



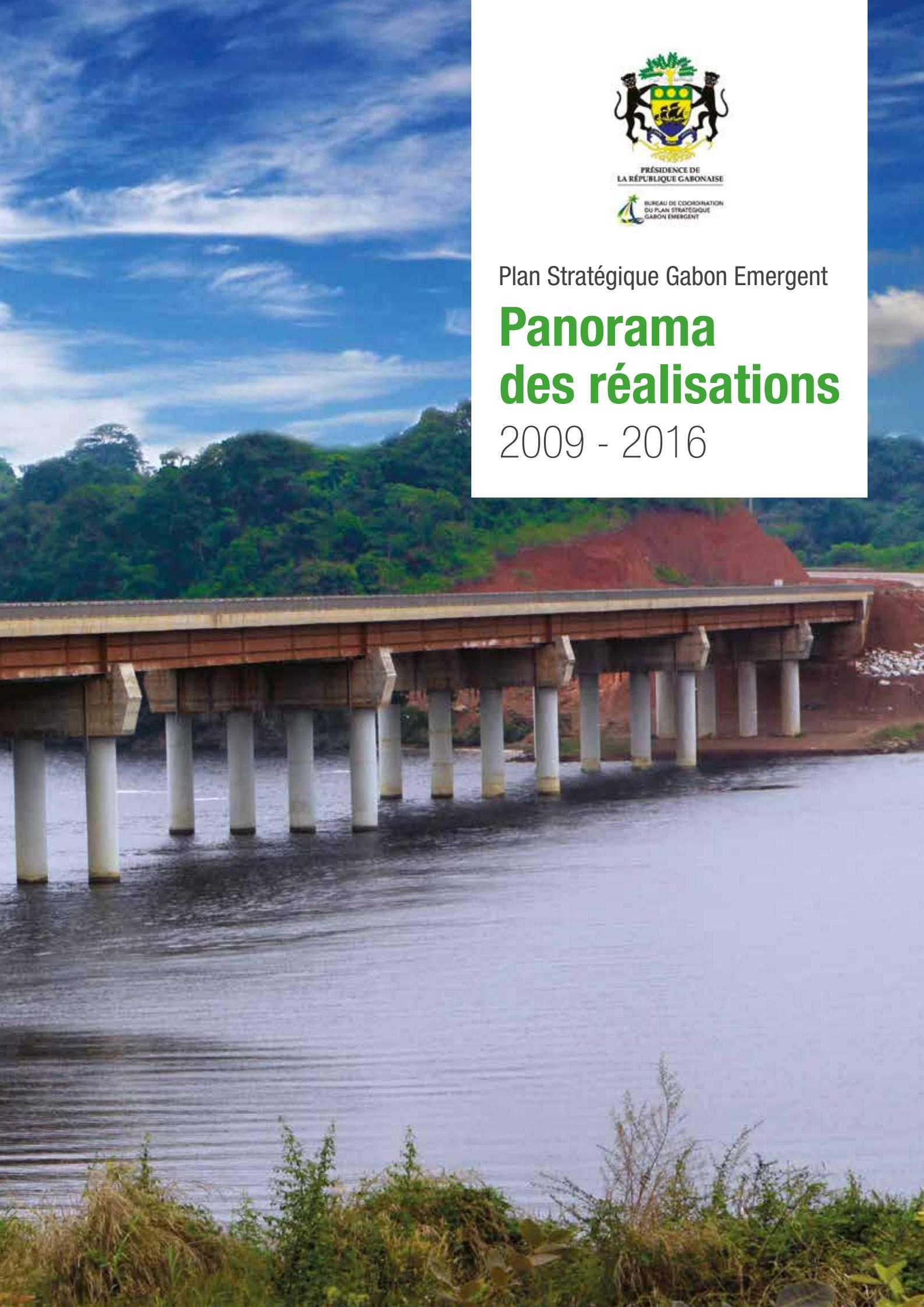
PRÉSIDENCE DE  
LA RÉPUBLIQUE GABONNAISE

BUREAU DE COORDINATION  
DU PLAN STRATÉGIQUE  
GABON EMERGENT

Plan Stratégique Gabon Emergent

# Panorama des réalisations

2009 - 2016





# Résumé exécutif

**En août 2009, le Président Ali BONGO ONDIMBA a proposé à la Nation gabonaise un nouveau projet de société « l'Avenir en confiance » et une nouvelle ambition : faire du Gabon un pays émergent en 2025.**

Le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) formalisait cette ambition en décrivant la Vision du Gabon Emergent, ainsi que les orientations stratégiques, programmes et actions qui y mèneront. Cette démarche constituait une rupture à double titre dans la gouvernance publique. D'une part, elle réhabilitait la volonté en politique, en proposant au Peuple Gabonais un avenir ambitieux qui dépendait de lui et de lui seul (et non pas de partenaires étrangers ou des cours du baril de pétrole). D'autre part, elle restaurait l'exigence d'une démarche planifiée, s'appuyant sur une vision à long terme, une mise en œuvre étape par étape, et un dispositif rigoureux de suivi-évaluation. La première étape, 2009-2016, visait à réorienter le Gabon dans une dynamique d'émergence, en mettant en place les prérequis et fondements indispensables.

**Chargé de la mission de suivi-évaluation, le Bureau de Coordination du PSGE (BCPSGE) présente à travers ce document les réalisations de cette première étape du PSGE.** Parce que ces réalisations constituent la première étape d'une trajectoire vers 2025, ce document en évalue la cohérence avec la vision, ainsi que l'impact sur la vie et le bien-être des populations gabonaises. Pour réaliser ce bilan, le BCPSGE a collecté de façon continue les données factuelles, quantifiées et vérifiables sur les réalisations durant cette période, afin de répondre à l'exigence de reddition des comptes et de transparence vis-à-vis des citoyens. Le détail précis des réalisations durant cette phase 2009-2016 est donc restitué dans le présent document, qui est structuré en quatre parties.

**La première partie présente une synthèse globale de l'action engagée entre 2009 et 2016.** Elle montre comment une rupture profonde est en train de s'opérer dans l'économie et la société gabonaises, avec le passage d'un modèle rentier à un modèle productif. Cinq nouvelles dynamiques illustrent ce nouveau cap : i) le moteur économique du Gabon, qui

était en panne, a redémarré et la croissance est de retour ; ii) pour la première fois de son histoire, une diversification profonde de l'économie gabonaise est enclenchée ; iii) un effort inédit d'investissement a été réalisé depuis 2009 ; iv) les fondements d'un véritable développement durable ont été entièrement posés ; et enfin v) l'effort de solidarité nationale a été considérablement renforcé.

**La deuxième partie montre les réalisations concrètes depuis 2009 au niveau des trois moteurs de croissance du Gabon Emergent :** le Gabon Vert, le Gabon Industriel et le Gabon des Services. Il démontre de façon précise et détaillée que la diversification économique est déjà enclenchée, dès cette première étape de l'émergence. Ainsi, pour chaque secteur d'activité, l'analyse met en lumière la situation qui prévalait en 2009, la nouvelle ambition avec le PSGE, les réalisations concrètes de la phase 2009-2016, et les perspectives d'ici 2020 au regard des projets en cours.

**La troisième partie montre les réalisations concrètes au niveau des quatre fondements du Gabon Emergent,** prérequis indispensables au développement accéléré des moteurs de croissance : la gouvernance publique, le capital humain, la gestion durable du capital naturel et les infrastructures. Elle montre les nombreuses réformes engagées, ainsi que les investissements qui ont été réalisés pour accélérer la mise à niveau des infrastructures économiques et sociales du pays, qui avaient pris, après des décennies de sous-investissement, un retard important.

**La quatrième partie montre les réalisations au niveau social et la marche vers la prospérité partagée et le développement durable,** finalité du Gabon Emergent en 2025. Elle montre comment, dès cette première étape et parallèlement à la transformation structurelle de l'économie, relever le défi social a été une priorité. Ainsi, les nombreuses réalisations depuis 2009 font apparaître une société gabonaise plus solidaire, notamment vis-à-vis de ses populations les plus vulnérables, et un modèle gabonais plus juste et plus équitable.



# Le mot du Président de la République

L'évaluation des politiques publiques est un exercice sain, à la fois pour notre démocratie et pour notre gestion publique. Elle est d'abord un exercice démocratique : le peuple Gabonais doit savoir ce que ses dirigeants ont réalisé ces sept dernières années, et comment ils ont fait usage de l'argent public. C'est sur la base de cette information fiable et vérifiable, qu'il pourra, en âme et conscience, faire son choix pour les prochaines échéances électorales. De ce fait, il est indispensable que ces informations soient rendues disponibles et largement diffusées, pour que le débat démocratique s'engage sur des bases pertinentes. Notre démocratie ne pourra en sortir que renforcée.

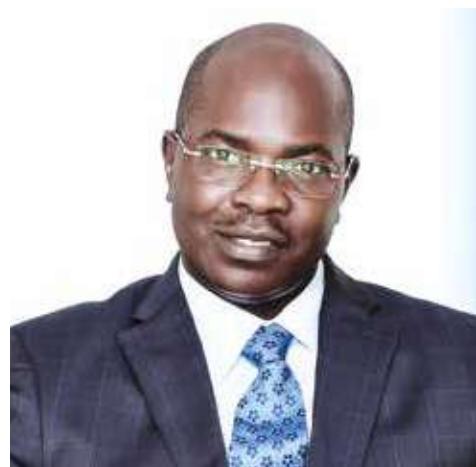
Cette évaluation est également, pour tous ceux qui ont porté, à mes côtés, la mise en œuvre du PSGE, un moment opportun pour remettre les choses en perspective. Avons-nous été à la hauteur des ambitions que nous nous étions fixées ? En quoi notre action a-t-elle apporté un changement concret dans la vie de nos concitoyens ? Ce document nous offre l'occasion d'apporter des réponses, sans complaisance, à ces questions. Oui, le Gabon se transforme, et nous l'avons sorti de sa léthargie. Oui, nous avons été cohérents dans nos actions. Oui, nous avons amélioré le quotidien de nos concitoyens. L'universalisation de la couverture maladie via la CNAMGS, le désenclavement des zones rurales, les revalorisations des minimas salariaux, les 60 000 emplois créés en 5 ans, sont autant d'actes concrets qui ont été posés en ce sens. Surtout, et cette analyse le démontre bien, notre action s'inscrit dans une logique de long terme. Les actions posées hier, comme la construction des routes, nous permettront d'en développer de nouvelles demain, comme le programme GRAINE et la redynamisation économique dans

l'ensemble de nos provinces.

Nous ne devons pas pour autant tomber dans l'autosatisfaction. Changer des habitudes ancrées depuis longtemps et réorienter la trajectoire d'un pays est un long processus. Un cap est franchi mais beaucoup reste à faire, car le chemin vers l'émergence est encore long et semé d'embûches, comme nous le rappelle d'ailleurs la baisse drastique des revenus du pétrole que nous subissons depuis deux ans. J'espère donc que la lecture de ce document offrira l'occasion, à tous ceux qui partagent l'ambition d'un Avenir en confiance et les orientations du PSGE tout comme à certains qui en doutent, de garder la foi et l'espoir, et de se remobiliser pour accélérer le changement qui s'opère.

Cette évaluation est également salutaire pour tous les responsables de la mise en œuvre de ces politiques. Cet exercice doit nous permettre de distinguer les succès des échecs, en identifiant leurs causes respectives. Notre action n'est pas parfaite et nous devons tirer toutes les leçons des dernières années pour être encore meilleurs, et apporter plus rapidement et de manière plus efficace, les solutions qui changeront le quotidien des Gabonaises et des Gabonais. Ce document est également une source d'information pour nos partenaires. Le Gabon change. Le Gabon est une terre d'opportunités. Nous avons besoin de capitaux et de savoirs. Je remercie ceux qui nous ont fait confiance et qui cheminent déjà avec nous. J'invite les autres à constater d'eux mêmes que notre ambition se concrétise, et qu'il y a encore beaucoup d'opportunités à saisir. Ensemble, nous accélérerons la marche du Gabon vers l'émergence, le développement durable et le bien être de ses populations.

# Le mot du Coordonnateur Général



L'équipe du Bureau de Coordination du Plan Stratégique Gabon Emergent (BCPSGE) a le plaisir de vous présenter l'état des réalisations liées à la mise en œuvre du PSGE entre 2009 et 2016. Ce document est le résultat de l'action de suivi continu que mène le BCPSGE, à différents niveaux. Tout d'abord, le suivi des indicateurs de performance économique, en lien avec le Ministère de l'Economie et les organismes internationaux, comme la Banque Mondiale et le FMI. Notre veille aura porté tant sur les données macroéconomiques que sur les données par secteur d'activité, pour une lecture détaillée des résultats obtenus, en termes d'augmentation de la valeur ajouté, de créations d'emplois, de production.

Le BCPSGE suit également, avec chaque Ministère et chaque Gouvernorat de Province, l'évolution de la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du PSGE. Deux tournées d'inspection sur le terrain, en 2015 et début d'année 2016, ont permis de constater directement l'état d'avancement et la qualité des projets sur l'ensemble du territoire.

Des échanges ont ensuite été menés, sur six mois environ, avec l'ensemble des directions générales de l'Administration impliquées dans la mise en œuvre du PSGE, pour s'accorder sur le sens à donner aux dynamiques constatées via l'analyse des données. Ces échanges auront également permis de tirer un bilan sans concessions des réussites et des échecs, des bonnes et des mauvaises pratiques.

Au final, nous avons pu nous accorder sur des priorités d'actions et des modalités de mise en œuvre optimales. Cette démarche nous permet de croire que la dynamique engagée pourra s'améliorer et s'accélérer, et que la mise en œuvre du PSGE, sur la phase 2016 – 2020, s'exécutera dans de meilleures conditions.

Ce document a également une visée pédagogique. Il est essentiel que les citoyens Gabonais et les partenaires extérieurs comprennent l'ambition, la logique et les actions du PSGE, car leur contribution active à sa mise en œuvre est nécessaire pour atteindre notre ambition commune.





# Sommaire

**1. Un nouveau cap :  
le Gabon passe d'un modèle  
rentier à un modèle productif**

---

Page 8

**2. La diversification  
économique est en cours**

---

Page 18

**3. Les fondements de  
compétitivité se mettent en  
place**

---

Page 58

**4. Le modèle gabonais  
devient plus juste et équitable**

---

Page 120



**Usine COMILOG CMM (Moanda, Haut-Ogooué)**



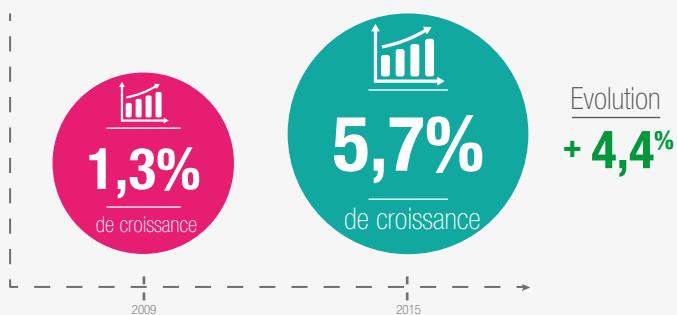
1

Un nouveau cap:  
Le Gabon  
passe d'un  
modèle  
rentier à  
un modèle  
productif.

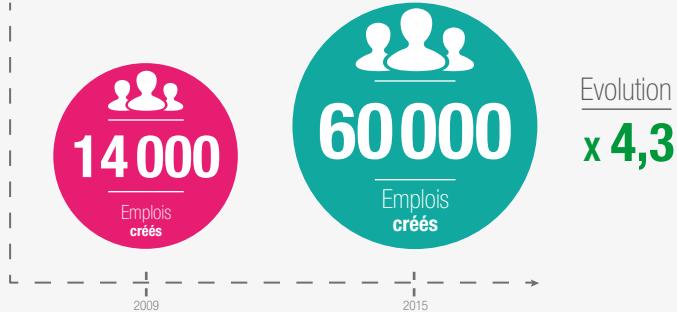
### Graphique 1 :

Depuis 2009, le Gabon a accéléré son développement et entamé une nouvelle trajectoire vers une économie diversifiée

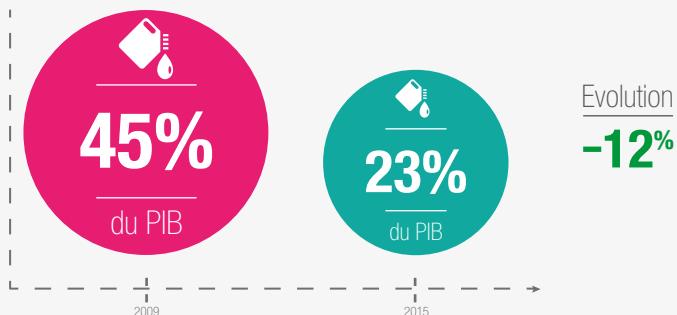
Croissance économique



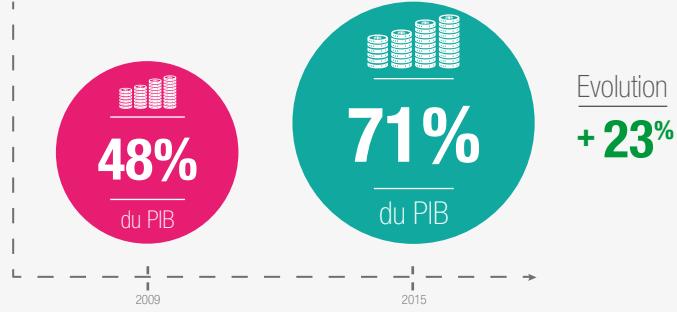
Création d'emplois



Part du pétrole dans le PIB



Part du Gabon Industriel et Gabon des Services dans le PIB



En 2009, le candidat Ali BONGO ONDIMBA s'est présenté au peuple Gabonais avec une forte ambition pour le Gabon, qui nécessitait des changements profonds : « L'avenir en confiance ». Cette vision collective posait la nécessité de sortir d'un modèle qui reposait sur des rentes, liées à l'extraction de ressources naturelles non transformées (pétrole, mines, bois). Ce modèle non seulement appauvrisait sur le long terme le Gabon, en réduisant le patrimoine disponible pour les générations futures et en détériorant les écosystèmes, mais il plaçait également le pays à la merci des fluctuations des prix des matières premières fixés à l'international. Ce modèle économique, basé sur la rente, a également déteint sur les institutions et la Gouvernance. Il ne favorisait pas l'esprit d'entreprenariat, ne faisait pas primer la récompense du mérite avant celle des priviléges de naissance ou des relations personnelles, ne promouvait pas suffisamment la transparence et l'efficacité dans la gestion publique.

Le projet de société a été décliné dans un Plan cohérent de transformation : le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE). Issu d'un diagnostic sans complaisance de la situation du Gabon en 2009, le projet de société « l'Avenir en Confiance » a su convaincre une majorité des Gabonais à apporter leur soutien à la candidature d'Ali BONGO ONDIMBA. Devenu Président de la République, ce dernier a décliné son projet en un Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), qui planifie à l'horizon 2025, avec une première étape 2009-2016, la démarche cohérente qu'entend adopter le Gabon pour passer du modèle de rente à un modèle productif, d'une société des priviléges à une société du mérite, d'un pays inégalitaire à un pays prospère, où prime l'égalité des chances. Ainsi, il importe de mettre en regard l'ambition, les actions menées dans le cadre du PSGE et leur impact, avec la situation héritée en 2009, afin de mesurer pleinement la portée du changement en cours et la nouvelle trajectoire de développement dans laquelle le Gabon est engagé.

**En 2009, le modèle économique et social basé sur la rente était à bout de souffle**

A l'exception de la période pétrolière faste des années 70, la croissance économique du Gabon a été jusqu'en 2009 faible et irrégulière. Comme l'illustre le graphique 2, sur la période 1978-1992, qui coïncide avec une chute de la production pétrolière, l'économie a fait du surplace, avec une évolution moyenne de -0,3%. Certaines épisodes de chute des cours du baril de pétrole se sont même traduits par des récessions sévères (-18% entre 1986 et 1987). La période 1993 à 2009, caractérisée par une hausse de la production pétrolière dans les années 1990 puis par une baisse constante à partir de 1998, s'est traduite par une croissance économique modeste, de 1,6% en moyenne.

Cette faible dynamique plaçait le Gabon en queue de peloton des pays africains. En effet, entre 2003 et 2008, avant l'élection du Président ALI BONGO ONDIMBA, le Gabon occupait la 50ème place en terme de croissance économique en Afrique (sur 53 pays). Corollaire de ce faible dynamisme, le Gabon a peu investi, a pris un retard important dans le développement de ses infrastructures et de son cadre urbain, n'a pas construit une économie suffisamment compétitive pour attirer des investisseurs ailleurs que dans la simple exploitation de ses matières premières, et ne créait plus d'emplois en dehors d'un secteur public pourtant devenu pléthorique. Faute d'investissements suffisants dans les infrastructures sanitaires et éducatives, la qualité de service aux citoyens s'était dégradée. Pour bâtir une économie gabonaise compétitive, ce retard, qui s'est accumulé pendant trois décennies, devait être rattrapé.

**Un modèle à bout de souffle.** Peu dynamique, l'économie Gabonaise était également fragile. L'extraction du pétrole, du manganèse et la coupe du bois contribuaient pour plus de 50% à la création de richesses et pour plus de 90% des exportations, mais créaient relativement peu d'emplois locaux. Sur la période 2005 – 2009, le secteur privé a ainsi détruit 2000 emplois (-5%), marquant la faiblesse et la fragilité du tissu économique. Ainsi, entre 2008 et 2009, la valeur d'échange du baril de pétrole ayant été divisée par 3, le Gabon est entré en récession. Le chômage a augmenté, les revenus disponibles pour les ménages se sont tassés, alors que le coût de la vie s'envolait. Au même moment, la situation sociale se caractérisait par des inégalités fortes et un cadre de vie dégradé. Au final, le seul levier pour atténuer l'impact social a été l'emploi public. Or, ce levier n'était pas soutenable, car fortement dépendant des recettes budgétaires tirées du pétrole, qui elles mêmes diminuaient. Par ailleurs, depuis le développement du secteur pétrolier, la population gabonaise a délaissé les campagnes et les activités agricoles. Des activités historiquement dynamiques, comme la production de cacao ou de café, ont périclité. Sans véritable agriculture vivrière, le Gabon dépendait totalement de l'étranger pour son alimentation et consacrait une part importante de ses devises aux importations alimentaires. L'économie gabonaise présentait ainsi tous les symptômes d'une économie extravertie, en bas de la chaîne de valeur des échanges internationaux, et en situation de dépendance forte vis-à-vis de l'étranger. Le modèle gabonais, comme l'a dit lui-même l'ancien Président de la République en 2007, était à bout de souffle. Il devenait urgent d'initier un nouveau modèle et une nouvelle trajectoire de développement pour le Gabon.

## Architecture du PSGE

### 1 Consolidation des fondations de l'émergence

#### Capital Naturel

Instaurer un nouveau modèle de développement qui intègre le bien-être humain, l'équité sociale, la croissance durable et la conservation environnementale

#### Capital Humain

Offrir une éducation de qualité à tous pour favoriser l'ascension sociale

#### Infrastructures

- Désenclaver le Gabon et développer les infrastructures de transport
- Construire des infrastructures numériques de rang mondial

#### Gouvernance

- Développer les données de bases permettant de construire un système d'information national cohérent
- Aligner le cadre institutionnel et juridique au PSGE
- Aligner la Gouvernance Economique au PSGE

### 2 Diversification des piliers de croissance

#### Gabon Industriel

- Relancer la production pétrolière et optimiser les revenus des hydrocarbures et des industries connexes
- Développer le potentiel minier et ériger une filière de métallurgie propre
- Développer un tissu industriel innovant et diversifié (bois, pêche, agro-industrie...)

#### Gabon Vert

- Gérer durablement la forêt gabonaise et positionner le Gabon comme un leader mondial du bois tropical
- Valoriser le potentiel agricole et garantir la sécurité alimentaire
- Promouvoir une exploitation et une valorisation durables des ressources halieutiques

#### Gabon des Services

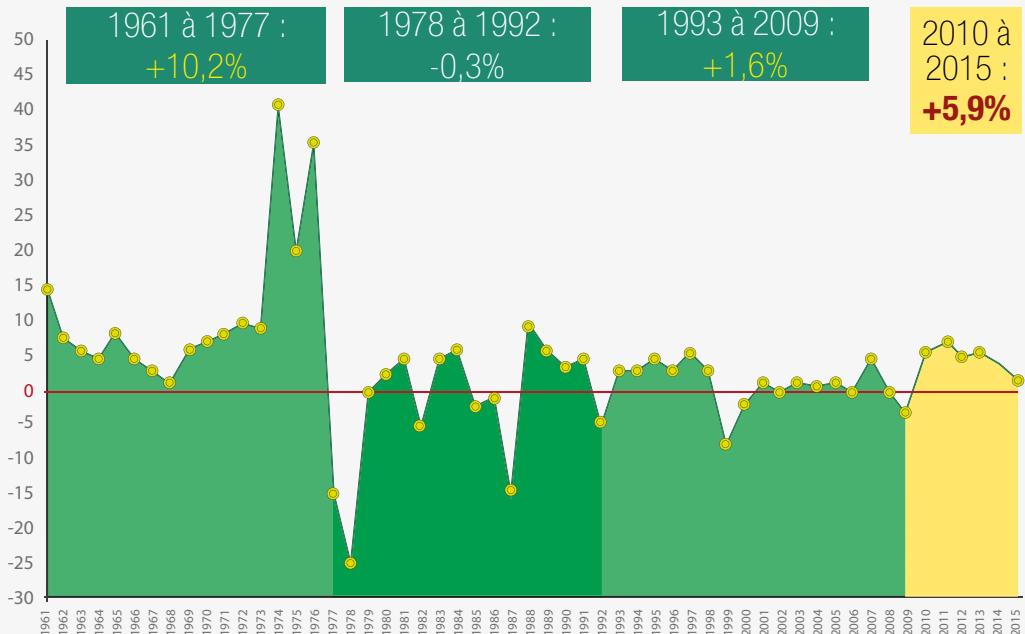
Faire du Gabon un pôle régional de l'économie numérique et de la communication

### 3 Partage équitable des fruits de la croissance

#### Prosérité Partagée

- Mettre en place des services de santé de qualité pour tous
- Garantir un accès universel à l'eau potable et aux services d'assainissement
- Garantir l'accès à un logement décent pour tous
- Promouvoir l'accès à l'emploi et lutter contre l'exclusion

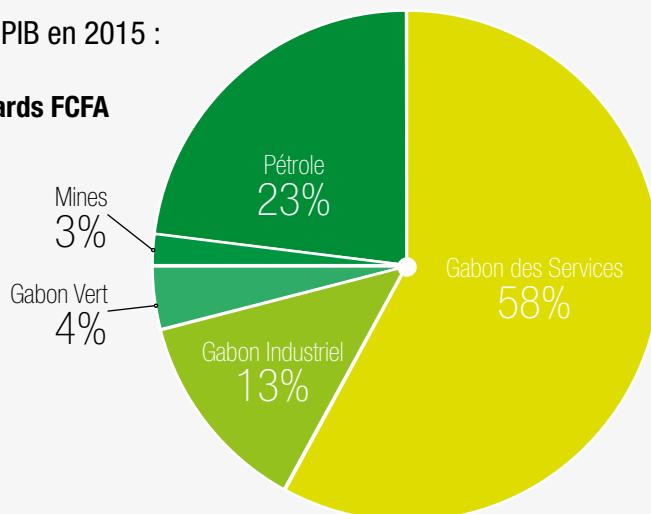
**Graphique 2 :**  
Évolution de la croissance  
de 1961 à 2015



**Graphique 3 :**  
Evolution de la composition du PIB

Composition du PIB en 2015 :

**8447 milliards FCFA**



Évolution de la valeur ajoutée  
absolue 2010 - 2015  
(En milliards de FCFA)

Gabon des Services **+2 120**

Gabon Industriel **+460**

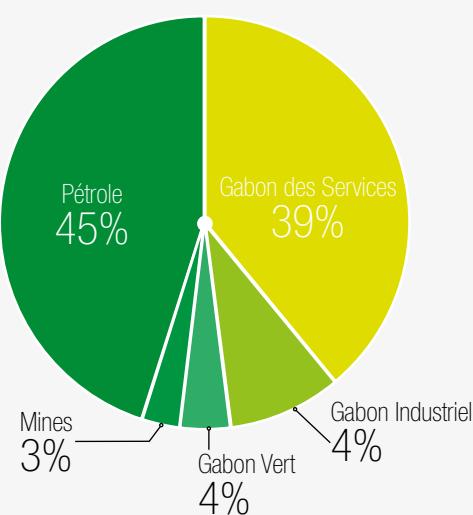
Gabon Vert **+3,2**

Pétrole **-1300**

Mines **-72**

Composition du PIB en 2010 :

**7111 milliards FCFA**



## Le PSGE a fixé un nouveau cap : diversifier l'économie et faire du Gabon un pays émergent à horizon 2025

Le Plan Stratégique Gabon Emergent planifie la transition d'une économie essentiellement exportatrice de matières premières vers une économie diversifiée et durable. Le nouveau modèle doit se traduire par une augmentation significative de la valeur ajoutée locale grâce à une remontée des chaînes de valeur, en passant ainsi de l'agriculture et de la pêche vers l'agro-industrie, de la forêt vers le bois, de la mine vers la métallurgie et de l'exploitation pétrolière vers la pétrochimie. En plaçant l'humain au cœur de son développement, il vise à assurer à l'horizon 2025 un développement durable et une prospérité pour tous. Mais l'émergence ne peut se réaliser d'un coup. Elle suppose des ruptures fondamentales et une nouvelle impulsion. L'expérience d'autres pays montre qu'elle nécessite une génération, environ 25 ans. S'appuyant sur ses acquis et ses ressources, le Gabon s'est fixé comme ambition d'y arriver plus vite, en une quinzaine d'années. Dans ce cadre, l'articulation des actions devait permettre d'avancer de façon ordonnée, chaque étape préparant et consolidant l'étape suivante. Pour cela, un programme clairement articulé a été élaboré, montrant de façon détaillée le chemin à suivre, à travers trois étapes : la mise en place des fondements de l'émergence (2009-2016), l'accélération de la croissance (2016-2020), l'émergence (2020-2025) (cf. Encadré : Architecture du PSGE, page 11)).

L'analyse des réalisations entre 2009 et 2016 montre qu'une transformation profonde est en cours. Elle se décline à travers cinq nouvelles dynamiques : i) Le moteur économique du Gabon a redémarré ; ii) La diversification de l'économie est enclenchée ; iii) Un effort inédit d'investissement a été réalisé ; iv) Les fondements du développement durable ont été posés ; et v) L'effort de solidarité nationale a été considérablement renforcé. Chacune de ces dynamiques est détaillée ci-après.

**Dynamique 1 :** Le moteur économique du Gabon a redémarré Depuis 2009, la croissance a été 4 fois plus forte que durant la période précédente.

Entre 2004 et 2008, la croissance de l'économie gabonaise a été en moyenne de 1,3% par an. Le Gabon était alors l'un des pays africains les moins dynamiques, à la 50ème place sur les 53 pays du continent. Handicapé par la baisse tendancielle de la production pétrolière depuis 1998 et par la chute des cours du pétrole, dont le prix a été divisé par 3 entre 2007 et 2009, l'économie n'avancait plus. En panne d'ambition, d'investissements et de confiance en l'avenir, le pays était plongé

dans la léthargie. La période 2010 – 2015 a amené une nouvelle dynamique. Entre 2010 à 2015, la croissance économique est montée à 5,9% en moyenne par an, soit plus de 4 fois plus que la période précédente. De la 50ème, le Gabon est passé à la 18ème place de la croissance en Afrique. Et même à la 4ème place en terme d'accélération de la croissance durant cette période. Le graphique 2 montre que les autres pays de ce classement sont le Zimbabwe (1er), l'Erythrée (2ème), la Sierra Leone (3ème) et la Côte d'Ivoire (5ème), c'est à dire tous des pays qui ont connu des conflits, puis un regain de croissance avec le retour de la paix. Tous à l'exception du Gabon, où l'accélération de la croissance est le résultat d'une nouvelle gouvernance et d'une réorientation stratégique à partir de 2009 qui a rétabli la confiance des investisseurs et relancé la machine économique. Cette nouvelle dynamique s'observe également sur une longue période, à l'aune des cycles de croissance, souvent erratiques, qu'a connu l'économie gabonaise depuis l'indépendance (scéma 4).

**Dynamique 2 :** La diversification de l'économie est en cours  
Le Gabon réduit progressivement sa dépendance historique du pétrole.

Le secteur pétrolier a contribué à la nouvelle dynamique de l'économie gabonaise depuis 2009, mais moins que les autres secteurs. En effet, le graphique 3 montre que la croissance des secteurs hors pétrole a été systématiquement supérieure à celle du secteur pétrolier entre 2010 et 2015. Certaines années, la croissance est même venue exclusivement des secteurs non pétroliers. Ainsi, en 2011, le secteur pétrolier était en récession, de -2,4%, compensé par la croissance dynamique des autres secteurs, à 11,7%, ce qui s'est traduit par une croissance globale du PIB de 7%. Les activités industrielles ont été celles qui ont connu la plus forte croissance sur la période (9,5%), devant les services (8,1%) et les activités du secteur primaire, à savoir l'agriculture, l'élevage ou encore la pêche (2,2%). Au final, la part relative des activités hors pétrole a fortement augmenté dans le PIB durant cette période, passant de 24% à 45% entre 2009 et 2015. Ainsi, sur la période 2010 à 2015, le Gabon a été le deuxième pays africain exportateur de pétrole dont la diversification économique a été la plus importante. Sur la période, la croissance économique hors pétrole a été de 8,2%.

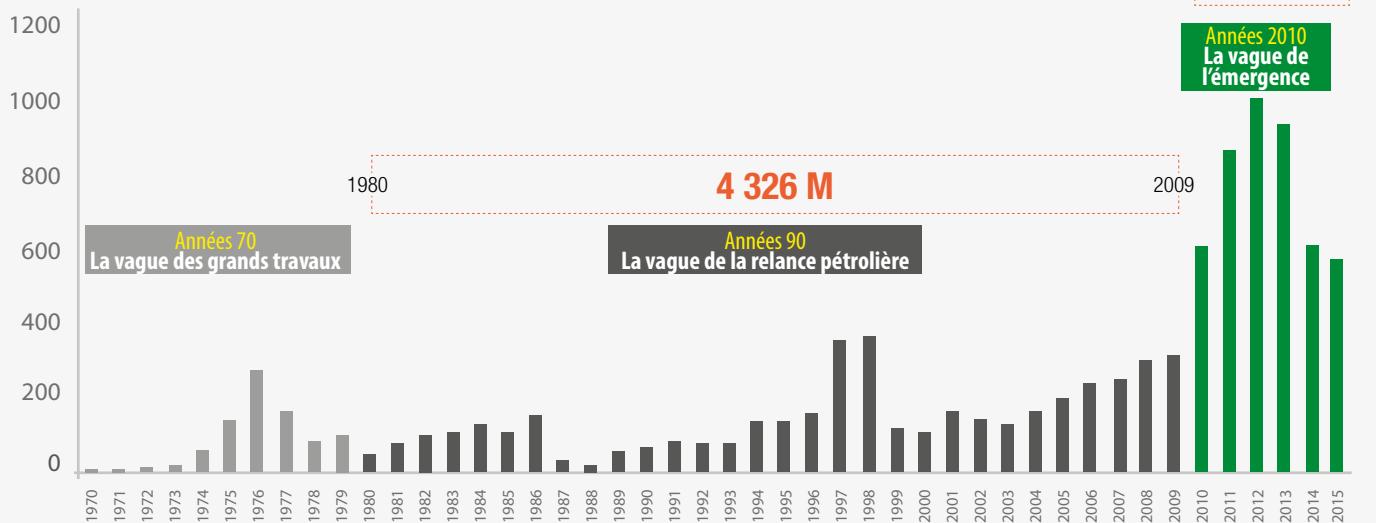
Entre 2009 – 2015, pour la première fois de l'histoire post-indépendance, l'évolution du PIB Gabonais est décorrélée de l'évolution de la production de pétrole. Par le passé, les phases de hausse de production de pétrole se sont toujours traduites par une hausse simultanée des richesses produites par l'économie. De la même manière, les phases de baisse de production de pétrole conduisaient à une contraction économique, dans des proportions similaires. Entre 2009 et 2015, pour la première fois, le Gabon

a connu entre 2009 et 2015 une période caractérisée par une baisse annuelle moyenne de 2% de la production pétrolière, alors même que la production de richesses a augmenté de 5,7%. Les prix élevés du pétrole, entre 2010 et 2013 ont contribué à réduire l'impact de la baisse de la production sur l'économie. Toutefois, comme l'illustre la séquence 2014 – 2015, qui a vu le prix du pétrole fortement chuter, sans que le pays ne rentre en récession, la nouvelle « vague de l'émergence » est la seule occurrence historique où le Gabon a su sortir de sa dépendance totale à l'économie du pétrole.

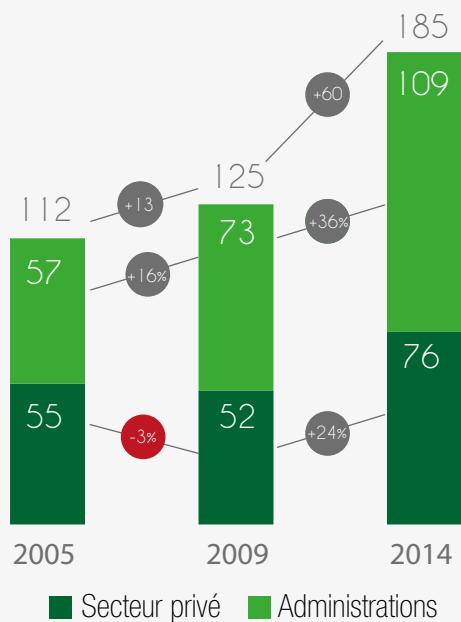
Depuis 2009, le Gabon a créé 60 000 emplois, soit 4 fois plus que durant la période précédente. Le regain de croissance de l'économie gabonaise depuis 2009 s'est traduite de façon concrète pour les populations par une création beaucoup plus forte d'emplois.

Avant 2009, durant la période 2004-2008, le Gabon n'avait créé en cinq ans que 14 000 emplois, résultant d'une création de 16 000 emplois dans le secteur public et d'une destruction de 2 000 emplois dans le secteur privé. Plus que jamais, le secteur

**Graphique 4 :**  
Évolution de l'investissement public au Gabon depuis l'indépendance



**Graphique 5 :**  
Évolution des créations d'emplois



**Graphique 6 :**  
Créations d'emplois du secteur privé formel entre 2010 et 2014, par filière d'activité

Secteur	Emplois créés
Services parapétroliers	4 000
Transport	5 189
Commerce	4 769
BTP	1 684
Banques et assurances	863
Agriculture	3 164
Industries agroalimentaires	1 400
Industries du bois	2 000
Mines	774

public jouait son rôle de soupe sociale et de redistribution de la rente, face à un secteur privé peu dynamique. A contrario, depuis 2009, le secteur privé seul a créé 24 000 emplois. Le graphique 6 montre les filières d'activité créatrices d'emploi : les services ont suivi la dynamique globalement de l'économie, les BTP ont été boostés par les nombreux chantiers (y compris la CAN), et de nouveaux moteurs de croissance émergent : l'agriculture et l'agroindustrie, l'industrie de transformation du bois, les mines et la métallurgie.

Parallèlement, 36 000 emplois ont été créés dans le secteur public, d'abord dans le cadre en 2010 d'une vague de régularisation de la Main d'œuvre Non Permanente de l'Etat, pour des personnes engagées depuis plusieurs années, mais dans des conditions contractuelles précaires. L'Etat est ainsi revenu à la bonne pratique légale en leur donnant le statut de fonctionnaire, plusieurs dizaines de milliers de personnes voyant ainsi leurs conditions de travail s'améliorer. Par ailleurs, dans l'optique d'améliorer les services publics de santé et d'éducation, l'Etat a recruté 6000 enseignants et 1900 personnels de santé. Au total 60 000 emplois ont donc été créés.

Le Gabon est ainsi passé d'un rythme moyen de création de 4 000 emplois/an sur la période 2005 – 2009 (100% publics) à 12 000 emplois/an sur la période 2010 – 2014 (60% publics et 40% privés). Cette rupture est significative. Mais la dynamique engagée doit permettre d'aller plus loin, car la baisse du chômage à un niveau résiduel (moins de 8%, contre 21% actuellement), grâce à l'absorption des nouveaux entrants sur le marché du travail et l'intégration des chômeurs actuels suppose un rythme de création de 20 000 emplois/an sur une période continue d'au moins 5 ans. L'énorme effort d'investissement réalisé depuis 2009 permet pour la première fois d'entrevoir cette perspective pour l'économie et la jeunesse gabonaises.

**Dynamique 3 :** Un effort inédit d'investissement a été réalisé. L'Etat gabonais a investi plus durant les 6 dernières années (2010-2015) que durant les 30 années précédentes réunies (1980-2009). 4579 milliards de FCFA ont été investis par l'Etat entre 2010 et 2015, contre 4326 milliards de FCFA entre 1980 et 2009 (graphique 4). Un tel effort d'investissement représente un changement total de paradigme dans l'économie gabonaise. Ainsi, la rente pétrolière a été massivement réinvesti pour favoriser, non plus le partage immédiat de la rente (transferts sociaux directs ou indirects à la population), mais pour l'avenir, pour l'investissement dans une économie gabonaise productive. En effet, le graphique 4 montre par exemple qu'entre 2005 et 2008, le montant de l'investissement public ne représentait que 28% des revenus pétroliers de l'Etat. L'essentiel des revenus pétroliers était donc consacré aux charges de fonctionnement

et à la consommation immédiate. Par contre, entre 2010 et 2015, 68% des recettes pétrolières de l'Etat ont été consacrés à l'investissement pour l'avenir. 48% de ces investissements ont été dédiés aux grands travaux d'infrastructures routières et d'aménagement du territoire, 12,5% aux infrastructures de production d'énergie (Grand Poubara, augmentation des capacités d'Alénakiri et centrale thermique de Port-Gentil) et de transport et distribution d'eau (canalisations d'eau de Libreville), et 8% aux infrastructures sanitaires, notamment la construction des 4 Centres Hospitaliers Universitaires à Libreville et l'augmentation des capacités du CHUL.

Cet investissement public a été relayé et amplifié par l'investissement privé, qui a été 1,5 fois plus important que l'investissement public. En plus du niveau historique de l'investissement public depuis 2009, l'Etat gabonais a réussi à attirer un niveau encore plus élevé d'investissements privés, qui ont représenté 60% du total de l'investissement sur cette période (graphique 4). Grâce à la promotion active du secteur pétrolier gabonais, à la relance de l'exploration pétrolière en offshore profond et au renforcement des capacités de production des plateformes existantes, l'investissement dans le secteur pétrolier a été très soutenu, atteignant 2760 milliards F CFA sur la période. Mais, l'investissement privé hors pétrolier a été encore plus soutenu, atteignant un total historique de 4156 milliards F CFA entre 2010 et 2015. Il s'est principalement orienté vers les futurs moteurs de croissance de l'économie gabonaise, à savoir l'agriculture et l'agro-industrie (aménagement des terres agricoles, raffineries d'huile de palme), l'industrie du bois (nouvelles unités de transformation du bois), la métallurgie (Complexe Métallurgique de Moanda), de même que le BTP et les matériaux de construction. Ainsi, l'investissement public et privé total sur cette période, 11 415 milliards F CFA, représente près de 30% du PIB du Gabon, seuil considéré par les économistes par le niveau requis dans la durée pour bâtir une économie productive, à l'instar des économies d'Asie du Sud Est qui ont réussi leur processus d'émergence. L'impact de cet effort inédit d'investissement sera surtout visible durant la deuxième étape de l'émergence du Gabon (2016-2020), car l'investissement d'aujourd'hui représente le « carburant » pour la croissance et les emplois de demain.

**Dynamique 4 :** Les fondements du développement durable ont été posés.

La nouvelle loi sur le développement durable a doté le Gabon d'un socle juridique, pour donner à l'émergence une trajectoire durable. Le Gabon souhaite se développer, mais pas à n'importe quel prix. Le Plan Stratégique Gabon Emergent a été conçu de sorte à ce que le développement du pays soit respectueux des écosystèmes et ne se fasse pas en dilapidant le capital

naturel, ce qui serait préjudiciable pour les générations futures. Ainsi, le PSGE prévoit une démarche intégrée de protection, de connaissance et de gestion durable du capital naturel, avant de procéder à sa valorisation. Cette démarche garantit le caractère durable du modèle de développement. La promulgation des lois n°002/2014 portant orientation du développement durable en République Gabonaise et n°007/2014 relative à la protection de l'environnement, est venue asseoir un cadre juridique de référence pour s'assurer du respect de ces principes. Ces lois ont introduit un certain nombre d'innovations juridiques, dont i) le renforcement des exigences en matière d'élimination des déchets et produits dangereux, ii) la systématisation des études d'impact de développement durable, iii) la mise en place de seuils de contamination au-dessus desquels il convient de déployer des actions de réparation, iv) la mise en place de mécanismes pour valoriser l'environnement sans exercer de pression, v) l'institution d'obligations visant à compenser les impacts négatifs de l'activité économique, notamment par l'acquisition de crédits de développement durable.

Ces nouvelles règles de droit se sont traduites en actions concrètes. Ainsi, plusieurs sociétés minières et pétrolières ont été contraintes d'engager des actions de maîtrise de leurs rejets polluants. Lancé en 2010, le projet « Zéro rejet dans la Mouilili », du nom de la rivière qui traverse les gisements de manganèses à Moanda, a conduit la COMILOG à créer des bassins de rétention et de traitement des rejets polluants, dans le cadre d'une nouvelle chaîne hydraulique, qui garantit désormais l'objectif de « zéro rejet » effectif de sédiments manganésifères dans la rivière Mouilili, au bénéfice de la santé des populations riveraines. Dans le secteur pétrolier, le plan de réduction du torchage du gaz a conduit à une baisse significative de la pollution liée à cette pratique. En récompense de ces efforts, le Gabon a reçu le Prix d'Excellence 2012, dans le cadre du forum Global Gas Flaring Reduction (GGFR) organisé à Londres par la Banque Mondiale. Dans le secteur industriel, les études d'impact environnemental et les

plans de maîtrise des externalités négatives de l'activité sont devenus obligatoires pour obtenir l'autorisation de construire une unité de production.

Les principes de protection de l'environnement et de développement durable sont intégrés progressivement dans l'ensemble des codes sectoriels. La révision du code des hydrocarbures et du code minier a ainsi permis d'introduire, conformément aux lois d'orientation, des obligations pour les entreprises de mettre en place des fonds pour les opérations de démantèlement et de réhabilitation des sites en fin d'exploitation, en sus des études d'impact environnemental qu'elles sont tenues de réaliser avant d'initier leurs projets. L'actualisation du code forestier, du code du tourisme, du code agricole, du code de l'eau et de l'urbanisme, seront également autant d'occasion de préciser, dans chaque secteur, les mesures garantissant le respect des principes du développement durable.

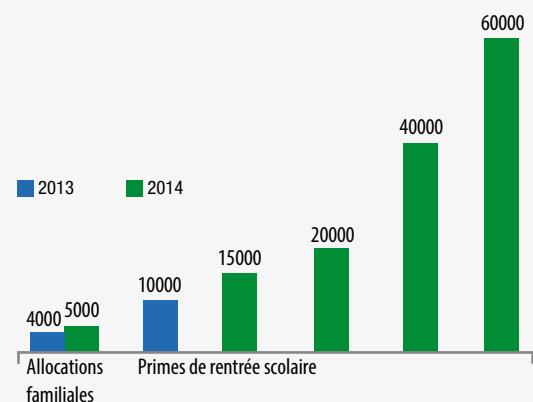
## L'effort de solidarité nationale a été considérablement renforcé

Avec la revalorisation des minima salariaux, les inégalités se réduisent et le modèle Gabonais devient plus cohésif. Les populations les plus vulnérables du Gabon ont bénéficié d'une véritable revalorisation de leur pouvoir d'achat et de nouveaux services publics, d'une ampleur sans équivalent dans l'histoire du pays. La rémunération des salariés les plus modestes du secteur privé et du secteur public a été fortement revalorisée, passant d'un minimum de 80 000 FCFA à 150 000 FCFA. Dans le secteur public, la grande réforme du système de rémunération en 2015 a permis de redistribuer 15 milliards de FCFA supplémentaires par mois aux fonctionnaires aux revenus les plus modestes, améliorant de façon significative leur pouvoir d'achat. Les inégalités salariales dans la fonction publique ont également reculé, avec la suppression des pratiques non transparentes et inéquitables

**Graphique 7 :**  
Évolution du nombre de boursiers



**Graphique 8 :**  
Revalorisation de la prime de rentrée scolaire



liées au paiement des « fonds communs ». Globalement, sur cette période, la part de la valeur ajoutée captée par les salariés a fortement augmenté, grâce aux mesures progressistes impulsées par l'Etat. C'est un pas important pour corriger l'une des anomalies de l'ancien modèle gabonais, qui se caractérisait par un PIB par habitant parmi les plus élevés d'Afrique, mais avec un revenu réel disponible pour les ménages bien inférieur et une inégalité de revenus dans la population très importante.

**La couverture maladie universelle est devenue une réalité.** Au-delà de la revalorisation salariale des travailleurs du secteur formel, l'Etat a considérablement renforcé la protection sociale de segments de la population autrefois exclus du système, comme les populations rurales non salariées ou les travailleurs du secteur informel. A ce titre, la mesure la plus emblématique est la création d'un troisième fonds de financement de l'assurance maladie au sein de la CNAMGS, réservé aux Gabonais Economiquement Faibles (GEF). Cette mesure a permis de concrétiser l'ambition d'une couverture maladie universelle. Cette couverture maladie prend en charge, sans contribution des bénéficiaires, les frais liés aux soins externes, aux hospitalisations, aux produits pharmaceutiques courants et aux évacuations sanitaires. Près de 600 000 personnes, à revenus modestes, bénéficient désormais de ces avantages sociaux. La dépense publique liée à cette prise en charge s'est élevée à plus de 16 milliards de FCFA en 2015. L'Etat a également renforcé les filets sociaux en faveur des populations vulnérables (personnes handicapées, filles mères, sinistrés, etc.), auxquelles il a alloué 3 milliards de Francs CFA en aides directes en 2015.

**La famille, socle de la société gabonaise, a fait l'objet d'une attention particulière.** Les allocations familiales ont ainsi été revues à la hausse, passant de 4000 à 5000 FCFA mensuels par enfant (+25%). 171 000 ménages ont bénéficié de cette aide supplémentaire. A cela s'ajoute la revalorisation des primes de rentrées scolaires, comme l'illustre le graphique 8.

**Le nombre d'élèves et d'étudiants boursiers a doublé depuis 2009.** Les jeunes, avenir de la Nation, ont également bénéficié du renforcement de la solidarité intergénérationnelle. Ainsi, le montant des bourses allouées aux élèves et étudiants est passé de 38 milliards de FCFA en 2009 à 59 milliards de FCFA en 2015 (+68%) et le nombre de boursiers bénéficiaires a doublé sur cette même période, passant de 15 825 à 30 330. Cet engagement financier conséquent témoigne de l'importance accordée à l'amélioration des conditions de vie des étudiants et au renforcement des capacités des jeunes. Le PSGE conçoit l'aide aux jeunes comme un véritable investissement pour l'avenir. En effet, la montée en compétences, l'intégration au marché du travail et l'entreprenariat de la jeunesse conditionnent en grande partie la réussite du PSGE.

**Plusieurs services médicaux de base sont désormais gratuits.** Au-delà des transferts financiers directs, les populations ont bénéficié, suite aux assises sociales d'avril 2014, d'un ensemble de services devenus gratuits. Les services publics de santé ont ainsi été rendus beaucoup plus accessibles aux populations. Désormais, l'Etat prend en charge totalement i) les malades atteints de cancer, ii) les frais médicaux de tous les Gabonais aux urgences médicales, que l'on soit assuré ou non, les premières 24 heures, lorsque le diagnostic vital est engagé, iii) les consultations pré-natales. Le renforcement de l'accompagnement médical pour les naissances, qui concerne aujourd'hui 90% des femmes qui accouchent, soit l'un des taux les plus élevés d'Afrique, a contribué à la réduction du taux de mortalité infantile.

Ces différentes mesures dessinent ainsi le visage d'un nouveau Gabon. Un Gabon plus équitable, plus cohésif, plus solidaire, qui prend mieux soin de ses populations vulnérables et qui investit dans leur émancipation sociale et économique.





***Usine de production de contreplaqué (Nkok, Estuaire)***

## En 2009, le Gabon se caractérisait par une activité industrielle très faible

L'industrie, domaine qui dans les économies modernes génère le plus de valeur ajoutée, ne représentait que 8,2% du PIB gabonais. L'essentiel de la richesse créée provenait des matières premières (le pétrole, les mines, l'agriculture et le bois), du secteur tertiaire (27,5%), et des services non marchands (principalement l'administration). Le poids de l'administration dans l'économie (8,4%) était ainsi plus important que celui de l'industrie. Par ailleurs, la vétusté des infrastructures (routières, énergétiques, logistiques...), la taille réduite du marché national, la faiblesse du

financement des entreprises et l'insuffisance des ressources humaines qualifiées constituaient de sérieux obstacles au développement d'activités industrielles diversifiées.

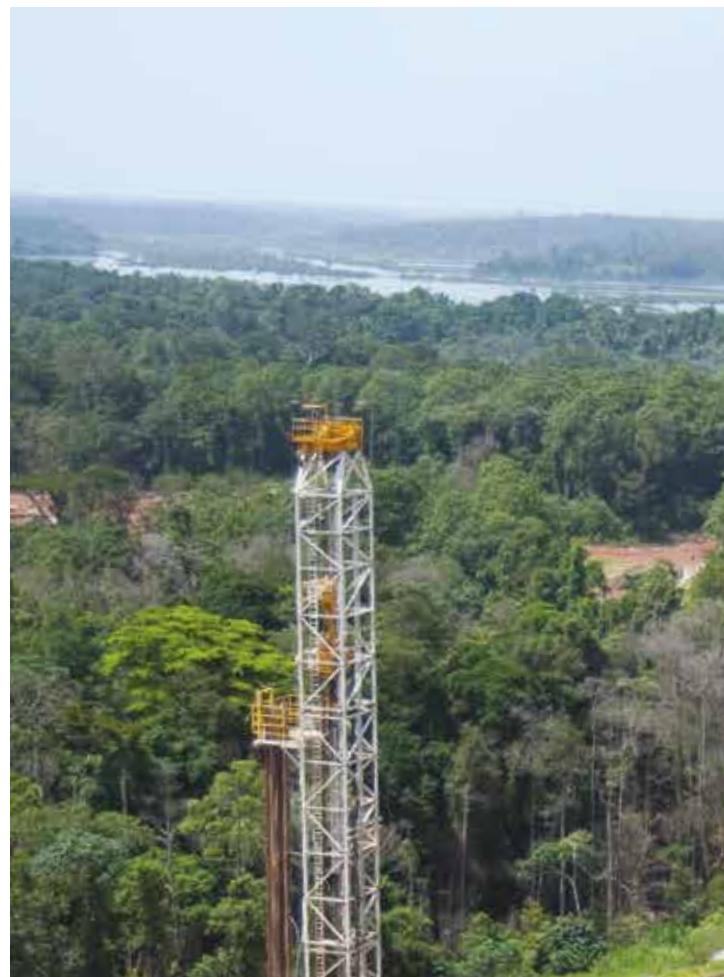
**L'ambition du Plan Stratégique Gabon Emergent : accélérer la diversification de l'économie avec de nouveaux moteurs de croissance autour de trois piliers, le Gabon Industriel, le Gabon Vert et le Gabon des Services**



## 2 | La diversification économique est en cours

Le PSGE a décliné une nouvelle ambition : la mutation d'une économie de rente reposant sur les matières premières (hydrocarbures, bois, mines) vers une économie à valeur ajoutée, diversifiée et durable à l'horizon 2025. Le nouveau modèle doit se traduire par une augmentation significative de la valeur ajoutée locale. Cela sera possible grâce à une remontée des chaînes de valeur. Ainsi, l'agriculture et la pêche doivent conduire au développement de l'agro-industrie, l'exploitation forestière à l'industrie du bois, les mines vers la métallurgie et l'exploitation pétrolière permettre d'ériger une filière de pétrochimie. En 2025, grâce au développement de ces nouvelles filières, l'économie gabonaise

ne reposera plus sur un seul pied (l'extraction des ressources non renouvelables), mais sur trois piliers solides, le Gabon Industriel, le Gabon Vert et le Gabon des Services. La première étape de l'émergence, 2009-2016, visait prioritairement le développement des fondements de l'émergence, pour préparer le terrain à l'éclosion des nouveaux moteurs de croissance, durant la phase suivante. Ce chapitre, qui présente de façon détaillée les réalisations dans les trois piliers de croissance entre 2009 et 2016, montre que la diversification de l'économie est entamée et que de nouveaux moteurs de croissance se mettent en place. Dans certains cas, la dynamique s'est enclenchée plus vite que cela n'avait été initialement planifié.



## Les hydrocarbures

Objectif stratégique 13 du PSGE : Relancer la production pétrolière et optimiser les revenus des hydrocarbures et des industries connexes



**Champ pétrolier d'Ombangué (Ngounié)**

Bien que véritable « vache à lait » de l'économie gabonaise (45% du PIB en 2009), le secteur des hydrocarbures a connu pendant 20 ans une baisse continue de la production pétrolière. Le secteur pétrolier était sur une phase de lent déclin. En 2009, les nouvelles Autorités ont décidé de renverser cette tendance. En effet, le pétrole était appelé à jouer, durant cette phase de transition pour l'éclosion de nouveaux moteurs de croissance, le rôle stratégique de « carburant de l'émergence » : ce sont les revenus pétroliers qui doivent prioritairement financer l'énorme rattrapage requis en terme d'investissements pour le développement des infrastructures et pour les unités de production des nouveaux moteurs de croissance. De ce fait, le PSGE visait trois objectifs : i) Relancer la production pétrolière, ii) Optimiser la part des revenus nationaux dans les revenus pétroliers, et iii) augmenter l'impact socioéconomique du secteur hydrocarbures en développant la sous-traitance et les industries connexes, notamment la pétrochimie.

## L'exploration pétrolière a été redynamisée, créant les conditions d'une relance de la production pétrolière gabonaise.

**La promotion du secteur pétrolier a été redynamisée.** La Direction Générale des Hydrocarbures et son ministère de tutelle ont présenté à travers le monde des potentialités du bassin sédimentaire gabonais en eaux profondes et très profondes. Cela s'est traduit par un vif intérêt des investisseurs internationaux, qui se sont montrés prêts à s'engager dans l'exploration au Gabon. Ces recherches constituent une nouveauté au Gabon, où l'industrie pétrolière s'est historiquement développée sur terre (onshore) et en eaux peu profondes, à faible distance du littoral. Toutefois, le bassin sédimentaire en eaux profondes du Gabon se situe dans un continuum du Golfe de Guinée, où plusieurs découvertes importantes de gisements pétroliers exploitables ont été faites ces dernières années, notamment en République du Congo et en Angola. Il est donc fort probable que des découvertes soient faites et débouchent sur de nouveaux gisements exploitables, qui remplaceront les blocs pétroliers vieillissants actuellement en exploitation, dont la production est en déclin irréversible. Cette perspective aura été suffisamment attractive pour convaincre plusieurs investisseurs de référence à s'engager au Gabon.

**Le Gabon a lancé pour la première fois l'exploration de son pétrole en eaux profondes et très profondes.** Suite à un appel d'offre public international, 5 contrats d'exploration et de partage de production ont ainsi été signés en août 2014, sous l'égide de la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH). En novembre 2015, le 11e appel d'offres pour l'attribution de cinq blocs

offshore profond et très profond au large du Gabon a été lancé. Les soumissionnaires étaient appelés à faire leurs offres sur 5 blocs dénommés E12, F12, F13, E14 et G14, situés dans les mêmes zones que les permis précédemment signés avec différentes sociétés. Au total, durant la période 2009-2016, quinze (15) nouveaux permis d'exploration ont été octroyés, dont douze (12) en offshore profond et très profond. Un nombre aussi élevé de permis d'exploration constitue une première dans l'histoire pétrolière du Gabon. Grâce à cette promotion active du secteur auprès des investisseurs et la relance de l'exploration, le Gabon s'est donné les moyens de vivre un nouveau boom pétrolier, à une échéance d'environ dix ans, si les recherches se révèlent concluantes. Le graphique 9 illustre la localisation géographique de ces nouveaux permis

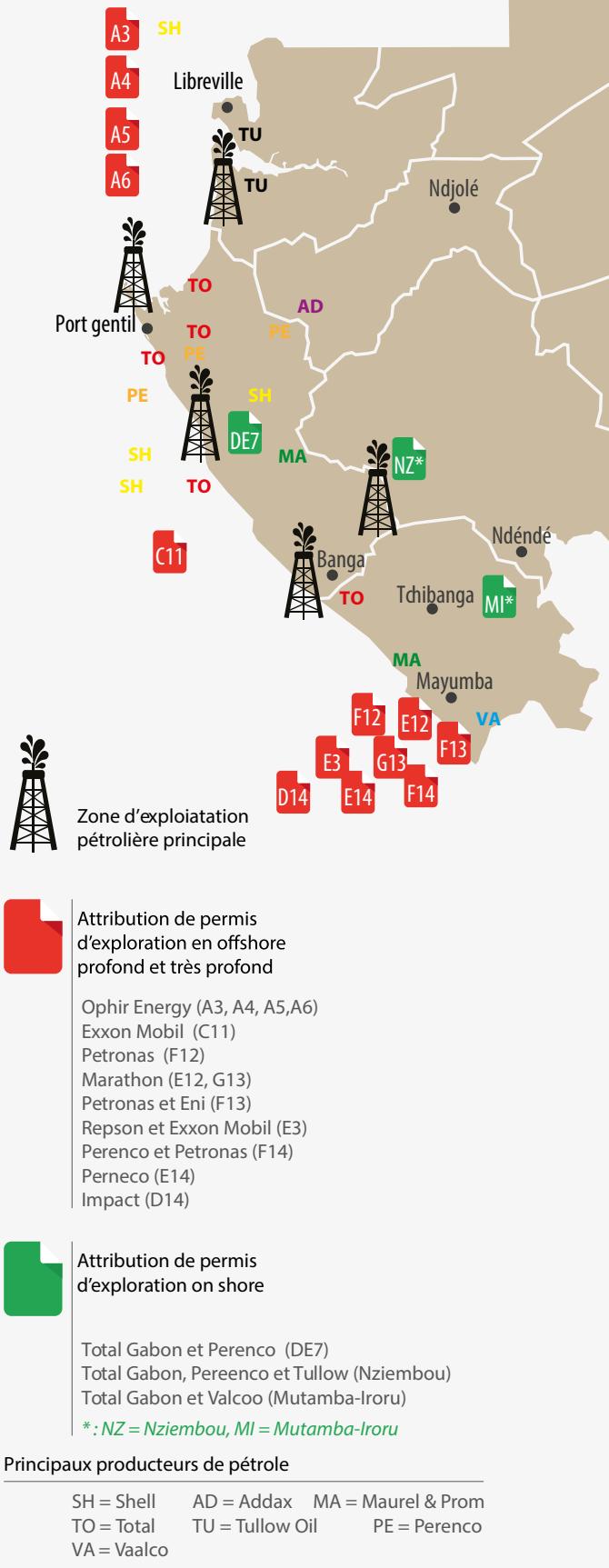
## Grâce à un contrôle accru, le Gabon a désormais une meilleure maîtrise du secteur pétrolier, qui lui permet de capter une part croissante de ses revenus.

Depuis 2009, le gouvernement gabonais a lancé trois initiatives majeures qui ont permis de considérablement renforcer la maîtrise par le pays de ce secteur stratégique : i) un audit en profondeur du secteur pétrolier et le renforcement des contrôles, ii) la création d'une Société Nationale des Hydrocarbures (Gabon Oil Company) et iii) la mise en place d'un nouveau code pétrolier.

**L'audit du secteur pétrolier,** décidé lors du Conseil des Ministres délocalisé de Makokou, a démarré en 2011 et s'est achevé en 2012. Réalisé par un cabinet international de référence, cet audit a porté sur les opérations d'exploration, de production, d'exportation et de commercialisation de tous les opérateurs du secteur, ainsi que l'efficacité des pratiques opérationnelles en matière technique, économique, juridique et fiscale de la Direction Générale des Hydrocarbures et de la Direction Générale des Impôts. Cet important audit aura permis d'améliorer de façon significative la connaissance par le Gabon des coûts des compagnies pétrolières. Sur cette base, les contrôles dans le secteur ont été renforcés et la part nationale des revenus pétroliers est mieux maîtrisée.

**Le renforcement du contrôle national dans le secteur pétrolier** s'est notamment fait à travers l'acquisition d'équipements permettant un contrôle strict des données d'exportation du pétrole brut. Jusque-là, le contrôle des données d'exportation du pétrole brut était effectué par les opérateurs privés. Désormais, tous les terminaux d'exportation en République Gabonaise sont dotés d'un système de surveillance à distance de l'export. Les données

### Graphique 9 : 2009-2016 : la relance de l'exploration pétrolière au Gabon



de ce système de mesurage de la production de pétrole brut exportée sont transmises en temps réel à la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH). Par ailleurs, un banc d'étalonnage a été construit et permettra au Gabon de mesurer avec exactitude la quantité de pétrole brut manipulé. Auparavant, le banc d'étalonnage disponible était géré par Total Gabon, puis sous-traité à la société GIETSMAN. De ce fait, des opérateurs privés assuraient la mission régaliennes de l'Etat.

De même, les équipements du laboratoire des hydrocarbures, devenus vétustes, ont été renforcés, permettant à l'Etat Gabonais d'être plus efficace dans la certification des hydrocarbures (qualité du pétrole brut, qualité des lubrifiants, qualité des carburants), le suivi de la pollution de l'environnement à travers les essais et analyses sur les échantillons prélevés dans les pools pétroliers du territoire national, et au final d'être plus efficace dans la négociation des prix et la fiscalité. L'ensemble de ces mesures a permis d'augmenter la part des recettes pétrolières collectées par l'administration fiscale. Comparativement à la situation de 2009, l'Etat Gabonais dispose en 2016 des outils et méthodes nécessaires pour jouer pleinement son rôle de régulateur et garantir la défense des intérêts nationaux.

En 2011, l'Etat gabonais a décidé de se doter d'une Société Nationale des Hydrocarbures (Gabon Oil Company). Cet opérateur étatique a pour missions de gérer toutes les participations de l'Etat dans le secteur pétrolier et de développer des projets pétroliers en phases d'exploration ou d'exploitation. Ainsi, pour le compte de l'Etat, la GOC commercialise désormais des barils directement sur les marchés internationaux. Suite à la création de cet opérateur national à capitaux publics, la part de l'Etat Gabonais dans les gisements est plus importante et des contrats d'exploitation et de partage de production ont été signés entre la GOC et des acteurs majeurs tels que Perenco Oil, Shell, Addax. Désormais, une proportion plus importante de la valeur ajoutée du secteur reste au Gabon.



Un nouveau code pétrolier est venu formaliser cette volonté nouvelle de l'Etat gabonais de tirer un meilleur parti de l'exploitation de ses hydrocarbures. Adoptée en Conseil des Ministres le 27 juin 2014, la loi portant réglementation des activités pétrolières et gazières en République Gabonaise est venue combler certains vides juridiques, particulièrement dans l'activité de recherche et d'exploitation des hydrocarbures, pour une meilleure régulation du secteur et une gestion optimale des revenus pétroliers nationaux. Le nouveau code pétrolier aura aussi permis de bâtir un cadre juridique clair et attractif pour relancer les investissements et l'exploration pétrolière. Par ailleurs, il introduit des mesures nouvelles visant à promouvoir le contenu local et le respect du développement durable par le secteur. Des dispositions de la loi incitent désormais à favoriser le recrutement de Gabonais dans les contrats avec les sous-traitants. Obligation a été faite aux opérateurs d'assurer au moins 25% de leurs risques avec des compagnies locales, afin de soutenir le secteur national des assurances. De même, la nouvelle loi oblige les opérateurs à mettre en place des fonds pour les opérations de démantèlement et de réhabilitation des plateformes pétrolières en fin d'activité, afin de limiter et contenir les effets négatifs sur l'environnement.

## Le PSGE vise à augmenter les retombées sociales et économiques du pétrole, en renforçant l'écosystème d'activités autour de cette ressource dans le cadre d'un cluster pétrochimique à Port-Gentil.

L'**Institut du Pétrole et du Gaz (IPG)** a été créé à Port-Gentil pour renforcer les capacités et les opportunités de la main d'œuvre nationale dans la filière pétrolière. Malgré plusieurs décennies d'exploitation de ses ressources pétrolières, le Gabon ne dispose pas de suffisamment de compétences locales dans ce secteur. C'est pour combler ce manque que le Conseil des Ministres délocalisé de Port-Gentil du 4 mars 2010 a décidé de la création d'un Institut du Pétrole et du Gaz (IPG) à Port-Gentil. Fruit d'un partenariat public-privé entre l'Etat Gabonais et les sociétés pétrolières présentes dans le pays (notamment Total, Addax Petroleum, Eni, Perenco et Shell), l'**Institut** doit former chaque année des techniciens et ingénieurs opérant à tous les niveaux de l'industrie pétrolière, de l'exploration (géoscience, forage, puit, production) à la commercialisation, et positionner à terme Port-Gentil comme un pôle d'excellence régional en matière de formation aux métiers du secteur pétrolier. L'**IPG** fonctionne depuis 2011. Quatre promotions ont déjà été formées et 52 anciens diplômés travaillent aujourd'hui dans le secteur (33 chez Total Gabon, 11 chez Perenco et 8 à Shell Gabon), favorisant la



Institut du Pétrole et du Gaz  
(Port-Gentil, Ogooué-Maritime)



« gabonisation » des postes dans le secteur.

Plusieurs initiatives ont par ailleurs été initiées pour faire de Port-Gentil un véritable cluster pétrochimique à l'horizon 2025. Port-Gentil est aujourd'hui extrêmement dépendant de l'industrie pétrolière. La relance de l'exploration, ainsi que les prix favorables du baril entre 2010 et 2013, ont contribué au dynamisme des services parapétroliers, qui ont créé jusqu'à 4000 emplois. La chute drastique du prix du baril à partir de 2014 a malheureusement inversé la tendance, détruisant les 2/3 de ces emplois. C'est pour éviter la trop forte dépendance à la conjoncture du prix du baril de pétrole brut, que le gouvernement gabonais a initié diverses initiatives pour diversifier le secteur et faire de Port Gentil un véritable cluster pétrochimique à l'horizon 2025. Ainsi, le gouvernement a travaillé étroitement avec les acteurs du secteur pour développer le contenu local dans les activités de sous-traitance des majors pétroliers et favoriser l'émergence de PME gabonaises fortes. Par ailleurs, des négociations sont en cours avec des partenaires privés pour la création d'une Zone Economique Spéciale à l'Ile

Mandji, plateforme logistique pour le développement d'une filière pétrochimique. De premiers investissements productifs sont en phase avancée de préparation, dont une unité de production d'engrais azotés composés (NPK) et une nouvelle raffinerie de pétrole. L'ensemble de ces initiatives permettront, au-delà de la simple extraction et commercialisation de pétrole brut, de faire émerger une filière pétrochimique forte.

Ainsi, avec la relance de l'exploration, l'augmentation de la part nationale dans les revenus pétroliers et les prémisses de l'émergence d'un cluster hydrocarbures et pétrochimie diversifié à Port-Gentil, l'Etat a pris les mesures requises pour écrire demain une nouvelle page de l'industrie pétrolière gabonaise. L'impact de cette politique hardie est aujourd'hui masqué par une conjoncture difficile, due à la chute du cours du baril de pétrole. Toutefois, cette conjoncture évoluera ; la nouvelle politique nationale portera ses fruits et donnera un nouveau visage au pôle économique de Port-Gentil.

## PERSPECTIVES 2016-2020

### Les principales actions qui seront menées :

- Assurer la mise en oeuvre des projets initiés en partenariats publics privés : l'aménagement de la Zone Economique Spéciale de l'Ile Mandji, l'installation de l'usine d'engrais et l'entrée en exploitation d'une nouvelle raffinerie. Ces projets permettront de structurer une filière pétrochimique nationale.
- Lancer un programme national pluriannuel de gabonisation des postes dans le secteur pétrolier et de promotion de l'entreprenariat-national dans la sous-traitance pétrolière.
- Développer le marché gazier avec la mise en place des infrastructures de production.

**Objectifs attendus :** créer des milliers d'emplois industriels et de services dans la zone de Port-Gentil et augmenter la valeur ajoutée locale des filières connexes à la ressource pétrolière (services de sous-traitances, industrie pétrochimique).



## Les Mines et la métallurgie

Objectif stratégique 14 du PSGE : Développer le potentiel minier et ériger une filière de métallurgie propre.

Usine COMILOG CMM de production de manganèse (Moanda, Haut-Ogooué)

Le Gabon dispose d'un sous-sol riche en ressources minérales (manganèse, fer, or, phosphate, potasse, uranium, niobium, tantale, terres rares etc.). Pourtant, jusqu'en 2009, le secteur minier reposait essentiellement sur l'exploitation du manganèse et contribuait faiblement à l'économie (4% du PIB, 1,3% des recettes budgétaires hors pétrole, 1500 emplois formels). Le PSGE, décliné dans la stratégie nationale d'industrialisation, a donc dessiné une nouvelle ambition : faire du secteur minier et métallurgique un pilier majeur de l'économie gabonaise, en diversifiant l'exploitation des minerais (fer, or, phosphate, terres rares, matériaux de construction, en plus du manganèse) et en optimisant la valeur ajoutée du secteur par la transformation locale, dans le cadre d'une gestion durable des ressources. Les nombreuses réalisations entre 2009 et 2016 ont démarré la concrétisation de cette ambition.

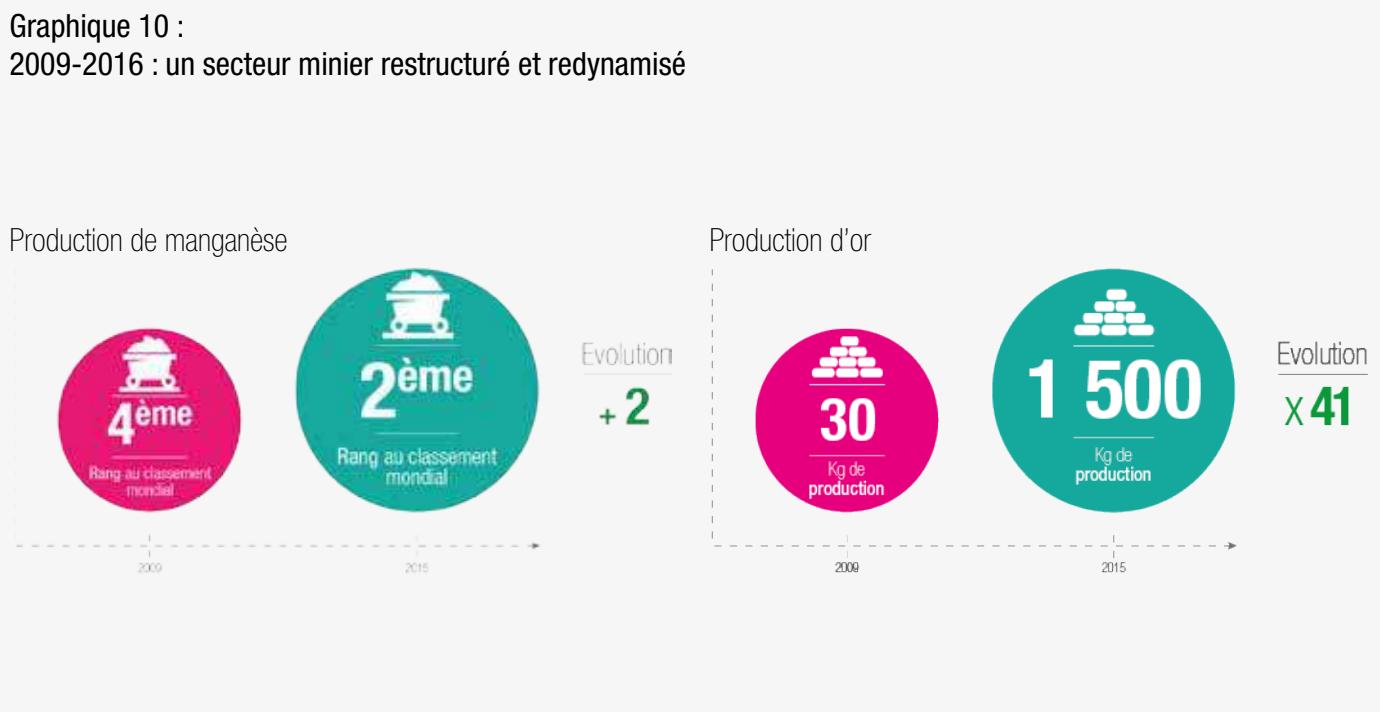
## Pour la première fois de son histoire, le Gabon a démarré la transformation locale de son manganèse.

Depuis 2009, la production de manganèse s'est intensifiée. Le Gabon dispose d'environ 250 millions de tonnes de réserves connues de manganèse, réparties dans trois principaux gisements : Moanda (environ 150 millions de tonnes de manganèse, exploité par la COMILOG, filiale du Groupe français Eramet et de l'Etat gabonais), Franceville (60 millions de tonnes) et Ndjolé (30 millions de tonnes). La production de manganèse restait cependant assez limitée (2 millions de tonnes en 2009 et 3,2 millions de tonnes

/ an en tendance moyenne sur la décennie 2000). Depuis, cette production s'est intensifiée. COMILOG a étendu ses capacités de production du gisement de Moanda, ce qui a permis de doubler la production par rapport à 2009 (4 millions de tonnes). Par ailleurs, l'exploitation des gisements de Franceville et de Ndjolé a démarré avec l'arrivée d'industriels indiens (NOGA Mining) et chinois (CICMHZ). La production annuelle de manganèse devrait dépasser les 6 millions de tonnes en 2020, lorsque les nouvelles unités de production tourneront à plein régime. D'ores et déjà, le Gabon est passé de la 4ème à la 2nde place du classement mondial des producteurs de manganèse à haute teneur.

**En 2014, avec le Complexe Métallurgique de Moanda, le Gabon a démarré pour la première fois de son histoire la transformation locale de son manganèse.** Produire plus de manganèse ne suffisait pas, car le Gabon n'en tirait pas suffisamment de richesse. Ainsi, le Brésil, dont la production de minerai est 25% inférieure à celle du Gabon, en tirait plus, car une tonne de manganèse transformée en ferromanganèse produit une valeur ajoutée près de 3 fois supérieure à celle du minerai brut. C'est pourquoi la transformation locale est devenue une priorité pour le Gabon : elle doit atteindre 35% de la production en 2025 et permettre de tripler la valeur ajoutée du secteur (de 293 milliards de F CFA en 2010 à 900 milliards de F CFA en 2025). Cette ambition commence à se concrétiser. Grâce à un investissement de 200 milliards FCFA financé par l'Etat, le barrage hydroélectrique du Grand Poubara a été construit et mis en service, levant ainsi un des obstacles majeurs à la transformation locale : l'accès à l'énergie. Ainsi, en 2014, après 52 ans d'exploitation du minerai, la Comilog a démarré pour la première fois au Gabon la transformation locale

**Graphique 10 :**  
2009-2016 : un secteur minier restructuré et redynamisé



du manganèse. L'investissement de 152 milliards FCFA a permis la construction de deux unités industrielles de transformation, approvisionnées par du manganèse extrait des gisements de Moanda. Ce complexe intègre deux types de transformation : une transformation pyro-métallurgique dans laquelle le métal est extrait en procédant à une fusion dans un four électrique : c'est la production du silicomanganèse. Une transformation hydro-métallurgique, dans laquelle le métal est extrait par voie chimique : c'est la production de manganèse métal. La première usine permettra de produire annuellement, à plein régime, près de 65 000 tonnes de silicomanganèse. Elle a conduit à la création de 311 emplois. La seconde unité permettra la production de 20 000 tonnes de manganèse métal. 90 employés supplémentaires ont été engagés pour faire fonctionner cette seconde usine.

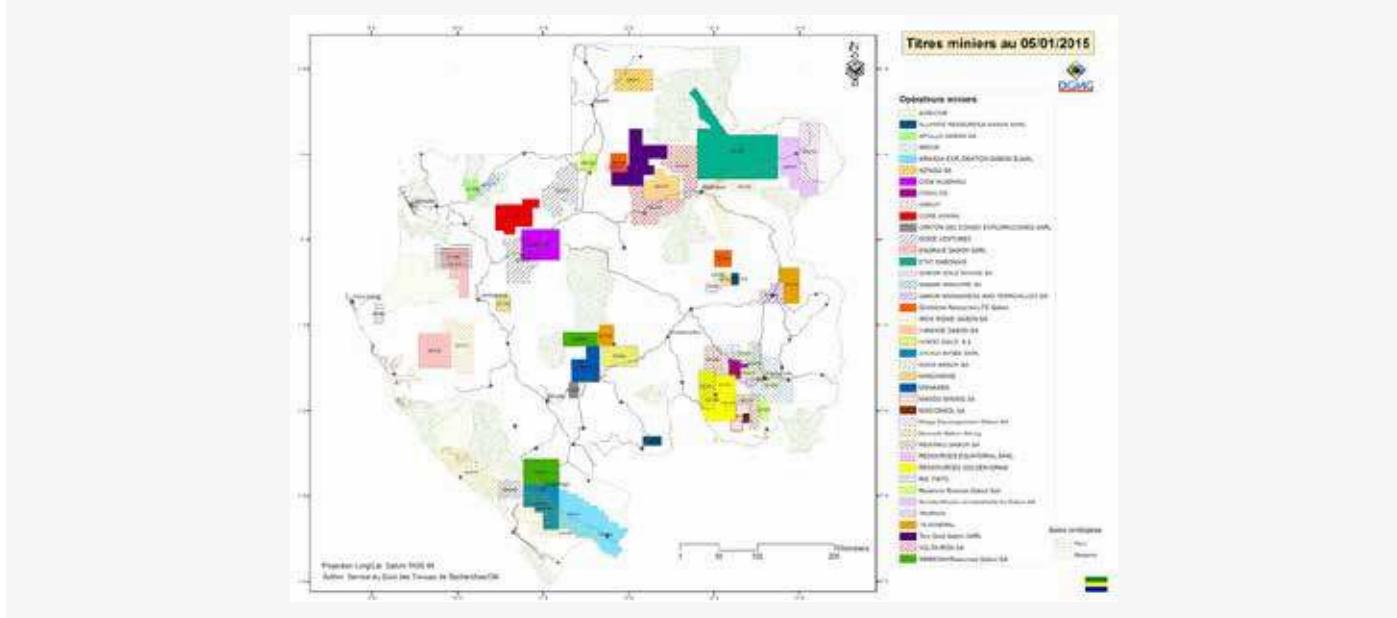
Un grand cluster du manganèse se met en place sur l'axe Moanda-Franceville. En plus du Complexe Métallurgique de Moanda (CMM), le nouvel opérateur Noga Mining prévoit une de construire une unité de production d'aggloméré de manganèse. D'autres investisseurs seront attirés pour transformer localement la production nationale et atteindre en 2025 l'objectif de 35% de transformation locale du manganèse (contre 6% aujourd'hui). L'atteinte de cet objectif suppose cependant, en plus d'une promotion dynamique, la mise en place d'industries et de services de soutien. C'est dans ce cadre que la toute nouvelle Ecole des Mines et de la Métallurgie de Moanda a été mise en place. Construite dans le cadre d'un partenariat public-privé avec la COMILOG et inaugurée en juin 2016, elle permettra de renforcer les compétences nationales dans le secteur, au même titre que l'Institut du Pétrole et du Gaz dans les hydrocarbures et

la pétrochimie. L'Ecole des Mines et de la Métallurgie de Moanda constituera, avec l'université de Masuku, un pôle de formation aux métiers des mines et de la métallurgie de référence régionale. De même, la rénovation en cours du Transgabonais permettra de disposer de l'offre logistique requise pour évacuer la production de ce nouveau pôle industriel. Viendront s'ajouter à ce dispositif, durant la période 2017-2022, la construction de la deuxième phase du Grand Poubara, le développement d'un tissu local de PME sous-traitantes et toute l'infrastructure d'un grand pôle industriel et urbain.

La gouvernance du secteur minier a été fortement renforcée, ce qui a favorisé la relance de l'exploration minière

Un nouveau Code Minier plus attractif et qui préserve mieux les intérêts Gabonais a été mis en place. La loi n°017/2014 du 30 janvier 2015 portant réglementation du secteur minier en République Gabonaise, et son décret d'application n°0080/PR du 30 janvier 2015, marquent une évolution majeure dans la réglementation qui encadre le secteur. Ce nouveau code minier permet notamment des avancées en matière de bonne gouvernance et de transparence dans la gestion des activités minières. Il introduit une fiscalité plus flexible en phase d'exploitation et la promotion des PME et PMI à travers une règle de préférence nationale. Le nouveau code minier renforce la participation capitalistique nationale dans le secteur, en octroyant à l'Etat 10% minimum du capital des sociétés minières qui se

**Graphique 11 :**  
2009-2016 : la relance de l'exploration minière au Gabon



verront délivrer des permis d'exploitation à compter de l'adoption du nouveau code. La nouvelle loi assouplit enfin les conditions d'attribution des titres miniers et renforce la protection des investissements, ce qui améliore l'attractivité du Gabon auprès des investisseurs.

**Signe de cette attractivité, l'exploration minière a été particulièrement dynamique.** Entre 2009 et 2015, le nombre de permis miniers a plus que doublé, passant d'une petite trentaine à plus d'une soixantaine de permis sur l'ensemble du territoire. Ces permis d'explorations concernent plusieurs minéraux : en plus du manganèse, l'or (plus de la moitié des nouveaux permis délivrés), le fer, le phosphate, les terres rares (niobium, tantale) font l'objet de travaux de recherche de gisement et de qualification des réserves. Cette exploration dessine le visage à venir d'une filière minière plus diversifiée et mieux distribuée géographiquement sur le territoire, comme l'indique les graphiques 10 et 11. Le projet en cours de mise à disposition du cadastre minier viendra encore renforcer cette attractivité du secteur et faciliter l'implantation de nouveaux investisseurs en phase d'exploration.

**Une société nationale a été créée pour faciliter et accélérer le développement des ressources minérales du Gabon, la Société Equatoriale des Mines (SEM).** Créée en 2011, la SEM vise une meilleure valorisation du potentiel minier du Gabon, à travers notamment i) la gestion unifiée de l'ensemble des participations de l'Etat dans le secteur minier, ii) la restructuration et la redynamisation de la filière Or gabonaise et iii) l'exploration et l'exploitation minière en propre ou avec des partenaires. A ce titre, la SEM a noué de nombreux partenariats qui ont permis d'initier de nouveaux projets majeurs dans le cadre de PPP. Ainsi en est-il des partenariats avec le groupe marocain OCP, leader africain du phosphate, pour le développement d'une usine d'engrais au Gabon, avec NTDMCC de Dubaï pour l'exploitation d'un permis de manganèse à Franceville, ainsi qu'avec l'Office National des Hydrocarbures du Maroc (ONHYM) et la Société Guinéenne du Patrimoine Minier (SOGUIPAMI) dans le cadre de coopérations technique et scientifique. La création en 2013 d'une filiale dédiée aux orpailleurs artisiaux, le Comptoir Gabonais de Collecte de l'Or, a contribué à améliorer les conditions de travail de ces derniers. Cinq (05) comptoirs de collecte d'or ont été mis en place et ont permis d'acheter 55 kg d'or en 2015, contribuant à la redynamisation de cette filière.

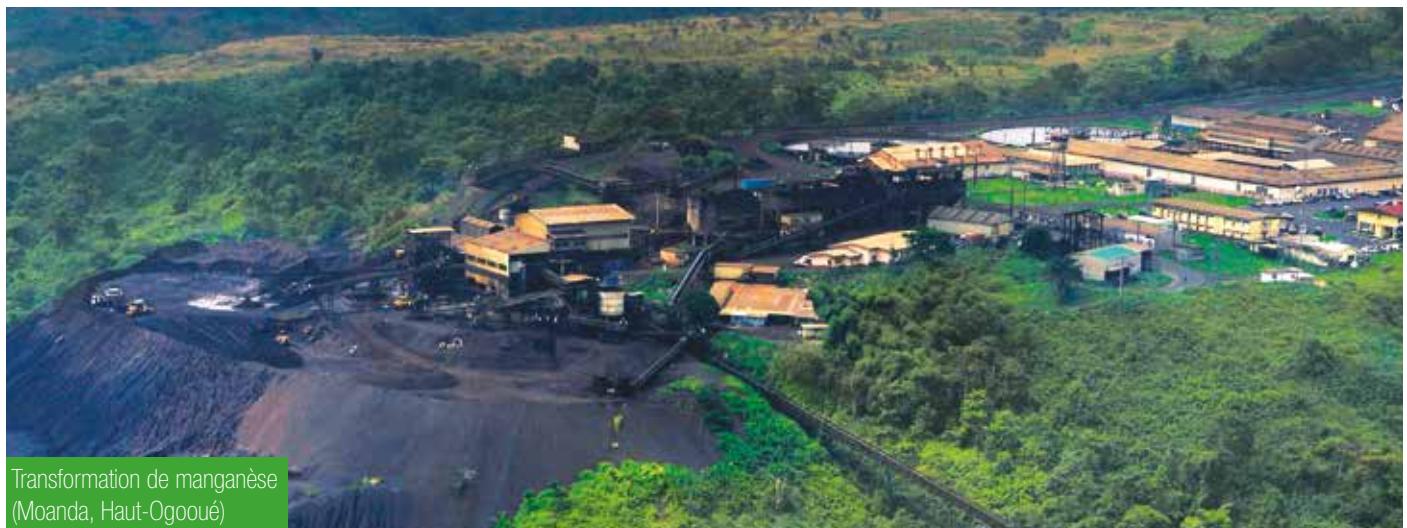
**La filière or s'industrialise.** Exploité depuis les années 1940 à l'époque coloniale, l'or était tombé à un niveau de production artisanal informel dérisoire, malgré le potentiel de ressources très important du pays. Cette production artisanale informelle était estimée à environ 30 kg par an. La mise en exploitation d'une mine industrielle à Bakoudou par l'opérateur marocain MANAGEM

a porté la production annuelle d'or à un niveau historique de 1245 kg, soit 41 fois plus qu'en 2009. 300 emplois ont été créés par cette mine industrielle. Les nombreux permis d'exploration aurifère délivrés ces dernières années laissent penser que ces records de production et de créations d'emplois formels seront bientôt battus.

## Deux projets de rang mondial ont été initiés : Belinga et Maboumines

L'exploitation du gisement minier de Belinga a été réorientée dans une logique plus conforme à la nouvelle vision de valorisation locale et de gestion durable des ressources. Belinga est l'un des rares gisements de fer à haute teneur de classe mondiale connus, non encore exploités. Le rachat par l'Etat de la concession qui avait été attribuée dans des conditions opaques à l'opérateur chinois COMIBEL a constitué un choix stratégique fort, en cohérence avec la nouvelle vision. Le projet initial de COMIBEL perpétuait le vieux modèle d'une exploitation des matières du Gabon sans aucune valorisation locale et sans maîtrise des externalités négatives sur l'environnement. Ce modèle n'était pas compatible avec la nouvelle trajectoire de développement durable de l'économie gabonaise. L'Etat a donc opté pour une nouvelle approche : caractériser lui-même le potentiel minier et économique du site, afin de négocier au mieux, avec des opérateurs de rang mondial, la co-exploitation des gisements miniers découverts, dans un plan d'affaire et un cahier des charges environnementales et sociales qui correspondent aux priorités stratégiques du Gabon. Les travaux de sondage du site, commandés par l'Etat, sont toujours en cours. Leur finalisation devrait permettre, au moment de la reprise cyclique du secteur minier au niveau mondial, d'être en position de force pour développer ce projet majeur de la Stratégie Nationale d'Industrialisation. L'exploitation du gisement de Bélinga doit en effet permettre de développer une industrie métallurgique compétitive dans la production de pellets de fer. Des milliers d'emplois seront ainsi créés dans la province rurale de l'Ogooué-Ivindo.

Maboumines s'annonce comme un projet minier de classe mondiale dans la valorisation des terres rares. Le gisement polymétallique de Mabounié, situé à une quarantaine de kilomètres de Lambaréne, est richement doté mais présente des contraintes techniques et financières fortes pour arriver à une valorisation durable. Fruit d'un partenariat entre l'Etat Gabonais et le groupe ERAMET, ce projet d'ampleur, est aujourd'hui dans une phase initiale de développement.



## PERSPECTIVES 2016-2020

### Les principales actions qui seront menées :

- Doter la Société Equatoriale des Mines des moyens et de l'autonomie financière lui permettant d'accélérer le développement des investissements miniers.
- Renforcer la promotion des investissements miniers et de transformation métallurgique dans les filières manganèse et or.
- Aménager le pôle de Moanda-Franceville (aménagement urbain et habitat, routes, production et distribution d'électricité, plateforme logistique ferroviaire) pour améliorer la compétitivité de ce cluster minier et métallurgique.
- Mobiliser les ressources nécessaires pour la structuration et le développement des deux grands projets phares Belinga et Maboumimes.
- Promouvoir, à travers les marchés publics, l'innovation et l'usage des matériaux de construction locaux dans les travaux publics et les grandes opérations de promotion immobilière.

**Objectifs attendus :** créer des milliers d'emplois miniers et industriels (Haut-Ogooué, Moyen-Ogooué, Estuaire, Nyanga et Ogooué-Ivindo seront les principales provinces concernées par ces emplois) et augmenter la valeur ajoutée locale de l'industrie de métallurgie.



## Le BTP & les matériaux de construction



**Production de matériaux de BTP à l'usine Chaudronnerie du Gabon  
(Nkok, Estuaire)**

Partant du constat de l'augmentation des travaux d'infrastructures et de constructions dans le cadre du PSGE d'ici à 2025, la Stratégie Nationale d'Industrialisation (déclinaison opérationnelle du pilier Gabon Industriel) a fait du renforcement de la production nationale de matériaux de construction une priorité stratégique. L'objectif est de diminuer le coût des facteurs de production dans la construction des infrastructures et de l'habitat, tout en faisant émerger un tissu de PME dynamiques.

Au-delà des filières bois et produits métallurgiques, le programme « matériaux de construction » promeut prioritairement le développement de la production de matériaux pondéreux disponibles au Gabon : sable, béton, granulats, latérite qui offrent le plus de potentiel de développement. Les conditions de compétitivité du Gabon sont relativement moindres pour la production de tuiles, roches ornementales, bitume et ciment, mais la forte demande nationale justifie également de nouveaux investissements productifs dans ces segments.

L'existence de producteurs de matériaux de construction nationaux compétitifs renforcera la chaîne de valeur de la filière connexe du BTP.

## Le Gabon est depuis 2009 un pays en chantier, favorisant un boom de la filière Bâtiments et Travaux Publics et de l'industrie de production des matériaux de construction.

**En 2009, les matériaux de construction locaux étaient peu développés et le secteur du BTP peu dynamique.** Le BTP représentait déjà en 2009 une part significative de l'économie nationale (3% du PIB et 8% des emplois). Toutefois, du fait de la faiblesse des investissements publics dans les grands travaux et de l'investissement privé dans la promotion immobilière, le secteur demeurait peu dynamique, avec une grappe d'activité peu structurée. La filière se caractérisait par un nombre limité d'opérateurs nationaux de taille moyenne, et un grand nombre de petites PME quasi artisanales. Les opérateurs importaient l'essentiel des matériaux de construction, à des prix élevés. Du fait de la faiblesse des quantités produites, les productions nationales en ciment, en tôles, en vitres ou en graviers se caractérisaient par des prix élevés, peu voire non compétitifs par rapport aux produits importés.

**La contribution des BTP à l'économie nationale a été multipliée par plus de 2,5 depuis 2009,** passant d'une valeur-ajoutée de 185 milliards FCFA à près de 500 milliards FCFA en 2015. L'ampleur des grands travaux menés depuis 2009, qu'il s'agisse des routes,

des infrastructures sportives, hôtelières et de l'aménagement urbain réalisés dans le cadre de l'organisation de la CAN 2012 et 2017, des travaux de mise en place de la fibre optique, d'installation des infrastructures télécom, a contribué à créer des opportunités économiques historiques pour les opérateurs du secteur. La relance de la construction de logements par les secteurs privé et public a également eu un impact positif sur les entreprises de services de finition (plomberie, électricité, carrelage, peinture, ameublement), très intensifs en main d'œuvre. Ce sont à la clé plus de 1600 emplois qui ont ainsi été créés sur la période, avec un pic de 3000 créations d'emplois en 2012 au moment de la CAN.

**Sur la période 2009 – 2016, la filière BTP est devenue plus compétitive,** avec l'apparition d'opérateurs disposant de capacités de production plus importantes, mieux capitalisés et répondant à des normes qualité plus élevées. Le ralentissement de la commande publique, à partir de 2014, a contribué à accélérer la restructuration de la filière, en éliminant les entreprises les moins compétitives. Ainsi, le secteur du BTP se caractérise aujourd'hui par un nombre plus réduit d'opérateurs. Cette mutation est le gage de l'émergence de futurs champions nationaux, qui créeront des emplois durables de qualité et pourront exporter leurs services à l'international. Cette transition sera d'autant plus rapide que s'accélérera l'intégration entre les producteurs de matériaux de construction locaux et les opérateurs du BTP, qui renforcera la compétitivité globale du secteur.

**La capacité de production nationale de ciment a triplé.** Le démarrage en 2016 de la production de l'usine CIMAF d'Owendo porte la capacité de production de ciment au niveau national à 500 000 tonnes par an dans l'immédiat et extensible jusqu'à 1 million de tonnes. En 2009, le pays produisait 207 000 tonnes de ciment via l'usine CIMGABON, qui a périclité du fait d'un outil industriel vieillissant en perte de compétitivité (production tombée à 160 000 tonnes en 2013). La nouvelle usine CIMAF d'Owendo a relevé le niveau de production de ciment et contribué à la création de plus de 1000 emplois, dont 200 emplois à temps plein pour l'exploitation de l'usine. L'augmentation de la production locale a un double effet positif pour les ménages et les promoteurs, avec la baisse du coût du ciment et un approvisionnement simplifié de la matière première de la construction de logements. L'impact sur l'augmentation de la production nationale de logements et sur une éventuelle baisse des loyers devra être évalué dans les années à venir.

**Le Gabon produit désormais du fer à béton à Nkok.** En 2009, la filière se caractérisait par l'exportation de rebuts ferreux et non ferreux. Le Gouvernement a pris une mesure, en 2013, pour interdire l'exportation de ces rebuts et obliger leur transformation

locale. Cette décision, couplée aux facilités logistiques et fiscales offertes par la ZERP de Nkok, a conduit à l'installation de deux usines métallurgiques (Chaudronnerie du Gabon et Aciéries du Gabon, 400 emplois) qui fondent ces rebuts et produisent du fer à béton, vendu au Gabon et dans la sous-région, notamment en République du Congo. La production de ces deux usines permet de couvrir 50% de la demande nationale. Le potentiel de croissance et les opportunités d'affaire dans la filière demeurent donc importants. La transformation de cette filière est un exemple probant de réussite du volontarisme politique pour conduire les opérateurs privés à s'investir dans des activités à plus forte valeur ajoutée, qui sont plus bénéfiques au pays et à sa population. Le prix du fer à béton a diminué de 36% entre 2013 et 2015, au bénéfice des consommateurs.

**La filière de production de sable et d'agrégats a été fortement stimulée par les besoins générés par les travaux routiers.** La production locale de sable, en forte augmentation depuis 2010 a dû être encadrée et limitée par l'État pour protéger le littoral, notamment dans l'Estuaire. C'est action s'inscrit dans le plan de protection du littoral, composante du Plan National Climat. Par une meilleure attribution des zones de prélèvement, la production de sable a tout de même augmenté, passant de 826 000 tonnes en 2009 à 1 100 000 tonnes en 2014. La production d'agrégats a connu une croissance encore plus importante, étant multipliée

par plus de 8 sur la période (de 45 400 tonnes en 2009 à 400 000 tonnes en 2015). Cette production locale d'agrégats par des opérateurs nationaux s'accompagne de créations d'emplois et a un impact positif sur le coût de construction des routes.

**La ZERP de Nkok s'impose comme une plateforme attractive pour les producteurs de matériaux de construction.** Démarré en 2010, le projet de création d'une plateforme logistique accueillant des unités industrielles à proximité de Libreville a été réalisé de manière diligente et a trouvé son public. Etendue sur une superficie d'un peu plus de 1100 hectares, la ZERP de Nkok accueillait en mai 2016 24 opérateurs industriels dont 15 en phase d'exploitation, principalement dans les secteurs de la transformation du bois, la sidérurgie, les matériaux de construction et la chimie. Près de 60 autres entreprises ont retenu des emprises foncières dans la zone et envisagent d'y développer des activités. Parmi elles figurent un nombre significatif de producteurs de matériaux de construction. Malgré la croissance des dernières années, le potentiel de la filière, en termes de ressources nationales disponibles et de débouchés économiques, demeure encore largement inexploité. La promotion des investissements privés dans le secteur s'impose comme une priorité de la période 2016 – 2020 pour que cette filière s'impose résolument comme un nouveau moteur de croissance de l'économie gabonaise.

## PERSPECTIVES 2016-2020

### Les principales actions qui seront menées :

- Promouvoir la promotion des investissements privés dans la production locale de matériaux de production : graviers, dalles, tuiles, etc.
- Réserver une part à l'approvisionnement en matériaux de production locaux dans les travaux d'infrastructures publics.
- Opérationnaliser le Centre des Techniques de l'Habitat, pour promouvoir l'usage de matières premières locales dans les travaux de construction de logements.
- Favoriser la diffusion des normes qualités, référencer et promouvoir les opérateurs nationaux de services BTP référencés (accès aux marchés publics et appui à la sous-traitance avec des opérateurs comme la SEEG pour les électriciens).

**Objectifs attendus :** Faire émerger plusieurs dizaines de PME championnes dans la production et la commercialisation des matériaux de construction et de BTP, qui créeront plus de 5000 emplois formels sur l'ensemble du territoire et augmenteront la richesse produite par ce secteur.



## La filière Forêt-Bois

Objectif stratégique 10 du PSGE : Gérer durablement la forêt gabonaise et positionner le Gabon comme un leader mondial du bois tropical



**Fabrication de produits finis dérivés du bois par l'usine Rain Forest Management  
(Mbomao, Ogooué-Ivindo)**

La filière forêt - bois emploie un peu plus de 12 000 personnes et est la deuxième activité de valorisation de ressources naturelles au Gabon, après le pétrole : elle pèse 4% du PIB du pays, et 60% des exportations hors pétrole. Cette filière historique de l'économie gabonaise est l'une de celle qui a été le plus impacté par la réorientation d'un modèle rentier d'extraction de ressources naturelles brutes à un modèle productif qui réponde à des normes de gestion durable.

L'objectif du Plan Stratégique Gabon Emergent pour la filière forêt-bois est de créer plus de valeur avec moins de ressources, afin de contenir les externalités négatives de l'activité sur l'environnement (déforestation) tout en augmentant sa capacité de créations de richesses et d'emplois. Cet objectif est atteignable en appliquant les règles de gestion durable des concessions forestières, en transformant sur place toute la ressource prélevée, en améliorant le rendement matière de la production et en la focalisant sur les produits à plus forte valeur ajoutée, comme les meubles.

## La filière Forêt-Bois a vécu une accélération douloureuse mais indispensable vers l'industrialisation.

**L'arrêt de l'exportation des grumes a entraîné une profonde reconfiguration du secteur.** En 2009, la décision des nouvelles Autorités gabonaises d'interdire l'exportation de grumes répondait à l'ambition d'augmenter la valeur ajoutée de la filière forêt-bois en contraignant à la transformation locale de la ressource et en l'orientant vers une gestion durable de la forêt. Une vue d'ensemble de la filière indique que ces objectifs ont été atteints : la production de grumes (pression sur la ressource naturelle) est passée de 2,7 millions m<sup>3</sup> en 2009 à 1,6 million

m<sup>3</sup> en 2015, soit une baisse de plus de 45%. Sur la même période, la production de bois débité (sciages, contreplaqués et placages) est passée de 550 000 m<sup>3</sup> à 972 000 m<sup>3</sup>, soit une augmentation de plus de 70%. En 2014, 73% de cette production de bois débité était exportée. Le Gabon s'est imposé comme le premier exportateur de placage et de contreplaqué d'Afrique Centrale, mais demeure un acteur encore mineur sur le marché mondial. Avec l'arrêt de l'exportation des grumes, le Gabon exporte désormais des produits à plus forte valeur ajoutée que par le passé.

**La valeur ajoutée de la filière forêt-bois a presque doublé et son rendement a triplé en six ans,** suite à la réorientation stratégique de son modèle économique. Le secteur contribuait en 2009 à hauteur de 122 milliards de FCFA à l'économie nationale. Sa contribution se portait en 2015 à 226 milliards de FCFA. En considérant que la pression sur la ressource, mesurée par la quantité de bois coupée, a diminué de 45% sur la période, il apparaît que le rendement (valeur ajoutée / quantité de ressources bois exploitée) de la filière a triplé. Le Gabon générerait environ 45 milliards de FCFA par million de m<sup>3</sup> de grumes de bois coupées en 2009. Six ans plus tard, pour une même quantité d'un million de m<sup>3</sup> de grumes de bois coupées, le Gabon crée une valeur de 141,5 milliards de FCFA, grâce à la transformation de la matière en produits qui s'échangent à des prix plus élevés que les billots de bois à l'état brut. Cette capacité à créer plus de valeur avec moins de ressources est bénéfique pour l'environnement et a contribué aux résultats enregistrés par le pays en matière de gestion durable des forêts.

**L'aménagement durable des forêts exploitées devient une réalité.** Le code forestier de 2001 faisait de l'aménagement durable des exploitations forestières une obligation pour tous les acteurs.

Graphique 12 :

Evolution 2011 - 2025 : un nouveau modèle de gestion des écosystèmes forestiers

<b>Une surface moindre</b>		<b>Evolution 2011 - 2025</b>	<b>2011</b>	<b>2025</b>
		-15%	13	11
<b>5 fois plus de richesse</b>	Surface exploitée (en millions d'ha)	x2	669 000	1 590 000
	Volume de production de bois (en m <sup>3</sup> )	x3	350	1 000
	Chiffres d'affaires bois ouvrés (en milliards de FCFA)	x5	70	360
	Exportations (en milliards de FCFA)	x1,8	336	600
	Emplois (directs et indirects)	x4	20 000	80 000

Ce code prévoyait la signature par les exploitants forestiers de conventions provisoires d'aménagement, d'exploitation et de transformation (CPAET) et un engagement progressif dans un processus d'aménagement durable, d'une durée moyenne de 3 ans, conduisant au statut de concession forestière sous aménagement durable (CFAD). Outil de gestion pluriannuel de l'exploitant forestier, le plan d'aménagement durable forestier détermine les essences exploitables, la circonference des arbres pouvant être coupés, le calendrier de rotation des différentes parcelles forestières qui permet le repeuplement et le renouvellement des arbres. Pour des raisons de coût et de technicité, les grands exploitants forestiers se sont plus facilement adaptés à la nouvelle réglementation. L'Etat a donc mis en place un programme d'appui spécifique aux petits exploitants, pour leur permettre de s'adapter à la nouvelle réglementation. Le Programme d'Aménagement des Petits Permis Forestiers Gabonais (PAPPFG) a été redynamisé sur la période 2010 – 2014 pour permettre le suivi de 216 permis accompagnés dans le processus d'aménagement durable, pour une surface d'1,7 million d'hectares de forêt.

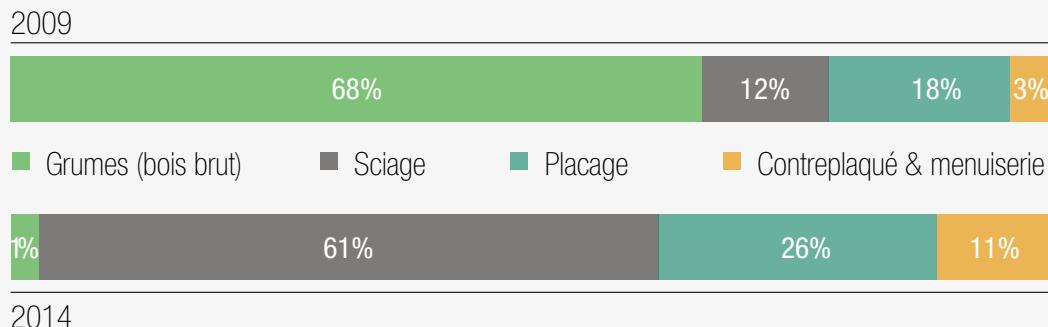
**Le renforcement du contrôle effectif de l'aménagement durable des forêts a permis de réduire drastiquement les émissions carbonées.** Initié en 2013 pour une période de 6 ans, le projet « contrôle de l'aménagement forestier », financé dans le cadre de l'accord de conversion de dettes signé avec la France, contribue à assurer sur le terrain l'effectivité du respect des règles et lois dans le processus d'attribution des permis forestiers, dans l'autorisation d'exploitation et dans l'application des plans d'aménagement forestier. La baisse des volumes de coupe de bois, pour des raisons réglementaires (interdiction exportation des grumes, convention d'aménagement forestier) et économique (meilleur rendement matière pour l'aspect positif, difficultés d'accès aux marchés

pour l'aspect négatif), a eu un impact bénéfique indéniable sur l'environnement. Les observations satellites du couvert forestier indiquent une baisse de la dégradation des forêts au Gabon et une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

**Les résultats positifs enregistrés au niveau global de la filière ont été obtenus au prix d'un ajustement dououreux des opérateurs.** La filière était majoritairement composée, en 2009, d'exploitants forestiers nationaux détenteurs de petits permis. Une majorité de ces derniers ont rencontré de grandes difficultés à s'adapter à la nouvelle logique économique et réglementaire et, pour une part non négligeable, ont vendu leur permis à des opérateurs plus importants. La période 2010 – 2016 s'est caractérisée par une concentration des exploitants forestiers, l'arrivée de nouveaux opérateurs étrangers (chinois et indiens principalement), la hausse de la productivité et une réduction des effectifs dans l'aménagement forestier, avec la destruction d'environ 2000 emplois, soit 45% du total des emplois dans l'exploitation forestière en 2009. Ces pertes ont été compensées par les créations d'emplois dans l'industrie du bois, qui a créé 4000 emplois durant la même période, soit un solde positif total de 2000 nouveaux emplois. Les populations concernées par ces emplois ne sont toutefois pas les mêmes, l'industrie du bois ayant des exigences techniques plus élevées que les travaux manuels des exploitations forestières.

**Les études sectorielles menées ces dernières années indiquent qu'à court terme, les ratios de rentabilité des opérateurs se sont dégradés.** Pour un opérateur, le processus de remontée de la chaîne de valeur d'une filière est toujours complexe et nécessite la mobilisation d'un ensemble de connaissances techniques, commerciales et financières qu'il n'est pas aisément de réunir. A court terme, ces opérateurs ont dû s'endetter pour investir

**Graphique 13 :**  
**Evolution 2011 - 2025 : un nouveau modèle de gestion des écosystèmes forestiers**



Source : Trade MAP

dans l'acquisition d'outils de production industrielle, perdre des commandes du fait du changement de la production, nouer de nouveaux contacts commerciaux, licencier et engager du nouveau personnel, tâtonner dans le processus d'apprentissage technique et commercial. De ce fait, l'ajustement brutal du modèle de rente au modèle de production, bien que nécessaire, aura été difficile à vivre, y compris pour les opérateurs qui sont aujourd'hui mieux capitalisés, produisent des produits à plus forte valeur ajoutée, ont augmenté leur chiffre d'affaires et font preuve de plus d'innovation technique et commerciale.

L'accélération des mesures d'appui aux opérateurs doit permettre de redonner de l'élan à la filière, qui n'en est qu'au début de sa transformation. Ainsi, du fait de l'absence d'homologation FLEGT, la production nationale peine désormais à s'exporter en dehors des marchés asiatiques. Cette homologation dépend en grande partie de la mise en place d'un système national de traçabilité des bois et d'une base de données nationales de suivi des productions forestières et industrielles. En concertation avec les opérateurs de la filière, l'Etat a un rôle important à jouer dans la mise en œuvre diligente de ce dispositif, qui servira également à fiabiliser l'information nécessaire à la bourse du bois, qui a pour objectif de faciliter les transactions entre les exploitants forestiers et les opérateurs de transformation du bois, ces derniers

rencontrant des difficultés récurrentes d'approvisionnement, du fait de l'absence de coordination entre les opérateurs de la grappe d'activité.

Le lancement en 2016 d'un cluster du meuble à Nkok va contribuer à accélérer la transition de la production vers les produits à plus forte valeur ajoutée. En 2016, la production nationale demeure concentrée à plus de 60% dans des produits de 1ère transformation (sciage, placage), qui se vendent à des niveaux de prix sept fois plus faibles, en moyenne, que du mobilier, à quantité équivalente. De ce fait, l'initiative prise dans le cadre du partenariat public privé GSEZ (Etat Gabonais et Olam) de créer un cluster du meuble à Nkok vise à faire émerger une masse critique de PME compétitives sur le segment du mobilier. Le cluster met à disposition du matériel de pointe, utilisé en commun par les opérateurs adhérents dans un espace aménagé de 40 000 m<sup>2</sup>, ainsi qu'une formation aux techniques modernes de production et une vitrine commerciale pour l'exposition des produits finis. Ces dizaines de PME rejoindront les premiers champions émergents de la 3ème transformation du bois au Gabon, comme Ecowood ou Rain Forest Management, dont l'usine de meubles de Mbomao dans la province de l'Ogooué-Ivindo a permis de créer 700 emplois directs et indirects.

## PERSPECTIVES 2016-2020

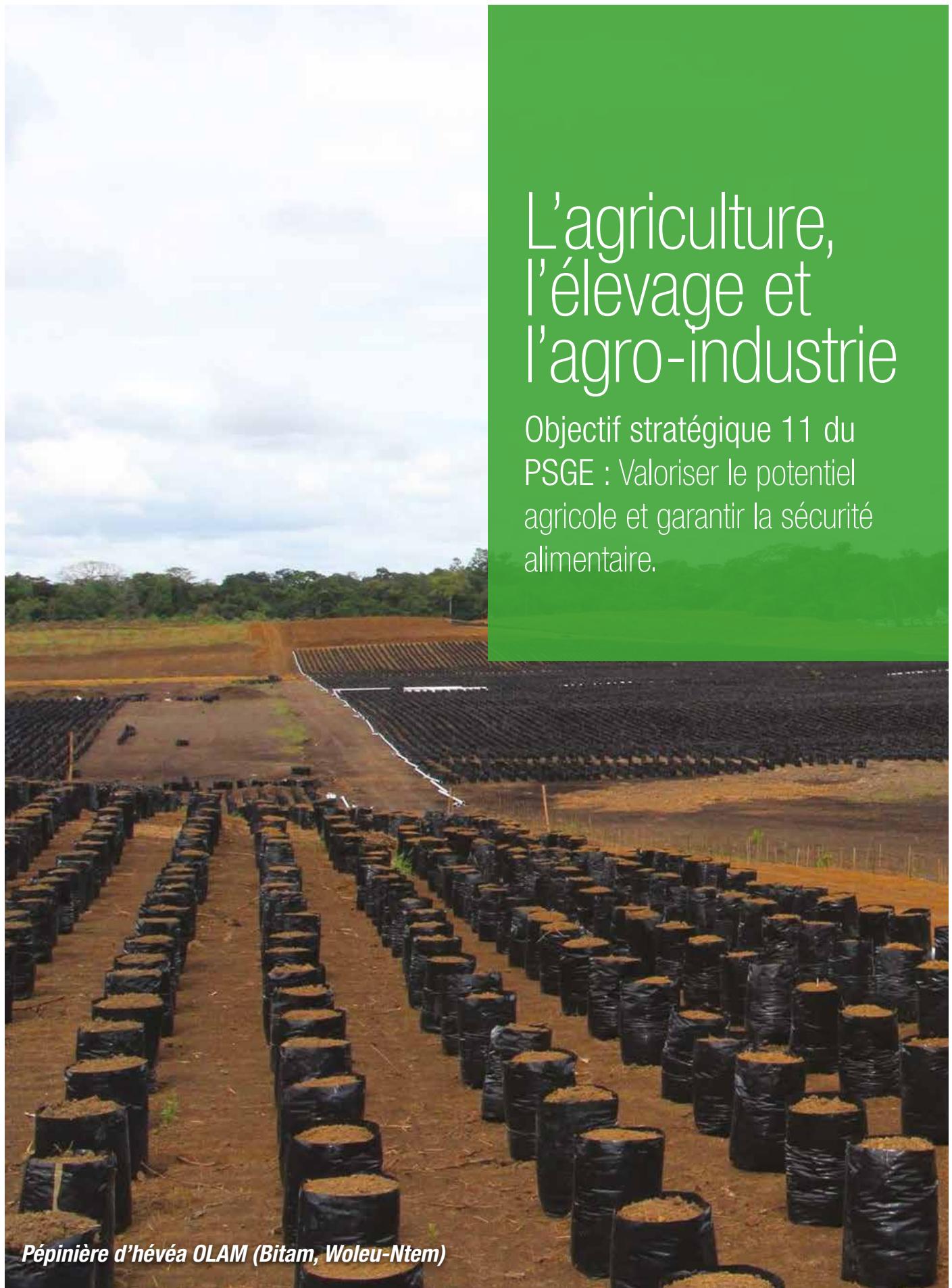
### Les principales actions qui seront menées :

- Soutien au développement du cluster du meuble de Nkok.
- Mise en place d'un système national de traçabilité des bois et d'une base de données de suivi des productions forestières et industrielles.
- Finalisation du processus d'homologation FLEGT pour l'accès des produits gabonais aux marchés européens.
- Création de la bourse du bois.
- Promotion de l'investissement privé pour la mise en place d'un Domaine Industriel du Bois.

**Objectifs attendus :** Faire émerger plusieurs dizaines de PME championnes dans la transformation du bois, qui créeront plus de 5000 emplois formels sur l'ensemble du territoire et augmenteront la richesse produite par ce secteur.

# L'agriculture, l'élevage et l'agro-industrie

Objectif stratégique 11 du  
PSGE : Valoriser le potentiel  
agricole et garantir la sécurité  
alimentaire.



**Pépinière d'hévéa OLAM (Bitam, Woleu-Ntem)**

L'agriculture a longtemps été le talon d'Achille de l'économie gabonaise. Malgré un potentiel naturel indéniable, du fait de terres riches et disponibles (entre 4 à 5 millions de terres arables), une pluviométrie abondante (1800 à 4000 mm) et un réseau hydrographique de 10 000 km<sup>2</sup> qui traverse et irrigue le territoire, l'agriculture ne répondait pas aux besoins en alimentation de la population et avait une contribution dérisoire à l'économie nationale (2,5% du PIB en 2009). Le pays importe l'essentiel de son alimentation, pour une facture annuelle d'environ 280 milliards de FCFA au tournant des années 2010. L'essentiel des légumes et féculents consommés sont importés du Cameroun, plaçant le Gabon en situation de risque pour sa souveraineté alimentaire. Cette situation s'explique par le nombre réduit des surfaces agricoles exploitées et par les faibles rendements de ces exploitations. Du fait de la faiblesse de la production agricole nationale et de l'intégration à des chaînes de production internationale, l'agro-industrie demeure sous-développée et très concentrée dans des produits comme le sucre, la production de caoutchouc et d'huile de palme.

Aujourd'hui, l'ambition du Gabon est d'atteindre l'autosuffisance alimentaire d'ici 2025, en mettant en valeur 205 000 hectares de terres pour une exploitation intensive de filières végétales et animales. Le secteur agricole soutiendra également le développement de filières agroindustrielles d'huile de palme, de caoutchouc, de sucre et de produits alimentaires locaux transformés (farine de manioc, jus de fruit, charcuterie, etc.). L'émergence d'une agriculture et agro-industrie fortes est une garantie de sécurité alimentaire mais également de prospérité économique et sociale, en offrant des activités génératrices de revenus à des dizaines de milliers de personnes dans les zones rurales et périurbaines.

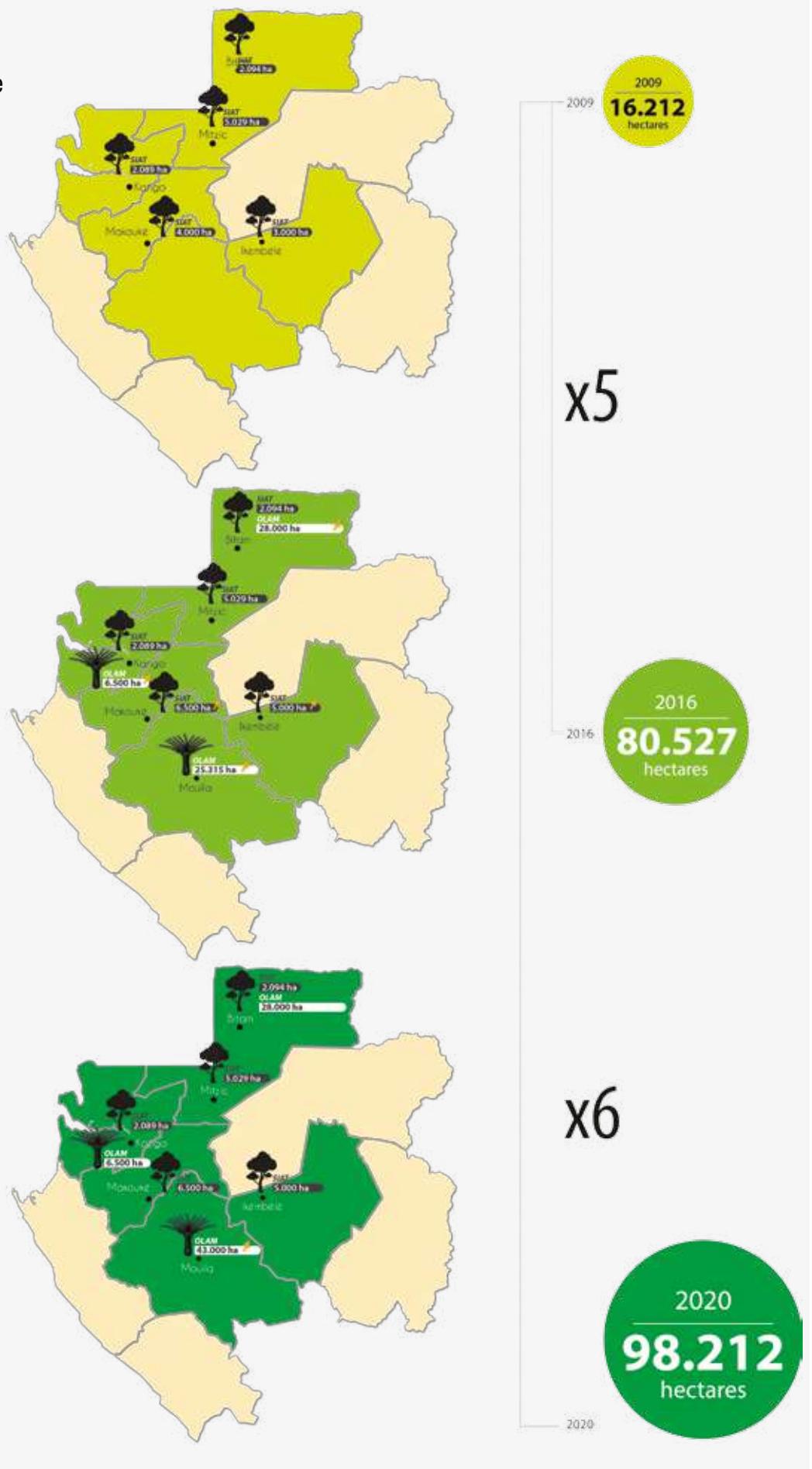
## Le Gabon a connu entre 2009 et 2016 la plus grande vague d'investissement agricole et agro-industriel de son histoire.

Depuis 2009, une grande offensive agricole a été menée. Quatre initiatives ont mené cette charge historique pour le retour des Gabonais vers la terre nourricière : i) un investissement massif dans l'hévéaculture et le palmier à huile, ii) le programme GRAINE qui favorise l'implantation d'exploitations agricoles gabonaises, iii) le PRODIAG qui appuie l'agriculture et l'élevage périurbains et enfin, iv) le développement de nouvelles activités agroindustrielles pour mieux intégrer la filière et lui apporter plus de débouchés économiques à forte valeur ajoutée.

L'investissement massif dans l'hévéaculture et le palmier à huile positionne le Gabon comme un champion africain pour ces cultures. Dès 2010, l'Etat Gabonais a su convaincre deux investisseurs agroindustriels de référence, le groupe OLAM et le Group SIAT, à investir massivement dans les cultures tropicales que sont l'hévéa et le palmier à huile et consolider autour une agro-industrie gabonaise. Olam Gabon a ainsi planté, à date de 2016, 28 000 hectares d'hévéa à Bitam et 32 000 hectares de palmiers à huile sur les sites de Kango, Mouila et Mandji. L'exploitation de ces plantations greenfield a nécessité l'embauche de près de 3000 personnes. Les entreprises du secteur rencontrent toutefois des difficultés à trouver suffisamment de main d'œuvre agricole. De son côté, SIAT Gabon, repreneur en 2004 des anciennes plantations et fermes parapubliques Agrogabon, Hévagab et ranch Nyanga, a fortement investi pour régénérer le matériel végétal de ces fermes et en améliorer la productivité. Le groupe a également investi pour étendre la plantation d'Ikembélé de 10 000 hectares, dont la moitié plantés. Au total, Siat exploite 14 000 hectares d'hévéa en production et 6500 hectares de palmiers à huile. Ces investissements ont été réalisés dans un contexte défavorable, de forte volatilité du cours de l'huile de palme raffiné (CPO) et de baisse importante des cours du caoutchouc (-60% entre 2014 et 2016). Toutefois, lorsque les cours repartiront à la hausse, dans le mouvement de balancier régulier que connaissent ces filières cycliques, le Gabon se sera positionné comme le 2ème producteur africain d'huile de palme et le 3ème producteur d'hévéa.

Le programme GRAINE est la plus grande offensive jamais menée dans l'histoire du Gabon pour inciter la population au retour à la terre. Lancé officiellement par le Chef de l'Etat en décembre 2014, le programme Graine (Gabonaise des réalisations agricoles et des initiatives des nationaux engagés) associe dans le cadre d'un partenariat public-privé l'Etat Gabonais au groupe OLAM, via leur participation à une société commune en charge du développement du projet, la Société de transformation agricole et du développement rural (SOTRADER). GRAINE compte aménager 200 000 hectares de terres agricoles en parcelles dotées de titres fonciers, qui seront attribuées aux adhérents du programme (objectif de 25 000 adhérents), regroupés en coopératives agricoles. Les adhérents reçoivent gratuitement de la part de SOTRADER, en plus du foncier agricole, un ensemble de services de conseil et de fourniture en intrants, de même que l'engagement de se voir racheter l'ensemble de leur production. Ils ont le choix d'opter entre une production vivrière (manioc, piment, tomates et autres légumes) ou une production de culture de rente (palmiers à huile notamment). A date du 1er juillet 2016, les résultats enregistrés sont les suivants : 14 186 personnes ont adhéré au programme via 788 coopératives réparties sur les 5 provinces pionnières, où 1780 hectares de surfaces agricoles

**Graphique 14 :**  
La surface agricole  
aménagée a été multipliée  
par 5 entre 2009 et 2016



ont été aménagées et 268 hectares sont déjà valorisés, pour de la culture de manioc. Le programme GRAINE rencontre un vrai succès auprès des populations rurales et signale le début d'une nouvelle ère agricole dans le pays.

**Le Projet de Développement et d'Investissement Agricole au Gabon (PRODIAG) accompagne le développement de l'agriculture périurbaine et des savoir-faire agricoles.** Le PRODIAG résulte d'un partenariat signé en 2010 entre l'Agence Française de Développement et le Ministère de l'Agriculture. Le Gabon a bénéficié d'un prêt de 10,5 milliards FCFA rétrocédé sous forme de subvention à l'Institut Gabonais d'Appui au Développement (IGAD), pour lequel une contrepartie nationale d'environ 3 milliards FCFA doit être versée. Le PRODIAG vise à sécuriser l'approvisionnement en biens alimentaires des principaux centres urbains gabonaïs par la promotion d'une agriculture entrepreneuriale performante et respectueuse de l'environnement. Sur la période 2012 – 2016, le projet a permis la création de 1094 unités de production, principalement des exploitations vivrières (851), maraîchères (140), des ateliers de production de farine de manioc et autres produits agricoles transformés (40), des ateliers de multiplication de bananiers (40), des élevages de poules et de porcs (30) et 2 provenderies. 2200 personnes vivent à plein temps grâce à

ces activités génératrices de revenus, qui ont produit un chiffre d'affaires annuel en 2015 de 3,5 milliards de FCFA. Au-delà de ces résultats quantifiables, le PRODIAG a permis de susciter de nouvelles vocations agricoles et pastorales dans la population urbaine et dispenser des conseils utiles à l'amélioration de la performance des agriculteurs et éleveurs en activité.

**L'investissement dans la transformation agroindustrielle a redémarré.** Les activités agroindustrielles des opérateurs présents au Gabon (ont été renforcées par l'arrivée de nouveaux opérateurs comme Olam, qui a construit sur la période deux unités de raffinage d'huile de palme, à Kango et Mouila. Les opérateurs déjà présents, comme la SOBRAGA, SMAG, SIAT et SUCAF ont renforcé leur outil de production et amélioré leur compétitivité et leur empreinte carbone, avec par exemple la mise en place par Siat à Makouké d'une unité de bio-méthanisation qui transforme les effluents de son huilerie en biogaz, réduisant ainsi sa facture et son empreinte énergétique. De plus petits investissements, réalisés par des opérateurs nationaux, commencent à gagner en visibilité, comme en atteste la construction de l'usine de transformation de manioc de Léconi. Entre 2009 et 2015, l'industrie agroalimentaire a connu une croissance soutenue de sa valeur ajoutée, de l'ordre de 64%.

## PERSPECTIVES 2016-2020

### Les principales actions qui seront menées :

- Poursuite et consolidation du programme GRAINE et du PRODIAG phase 2
- Renforcement du patrimoine de semences végétales adaptées aux conditions écosystémiques du Gabon (notamment pour les produits vivriers comme la banane et le manioc).
- Aménagement des infrastructures de soutien à l'agriculture (pistes rurales, réseau d'irrigation)
- Restructurer l'Ecole Nationale du Développement Rural d'Oyem en Ecole des Métiers Agricoles
- Libéraliser l'achat des produits de la filière café/cacao (fin du monopole public de la CAISTAB) et organiser les producteurs en coopératives
- Promotion de l'investissement privé pour la mise en service d'un centre de reproduction des géniteurs pour améliorer le cheptel national.

**Objectifs attendus :** Créez 20 000 emplois et auto-emplois agricoles et réduire de moitié les importations alimentaires.



## La pêche et l'aquaculture

Objectif stratégique 12  
du PSGE : Promouvoir une exploitation et une valorisation durable des ressources halieutiques.

*Production de poisson salé (Lambaréné, Moyen-Ogooué)*

Le Gabon dispose d'un potentiel halieutique très important. Fort de ses 850 km de littoral maritime, de ses 20 000 km<sup>2</sup> de bassins naturels propices au développement de l'aquaculture et d'une biomasse très diversifiée, le pays a tous les atouts pour être autosuffisant dans sa consommation alimentaire et exporter ses produits. Historiquement, le secteur s'est toutefois caractérisé par la prédominance de la pêche artisanale (maritime et continentale) et la très faible capacité de l'Etat à contrôler les captures et réguler l'activité des pêcheurs industriels présents dans ses eaux territoriales. De ce fait, la contribution de la pêche à l'économie est restée anecdotique, de l'ordre de 1,2% du PIB en 2009. La production halieutique nationale ne couvre pas les besoins alimentaire du pays, qui importe des produits de la mer pour une valeur annuelle moyenne de 15,5 milliards de FCFA, supérieure à ses exportations (environ 10 milliards de FCFA par an). Les Gabonais sont les premiers consommateurs de poisson en Afrique centrale, avec une consommation moyenne annuelle de 40 kg / habitant.

Pour concrétiser l'ambition de la souveraineté alimentaire du Gabon, le Plan Stratégique Gabon Emergent a fait de la restructuration de la filière pêche et du développement de l'aquaculture une priorité. L'objectif, d'ici à 2025, est de doubler le niveau de production de la filière par rapport à 2009, et de tripler les revenus générés. Cette augmentation des revenus passe par le débarquement sur le sol national de 100% des captures de pêche réalisées dans les eaux territoriales gabonaises, et par la transformation locale d'une proportion significative des captures en produits de grande consommation, pour le marché national et international. Une meilleure régulation du secteur et de ses pratiques de pêche doit permettre d'atteindre ces résultats en limitant la pression sur les ressources halieutiques.

## Après des années de pillage de ses ressources, l'État reprend la main sur la filière pêche.

Cette reprise en main s'est concrétisée par i) un renforcement du dispositif institutionnel de régulation de la pêche, ainsi qu'une ii) amélioration des règles de gestion et iii) un renforcement des contrôles dans le secteur.

**La création de l'ANPA renforce la maîtrise du secteur de la pêche par l'Etat.** L'Agence Nationale des Pêches et de l'Aquaculture (ANPA) a été créé par le décret 0375/PR/MAEPSA du 21 octobre 2014 en vue de renforcer les capacités d'action de l'Etat dans ce secteur. Placée sous la tutelle technique du Ministère en charge de la Pêche et de l'Aquaculture, l'ANPA a pour mission

d'exécuter les politiques conçues par les Directions centrales de son ministère de tutelle. A ce titre, l'Agence a pour rôle de i) mener les missions de suivi, contrôle et surveillance des pratiques des opérateurs, ii) assurer l'aménagement des pêcheries et aires maritimes protégées, iii) promouvoir l'exploitation des ressources halieutiques et iv) promouvoir l'aquaculture. Autant de domaines dans lesquelles l'administration publique a trop longtemps été absente sur le terrain.

**Les règles de régulation du secteur et les contrôles sur pièce ont été renforcées.** Face au pillage des ressources et aux différents actes illicites se déroulant dans la Zone Economique ExCLUSIVE (pêche illicite, contrebande, piraterie), le Gabon se trouvait dans l'obligation de renforcer son dispositif de dissuasion, de contrôle et de répression effectif dans ses eaux territoriales. Plusieurs actions ont été prises à cet effet, comme la mise en place du dispositif de surveillance satellitaire des eaux maritimes avec l'AGEOS, ainsi que la généralisation de balises ARGOS sur les bateaux opérant dans la ZEE du Gabon, afin d'opérationnaliser le système de surveillance satellite des navires. Ces outils permettent à la Direction de Surveillance des Pêches de disposer de l'information nécessaire pour identifier les cas délictueux et appréhender les contrevenants. Le cadre juridique a été adapté, afin de mettre en adéquation les droits de pêche et les amendes à la valeur des captures. Enfin, contrairement aux pratiques du passé, le Gabon contrôle désormais lui-même le tonnage et la valeur des captures effectuées par les navires opérant dans ses eaux territoriales, ce qui conduit à une revalorisation des redevances annuelles de ces navires de plusieurs milliards de FCFA. L'ensemble de ces mesures d'amélioration de la gouvernance a permis de sortir la filière de l'informel et pose les bases d'une redynamisation dans un cadre stabilisé.

**Les prérequis à la relance économique de la filière se mettent en place, avec la construction en cours de l'infrastructure de débarquement à Owendo.** L'absence d'infrastructures de débarquement pour les bateaux de pêche artisanale et surtout industrielle obère les perspectives économiques de la filière. Ainsi, pour le cas de la pêche au thon en eaux gabonaises, l'accord signé avec l'Union Européenne prévoit qu'un minimum de 30% du thon péché sur nos côtes soit débarqué au Gabon. Cet accord n'est malheureusement pas applicable aujourd'hui, en raison de l'absence d'infrastructures de débarquement susceptibles d'accueillir ces navires. Le manque à gagner économique est très important, comme l'illustre le graphique 15, qui montre le différentiel de prix entre les captures non débarquées et ceux des captures débarquées. A ce titre, la construction en cours d'un quai de débarquement de pêche dans le cadre de l'extension du port d'Owendo, menée par GSEZ, va permettre de lever la principale contrainte au développement de la pêche industrielle

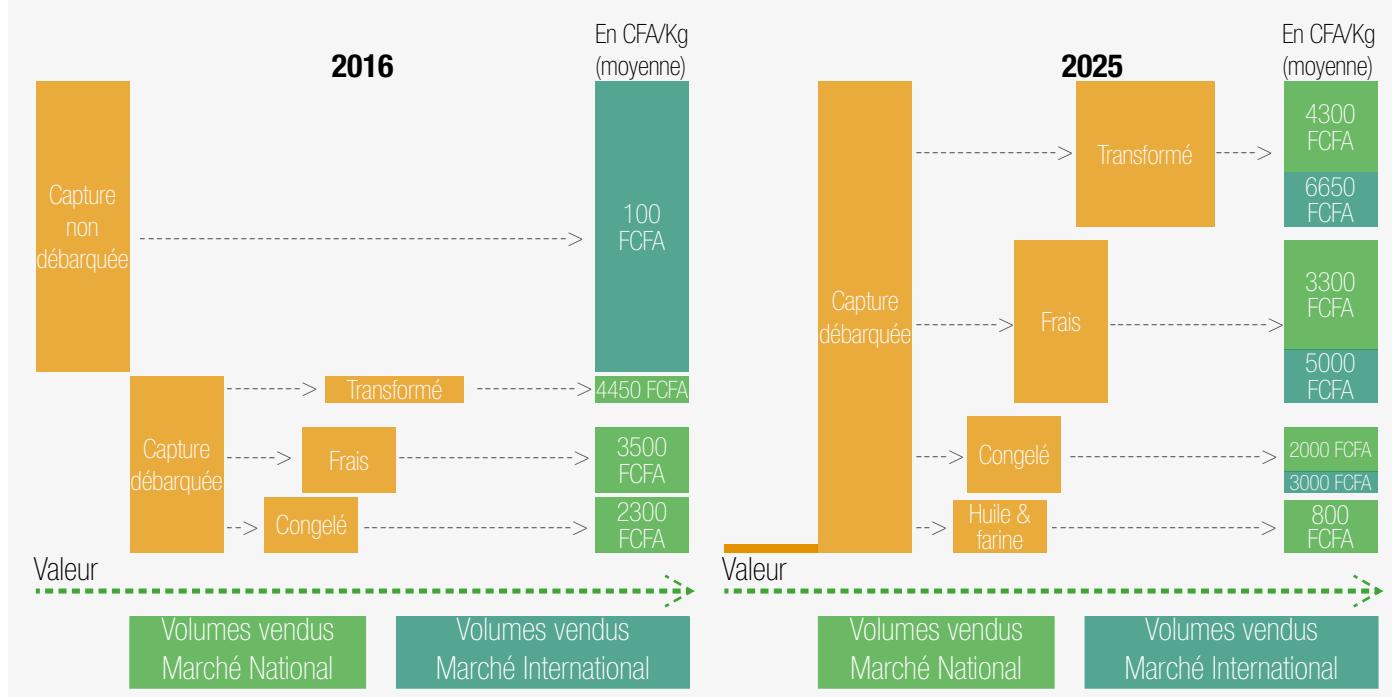
gabonaise. Cette infrastructure permettra également de lever les contraintes d'approvisionnement en ressources de l'usine de production de thons et sardines en boîte de conserve de Gabon SeaFood, investissement réalisé dans le cadre du partenariat public privé Tropical Holding.

## Le potentiel économique de la pêche et de l'aquaculture demande encore à être mieux valoriser.

Avec Tropical Holding, l'Etat a noué un PPP ambitieux pour industrialiser le secteur de la pêche. Ce partenariat public privé a été signé avec l'entreprise mauricienne IBL, référence

internationale dans le secteur. Via ce partenariat, l'ancienne usine de SIFRIGAB a été restructurée, l'outil productif rénové dans le cadre d'une filiale dédiée à la production de conserverie de poissons, Gabon SEAFOOD. Cette usine, entièrement construite, a toutefois rencontré des difficultés à entrer en production, faute de pouvoir avoir accès aux captures des navires de pêche industrielle, qui ne pouvaient pas débarquer sur le territoire. La mise en service du nouveau quai de pêche à Owendo devrait changer cette situation et permettre à cette unité de production de prendre son rythme de croisière, en jouant un rôle de pionnier dans la transformation locale de nos ressources halieutiques. Une fois cette infrastructure support disponible, l'Etat encouragera l'investissement privé dans le secteur, pour renforcer la grappe d'activités de services connexes à la pêche et d'industries de transformation des produits.

**Graphique 15 :**  
Décomposition de la production gabonaise des produits de pêche sur la chaîne de valeur et évolutions souhaitées par le PSGE



## PERSPECTIVES 2016-2020

### Les principales actions qui seront menées :

- Finalisation du quai de pêche industrielle d'Owendo.
- Renforcement des capacités du CAPAL pour le débarquement et la vente des produits de pêche artisanale.
- Promotion de l'investissement dans l'aquaculture maritime et continental

**Objectifs attendus :** Débarquement d'au moins 30% des captures de pêche des navires européens, augmentation de l'offre locale, baisse du prix du poisson et création de centaines d'emplois et d'activités génératrices de revenus dans la pêche et l'aquaculture.



## L'économie numérique

Objectif stratégique 17 du PSGE : Faire du Gabon un pôle régional de l'Economie Numérique et de la Communication

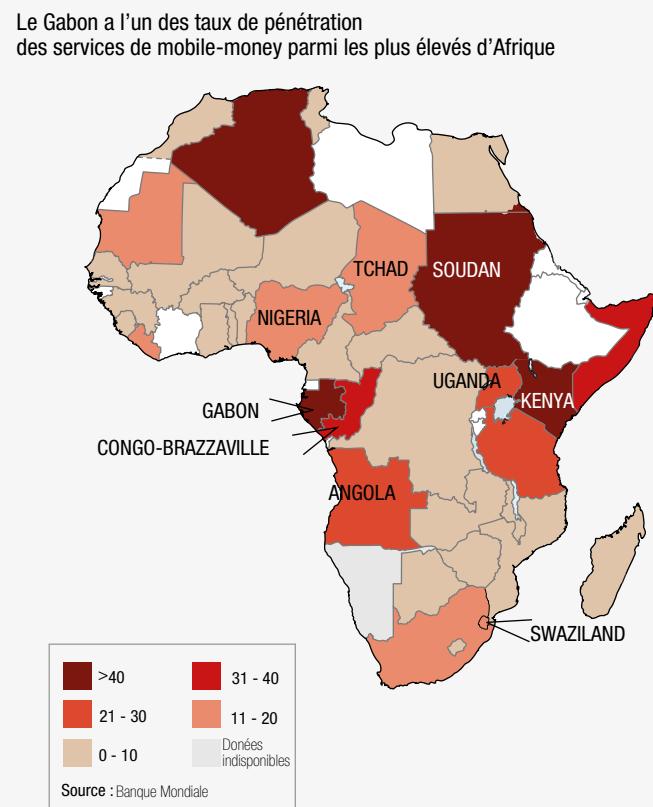


**Antenne de télédetection de l'AGEOS (Nkok, Estuaire)**

**Graphique 17 :**  
Evolutions 2009 – 2014 du secteur télécom et internet



**Graphique 18 :**  
Taux de pénétration des services de mobile money en Afrique



L'économie numérique définit les activités économiques organisées autour de l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces activités sont en passe de transformer radicalement les dynamiques socioéconomiques mondiales. Par leurs fonctions d'automatisation, de dématérialisation, de désintermédiation et ré-intermédiation des processus, les TIC transforment radicalement les manières d'opérer des organisations et bouleversent les chaînes de valeur mondiales. A ce titre, l'économie numérique constitue un accélérateur de l'émergence, entendue ici comme un processus accéléré d'accumulation de capital physique et monétaire, de renforcement du capital humain, d'amélioration des termes de l'échange et d'amélioration des conditions de vie des populations des pays à revenus intermédiaires et inférieurs. A ce titre, le Plan Stratégique Gabon Emergent a fait du développement de l'économie numérique une priorité.

L'économie numérique gabonaise se développe, offrant de nouvelles opportunités aux populations et particulièrement à la jeunesse gabonaise.

Le secteur gabonais des télécommunications a été particulièrement dynamique durant la période 2009-2016. La téléphonie mobile s'est développée de façon fulgurante au Gabon. En 2016, un adulte gabonais dispose en moyenne de deux abonnements téléphoniques (3,2 millions d'abonnés recensés) et le taux de pénétration de l'Internet mobile est de 75%, une performance pour un service qui n'existe pas en 2009. Par ailleurs, 113 000 foyers disposent de l'internet fixe en 2015, soit trois fois plus qu'en 2009. Le secteur des télécoms a été particulièrement stimulé par la volonté de l'Etat qui a proposé sur le marché une licence Haut débit technologiquement neutre à un coût réduit de moitié par rapport aux générations précédentes, facilitant ainsi le passage de la 3G à la 4G pour les opérateurs de téléphonie mobile. Ces derniers ont donc été les premiers à proposer la 4G en Afrique Centrale. L'usage des réseaux numériques, le smartphone en particulier, a atteint un niveau qui permet désormais d'en faire un support de masse pour les services en ligne.

Le développement fulgurant du mobile-money a facilité l'accès des populations aux services financiers. Le Gabon a l'un des taux de pénétration des services de mobile-money parmi les plus élevés d'Afrique, aux côtés de pays comme le Kenya, le Soudan et l'Algérie (graphique 18). Avec le déploiement de la 3G puis de la 4G, les opérateurs télécoms gabonais ont été parmi

les premiers en Afrique centrale à développer des services de transfert d'argent, de paiement de facture (Edan de la SEEG par exemple) ou encore des services de banque et d'assurance. Les innovations sur le segment mobile money ont répondu à une demande réelle. En 2015, les services de mobile money ont séduit près de 200 000 utilisateurs par mois et le volume des transactions effectuées s'élevaient à près de 20 milliards de F CFA par mois. Le Gabon fait partie des rares pays dans le monde où le nombre de comptes mobile money est largement supérieur aux comptes bancaires traditionnels. L'éventail de services offerts autour du mobile money, du mobile banking et de l'e-commerce demeure toutefois encore faible. L'enjeu consiste, pour les années à venir, à promouvoir une masse critique d'entreprises nationales qui développent des services et du contenu numérique adaptés aux besoins de la population.

**Le Gabon a entamé sa migration vers la Télévision Numérique Terrestre.** Conformément à l'accord passé en 2006 par les 54 Etats africains dans le cadre de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), le Gabon va passer de la télévision analogique au numérique en libérant les fréquences destinées à la télévision pour les télécommunications. Ce dividende numérique constituera un véritable support pour le développement des réseaux de téléphonie mobile et un appui considérable pour les technologies liées à ce secteur. A l'exception de l'Ile Maurice, du Rwanda, de la Tanzanie, du Mozambique et du Malawi, la transition vers la TNT en bande UHF (470 – 862 MHz) n'a pu être réalisée en juin 2015 par les Etats africains signataires, comme exigé initialement. Le Gabon travaille néanmoins à respecter la nouvelle échéance qui est fixée au 31 décembre 2016. Le passage à la TNT va susciter des changements majeurs dans le paysage audiovisuel gabonais, en permettant notamment la diffusion à un moindre coût d'un plus grand nombre de chaînes, avec des images de meilleure qualité. Surtout, le passage à la TNT représente une opportunité historique pour stimuler le développement du secteur audiovisuel et pour favoriser le développement de contenus locaux de qualité.

**Le Gabon se positionne comme un pôle régional d'excellence des activités d'observations spatiales.** L'AGEOS facilite désormais le développement de tous les services numériques basés sur les données satellitaires. Inaugurée le 29 août 2015, l'Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observations Spatiales (AGEOS) est dédiée à l'exploitation et à la valorisation de données satellitaires. Le centre de compétences en télédétection de l'Agence comprends des services d'acquisition, de traitements et de stockage des données de type optique et radar, un laboratoire de recherche, des salles de formation et des services opérationnels dans les domaines stratégiques tels que la gestion de la forêt, l'aménagement du territoire, la surveillance maritime. Avec une

antenne de 2800 Km de rayon de couverture, l'Agence peut proposer ses services à 23 pays d'Afrique. La station AGEOS est certifiée Landsat 8 (satellite américain) et fait désormais partie du système de mise à disposition des données du satellite Landsat dans le monde. Pour l'Etat Gabonais, cette agence va constituer un outil d'aide à la décision précieux, à l'étape de la préparation des nouveaux projets comme à celle de l'évaluation de l'impact des actions engagées. Plus d'une dizaine de jeunes Gabonais ont été envoyés en formation en Europe et aux Etats-Unis, dans des institutions d'excellence, afin d'acquérir les compétences indispensables à l'exploitation du potentiel de services de l'AGEOS.

## L'Etat a mis en place les prérequis critiques au développement de l'économie numérique

**Le cadre institutionnel de la société de l'information est désormais en place.** L'Etat s'est doté des structures spécialisées nécessaires à la régulation et au développement de l'économie numérique. Ainsi, dès 2009, ont été créées l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) et l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (ANINF). Symbole du caractère désormais stratégique de ce secteur, un ministère dédié à l'Economie Numérique a fait son apparition dans l'architecture gouvernementale à partir de 2009. Ce dispositif a été complété en 2014 par la création de la Société de Patrimoine des Infrastructures Numériques (SPIN). De nouvelles structures en cours de création viendront renforcer l'action de l'Etat dans le secteur, notamment un Fonds National pour le Développement du Numérique (FODEN), qui devrait être opérationnel en 2018, et servira de catalyseur pour le financement des start-up gabonaises du numérique. Sur le plan juridique, la loi sur les données à caractère personnel a été actualisée, et une loi portant régulation de la société de l'information est élaborée depuis 2013, et actuellement en phase finale d'adoption. La promulgation du nouveau cadre juridique du numérique est une priorité de l'année 2017, certains sujets comme la validité juridique des signatures électroniques étant indispensables pour permettre l'essor de services comme l'e-commerce.

**Les services d'e-gouvernement se développent.** Sous l'impulsion de l'ANINF, plusieurs actions majeures visant à développer des services administratifs dématérialisés ont été menées. L'ANINF a créé 85 sites internet pour le compte de différentes administrations, 86 intranet avec l'outil de messagerie zimbra, qui sont en cours d'interconnexion via un portail web interactif (Gabon Online) qui sera bientôt disponible au public. Près de 26 000 adresses mails administratives ont été créées, pour

rationaliser et sécuriser les communications électroniques des agents administratifs. De premiers services administratifs aux usagers ont été dématérialisés. Ainsi, le paiement des impôts et taxes peut désormais se faire via un site internet e-tax dédié ([www.etch.dgi.ga](http://www.etch.dgi.ga)) de même que la procédure d'obtention d'un visa ([www.evisa.dgdi.ga](http://www.evisa.dgdi.ga)). Par ailleurs, le centre d'appel CIAG (Centre d'Informations de l'Administration Gabonaise) mis en place en 2015 fourni par téléphone des informations sur toute formalité ou acte administratif. Le processus de dématérialisation des procédures administratives va considérablement s'accélérer dans les années à venir et facilitera les démarches des citoyens, leur accès à l'information et la transparence de l'administration. Un levier stratégique de cette accélération tient au fait que l'ANINF a bâti une infrastructure de gestion des clés publiques (ICG ou PKI en anglais), qui garantit désormais la délivrance des titres sécurisés et des transactions électroniques en République Gabonaise. Une Autorité de Certification Nationale a été mise en place pour en assurer la gestion. Le lancement de cette infrastructure a eu lieu en novembre 2013 et a permis de délivrer des certificats pour l'établissement de passeports biométriques.

L'Etat aura encore un rôle important à jouer pour accélérer le renforcement de l'écosystème national du numérique, en i) recourant aux opérateurs mobile-money pour ses transferts automatiques d'argent (salaires, bourses, pensions, aides sociales en ce qui concerne les dépenses ; contraventions, taxes, en ce qui concerne les recettes à recouvrer), en ii) sollicitant des entreprises privées nationales pour accélérer le développement

de services d'e-gouvernement et iii) en soutenant directement les jeunes start-up gabonaises du numérique, via des incubateurs, des fonds d'amorçage appuyé par le FODEN, des concours récompensant l'innovation numérique. Le potentiel de création d'emplois pour les jeunes est très important dans ce secteur, et le Gabon s'est donné les moyens de pouvoir valoriser ce potentiel. Les prochaines années devraient voir une accélération soutenue de l'entreprenariat et l'émergence de champions nationaux du numérique, créant au passage des milliers d'emplois pour les jeunes.



Call center du Centre d'Information de l'Administration Gabonaise (CIAG) (Libreville, Estuaire)

## PERSPECTIVES 2016-2020

### Les principales actions qui seront menées :

- Finalisation du processus de migration vers la Télévision Numérique Terrestre.
- Adoption du cadre juridique de la société du numérique.
- Accélération de la délégation de services administratifs à des opérateurs privés en charge de dématérialiser et automatiser les processus (transferts via mobile-money, applications de services administratifs dématérialisés, centres multiservices numériques)
- Création et opérationnalisation du FODEN

**Objectifs attendus :** Crédit de 5000 emplois et activités génératrices de revenus dans le secteur du numérique, qui profiteront principalement aux jeunes.



## Le tourisme

Objectif stratégique 16 du PSGE : Positionner le Gabon comme une destination de référence en matière de tourisme durable



Le Gabon est doté d'un important potentiel touristique. Le pays est couvert à 80% par une forêt tropicale humide parmi les mieux préservées au monde et riche de sa biodiversité. Le pays abrite une faune et une flore uniques : il accueille la plus grande concentration d'éléphants de forêt d'Afrique, de très nombreuses espèces d'oiseaux, de reptiles et de mammifères. A ce titre, le Gabon est une destination d'exception pour les touristes à la recherche de sites naturels originaux et préservés. Ce patrimoine naturel est particulièrement mis en valeur au sein des 13 parcs nationaux, créés en 2002 dans le cadre d'une politique volontariste de préservation de la biodiversité du pays.

Malgré les atouts de la destination, le tourisme demeurait très peu valorisé et végétait à un stade embryonnaire jusqu'en 2009. Le Gabon accueillait à cette période autour de 170 000 touristes internationaux, quand un pays comme la Namibie en accueillait un million. Par ailleurs, la filière était essentiellement portée par le tourisme d'affaires. En effet, près de 2/3 des touristes se rendent au Gabon dans le cadre de voyages d'affaires. Ce faible développement du tourisme tient à l'existence de nombreux facteurs bloquants. Ainsi, l'offre d'hébergement, y compris pour le tourisme d'affaires, demeure limitée et est principalement concentrée sur Libreville. L'offre d'hébergement proposée était d'un rapport qualité/prix peu compétitif face à la concurrence internationale. L'accès, notamment aérien, demeure très coûteux et certains sites touristiques de qualité sont enclavés. Les activités touristiques (circuits d'écotourisme, découverte culturelle, activités détente...) et services connexes (restauration, services d'accueil

et de guidage...) sont très peu développés. Enfin, les efforts de promotion marketing et commercial de la destination sont limités. Le tourisme et l'hôtellerie font partie des secteurs qui emploient le plus de personnes dans les pays développés. A ce titre, au regard des atouts du pays et des objectifs de créations d'emplois et de richesses du PSGE, le secteur s'est imposé comme un levier stratégique de diversification économique.

Avec le PSGE, le Gabon a pour ambition de devenir la première destination touristique liée au tourisme durable et le carrefour de l'Afrique Centrale en matière de tourisme d'affaires et d'événementiel. Le PSGE entend faire du tourisme un axe important de la diversification de l'économie gabonaise. Pour cela, les segments écotourisme, tourisme d'affaires et événementiel et tourisme d'agrément seront développés de façon complémentaire. Le développement de ces différents types de tourisme est en effet indispensable pour que ce secteur devienne un véritable moteur de croissance. L'écotourisme, qui est l'un des segments les plus dynamiques du tourisme mondial, est une offre de niche qui aura un fort impact en termes de notoriété et d'image. Le Gabon dispose aussi d'atouts importants pour développer son tourisme domestique et valoriser ses cultures et son artisanat. Le développement du tourisme domestique (clientèle gabonaise et expatriés présents au Gabon) permettra de d'améliorer progressivement l'offre touristique nationale par un effet d'apprentissage et d'entraînement, avant d'être exposée à une clientèle internationale plus exigeante.

**Graphique 19 :**  
Chambres hôtelières à Libreville et Port-Gentil



## Le potentiel touristique gabonais commence enfin à être valorisé et le tourisme crée des emplois et de nouvelles opportunités d'affaires.

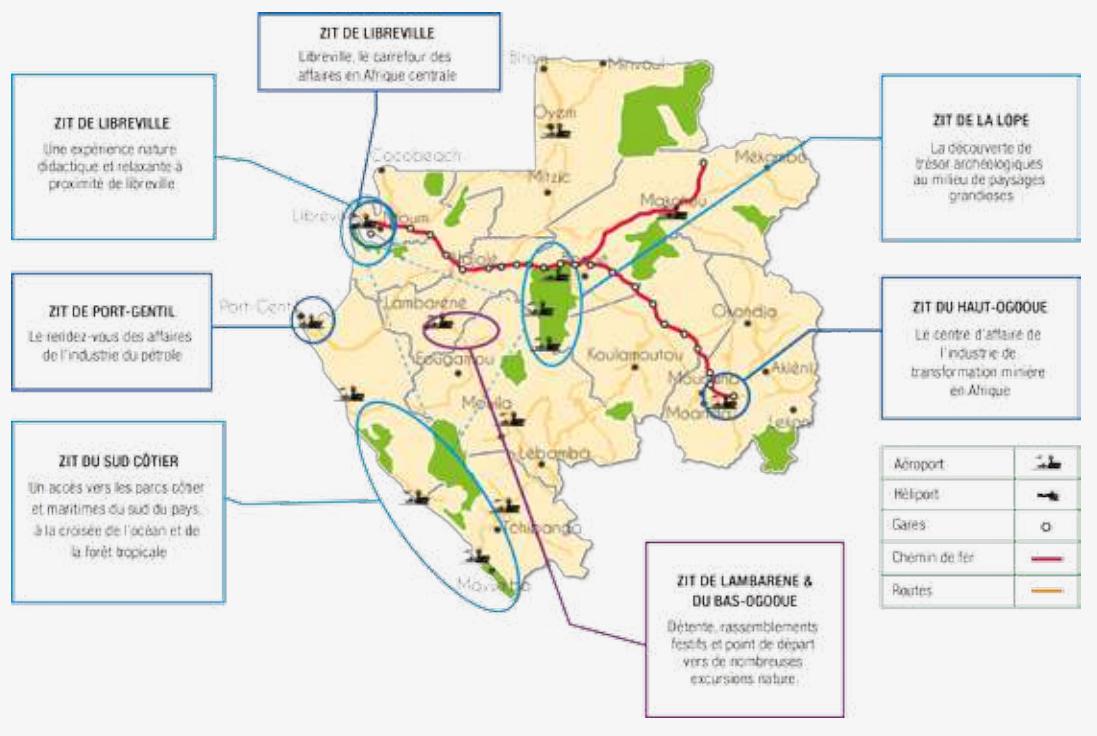
**Les infrastructures hôtelières se sont fortement développées depuis 2009.** De nouveaux hôtels ont été construits et plusieurs autres réhabilités, améliorant l'offre en quantité et qualité. L'Etat a joué un rôle moteur dans cette dynamique. D'une part, l'Etat a cédé à des opérateurs privés des hôtels de standing (Okoumé Palace, Méridiens de Libreville et de Port-Gentil) dont la gestion devait être améliorée et qui avaient besoin de nouveaux investissements pour répondre au besoin de leur clientèle. Cette cession a ainsi permis la rénovation du Méridien de Port-Gentil, un rafraîchissement du Méridien de Libreville, et surtout la rénovation et construction de nouveaux bâtiments sur le site de l'Okoumé Palace, où se côtoient désormais deux hôtels de standing, un Radisson Blu et un Park Inn. D'autre part, dans le cadre de la préparation de la CAN 2012, l'Etat a construit un réseau de 9 hôtels, dits Héliconia, pour renforcer l'offre disponible dans les provinces de l'Estuaire et du Haut-Ogooué. Parallèlement, le secteur privé a également fortement investi dans l'hôtellerie, comme en témoigne l'extension du réseau Etoile d'Or ou encore l'arrivée d'Onomo. Au total, pour les hôtels déclarés auprès de l'administration, plus de 1500 chambres ont été ajoutées à l'offre existante depuis 2009, ce qui a permis de doubler l'offre

recensée à Libreville.

**Différents évènements rendent la destination Gabon plus visible à l'international.** L'évènementiel et l'organisation de séminaires d'entreprises fait partie des segments considérés stratégiques du tourisme gabonais. L'organisation de la CAN 2012 et maintenant de la CAN 2017, la création d'évènements sportifs comme le Marathon du Gabon ou la Tropicale Amissa BONGO, le New York Forum Africa, qui s'est imposé comme un rendez-vous incontournable des affaires internationales vers l'Afrique. A court terme, ces évènements ont permis d'attirer des touristes dont la venue profite aux hôteliers et à l'ensemble des prestataires de services connexes (transport, loisirs, commerce, artisanat, communication...). A moyen terme, ces évènements améliorent la notoriété et l'attractivité du Gabon, avec un impact positif sur notre capacité à attirer des investissements étrangers, à attirer un flux plus important de touristes réguliers, et enfin à attirer des talents. A ce titre, l'organisation de la CAN 2017 offre une occasion inespérée de renforcer l'attractivité du Gabon et de consolider l'offre touristique nationale.

## Le dispositif public de régulation et de promotion du tourisme a été réformé, afin d'en accompagner plus efficacement le développement.

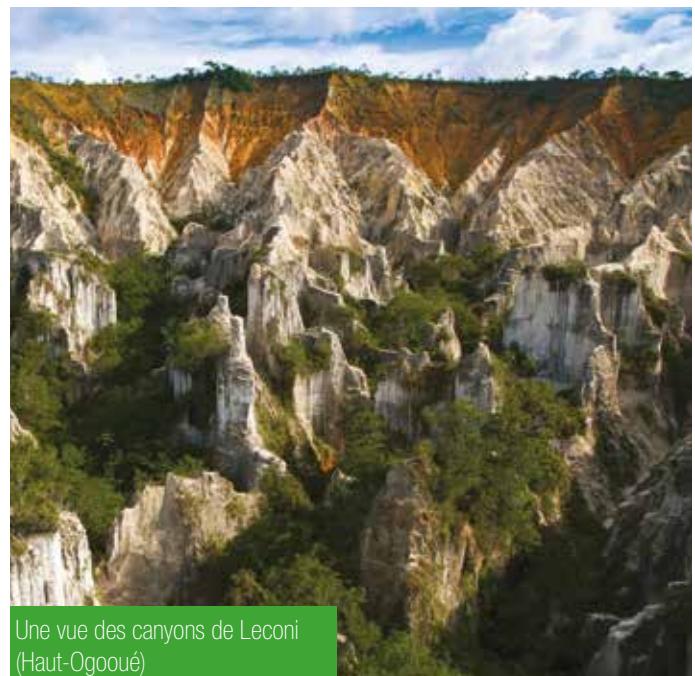
**Graphique 20 :**  
**Les 6 Zones d'Intérêt Touristique prioritaires**



**La gouvernance du tourisme a été renforcée.** La création de l'AGATOUR permet de renforcer la capacité de l'administration à promouvoir la destination Gabon, a géré ses actifs hôteliers et a contribué au développement de l'offre de produits touristiques. Par ailleurs, le Ministère en charge du tourisme a élaboré un nouveau code touristique, qui a pour but de mettre en place un cadre attractif à l'investissement privé. Ce code se trouve en phase finale d'adoption. L'une de ses mesures phares vise à la création de Zone d'Intérêt Touristique, qui sont des zones d'intérêt public pour lesquelles l'Etat pourra mettre à disposition d'investisseur du foncier de manière préférentielle, coordonnera et facilitera les aménagements de viabilisation des sites. L'adoption de ce code et le début de l'aménagement des Zones d'Intérêt Touristique (ZIT) dans les prochains mois sera déterminante pour favoriser l'investissement privé. Les co-investissements signés entre le Fonds Gabonais d'Investissement Stratégique et des opérateurs de référence comme Aman Resort et SFM Africa font ainsi face à des difficultés d'accès au foncier et de viabilisation des sites. Ces difficultés seront plus facilement levées dans le cadre des ZIT et apporteront les conditions indispensables pour sécuriser les investissements privés nécessaires au renforcement de l'offre de produits touristiques au Gabon.

**La période 2009-2016 a permis de poser les prérequis du développement d'un écotourisme d'exception.** L'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) a contribué à la préservation et à la promotion des sites naturels. Les plans de gestion des parcs intègrent désormais un volet valorisation de l'écotourisme et de premières actions de facilitation de l'accessibilité des sites ont été menées, comme avec la rénovation de la gare de la Lopé. Des premières actions de promotion de l'investissement

dans l'écotourisme haut de gamme ont été menées, avec des partenaires de références comme Aman Resorts, qui prévoit la construction d'écolodges haut de gamme à proximité des parcs nationaux. L'action concertée de l'ANPN et de nouveaux opérateurs privés pose les prémisses à la mise en place de circuits écotouristiques de dimension internationale. Des programmes de formation des écoguides ont été menés en vue de renforcer la qualité de service offerte aux touristes. Enfin, un programme pilote d'habitation des gorilles est mené dans le parc de Moukalaba-Doudou, en vue de faire de l'observation des gorilles un produit phare susceptible d'attirer des touristes internationaux, à l'exemple de la réussite rwandaise avec les gorilles de montagne du parc de Virunga.



## PERSPECTIVES 2016-2020

### Les principales actions qui seront menées :

- Promulgation du code du tourisme
- Aménagement des Zones d'Intérêt Touristique et promotion de l'investissement privé et PPP pour leur valorisation.
- Renforcement des moyens de l'AGATOUR et remise à niveau du parc hôtelier de l'Etat.

**Objectifs attendus :** Crédit de 10 000 emplois formels et activités génératrices de revenus dans les services touristiques, l'hôtellerie et la restauration.



Les services supports à la compétitivité



Port d'Owendo (Estuaire)

Les services supports à la compétitivité ont un impact prépondérant sur le reste de l'économie, dont la compétitivité globale dépend en grande partie de l'accès à ces services à un niveau de qualité satisfaisant et des coûts raisonnables. Les services financiers, les services logistiques, le transport ou encore le commerce sont des activités qui créent de la richesse et des emplois par elles-mêmes, et peuvent favoriser d'autres secteurs à en créer également. Leur effet d'entraînement sur le reste de l'économie en fait des filières de service particulièrement stratégiques dans un processus de développement accéléré comme celui impulsé par le Plan Stratégique Gabon Emergent.

A l'image du reste de l'économie, ces filières de service ont été particulièrement dynamiques ces six dernières années et ont grandement contribué à la hausse de contribution du Gabon des Services au PIB. Collectivement, ces filières ont créé plus de 7000 emplois ces cinq dernières années et ont connu un taux de croissance annuel moyen de 10% sur la période.

## Le secteur financier s'est renforcé et le volume des financements à l'économie a plus que doublé.

**Le niveau de bancarisation de la population s'est amélioré.** La décision de l'Etat de bancariser les fonctionnaires, les boursiers et les retraités, a contribué à une augmentation très significative du nombre d'adultes Gabonais titulaires d'un compte bancaire. Globalement, selon les données recensées par le Global Financial Development, la proportion d'adultes Gabonais titulaires d'un compte dans une institution financière est passée de 19% à 30% de la population d'âge entre 2011 et 2014. Cette bancarisation permet à la population d'accéder plus facilement aux crédits bancaires et a également un impact positif sur la consommation et l'activité du pays.

**Les concours bancaires à l'économie ont considérablement augmenté sur la période.** Le secteur bancaire a connu une croissance soutenue, avec un Produit Net Bancaire qui a augmenté à un rythme moyen de 8% en moyenne entre 2009 et 2015. L'arrivée de deux nouvelles banques commerciales en 2009, Ecobank et UBA, a été suivie par l'apparition de nouveaux établissements financiers comme Finatra, Alios et Cofina spécialisés sur certains types de produits comme le crédit-bail. L'entrée sur le marché des opérateurs panafricains a intensifié la concurrence et contribuer à une amélioration des services proposés à la clientèle. Entre 2009 et 2015, l'épargne bancarisée a plus que doublé, symbole à la fois de la confiance accordée au secteur par les usagers et de l'augmentation de

l'épargne disponible des ménages, des entreprises et de l'Etat. Les banques ont, quant à elles, augmenter leur contribution au financement de l'économie. Les crédits octroyés ont également plus que doublé, avec des évolutions notables dans leur répartition. En 2009, les entreprises, et principalement les plus grandes d'entre elles, recevaient 85% de l'ensemble des crédits octroyés par les banques. En 2015, cette proportion n'est plus que de 65%, au profit des ménages (12% des crédits, contre 7% auparavant) et de l'Etat (23%, contre 10% en 2009).

**Le secteur des assurances a également été très dynamique** (+10% de croissance moyenne sur la période). Le montant des sinistres payés a doublé entre 2009 et 2015, passant de 20 milliards de FCFA à plus de 40 milliards de FCFA de frais de remboursements aux ménages et opérateurs en situation de sinistre ou de maladie. A ce titre, les ménages et les opérateurs économiques disposent de meilleurs filets de sécurité pour les aider à surmonter la survenance des risques couverts. Le secteur des assurances contribue par ailleurs au financement de l'économie, via les placements financiers réalisés avec les primes collectées. En 2014, 130 milliards de FCFA ont ainsi été placés au Gabon par les opérateurs d'assurance, dont 83% en placements financiers et 17% en placements immobiliers.

## L'offre de transport s'est fortement développée dans tous les domaines, facilitant les déplacements des populations et des marchandises.

**Les services de transport routier ont bénéficié de l'extension du réseau bitumé et du renouvellement des flottes.** Capitalisant sur l'augmentation de 74% du réseau routier national bitumé, les services de transport routier ont connu une croissance soutenue, avec un chiffre d'affaires de la filière qui doublé entre 2009 et 2015. Cette performance est due également à l'investissement conséquent réalisé ces dernières années, de l'ordre de 120 milliards de FCFA pour le renouvellement et l'extension du matériel roulant. Ainsi, la SOGATRA qui exploitait en 2009 25 bus, a fait l'acquisition de 100 bus entretemps. En plus de sa présence à Libreville, la société publique de transport a étendu sa présence à Port-Gentil, Franceville, Mouila, Oyem et Bitam. La SOGATRA a également diversifié ses activités, et propose désormais des services de location de bus ainsi que des services de taxi haut de gamme, suite à l'acquisition de 100 taxi-compteurs. Le renforcement et la sophistication de l'offre concurrentielle, de même que le décongestionnement des voies de transport à Libreville, laissent présager une tendance haussière encore soutenue dans les années à venir pour cette filière.

### Graphique 21 : Le secteur financier s'est renforcé et le volume des financements à l'économie a plus que doublé.

Chiffre d'affaire Transport routier



Evolution  
**x 2**

Chiffre d'affaire Transport maritime



Evolution  
**x 1,5**

Chiffre d'affaire Transport fluvial



Evolution  
**x 2,6**

Chiffre d'affaire Transport ferroviaire



Evolution  
**+ 32%**

Chiffre d'affaire Transport aérien



Evolution  
**x 2,5**

Dépôts bancaires



Evolution  
**x 2**

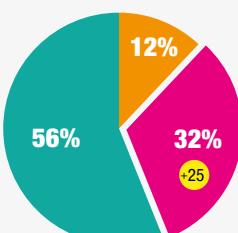
Crédits bancaires octroyés à l'économie



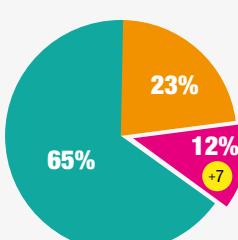
Evolution  
**x 2,5**

Provenance des dépôts et destination des crédits

Provenance des dépôts



Destination des crédits



\*XX Nombre de points supplémentaires par rapport à 2009 (pour les ménages)

**Le transport maritime a été redynamisé.** Le secteur a renouvelé sa flotte et consenti des investissements de l'ordre de 60 milliards de FCFA sur les six dernières années. Aussi, entre 2012 et 2015, le trafic de marchandises par voie maritime a augmenté de 28% et le trafic de passagers a progressé à un rythme annuel moyen de 8%, avec pour principale ligne la liaison Libreville – Port-Gentil. Le chiffre d'affaires des opérateurs du secteur a augmenté de 150% sur la période.

**Le transport fluvial a vu sa flotte renforcée et a connu une croissance importante.** Le transport fluvial de personnes et de marchandises a été particulièrement dynamique, notamment sur la ligne Port-Gentil – Lambaréne. L'acquisition de nouveaux bateaux par les opérateurs, dont la CNNII, a permis de tripler le tonnage transporté à près de 250 000 tonnes en 2014 et d'augmenter de 40% le nombre de passagers transportés sur la période 2009-2015. Globalement même si le chiffre d'affaires du transport fluvial a été multiplié par 2,6, le secteur reste peu concurrentiel. Au vu de la dynamique du secteur, de nouveaux investisseurs sont susceptibles d'arriver sur le marché, attirés par la croissance exponentielle du transport fluvial.

**Le transport ferroviaire a vu une hausse de 32% de son chiffre d'affaires,** résultat obtenu malgré la baisse très importante du transport de marchandises, notamment suite à l'interdiction de l'exportation des grumes. Ainsi, selon la SETRAG, qui exploite l'unique ligne de chemin de fer, le Transgabonais, le transport ferroviaire en grume est passé de 700 000 m<sup>3</sup> / an en moyenne durant la décennie 2000, à 300 – 350 000 m<sup>3</sup> / an en rythme annuel à partir de 2013. Cette baisse d'activité a été compensée par l'amélioration de l'entretien du chemin de fer, qui en augmente la fiabilité et donc la régularité de l'activité. Sur la période 2009-2014, la SETRAG a investi près de 100 milliards de FCFA pour renouveler les ouvrages d'art et les motrices

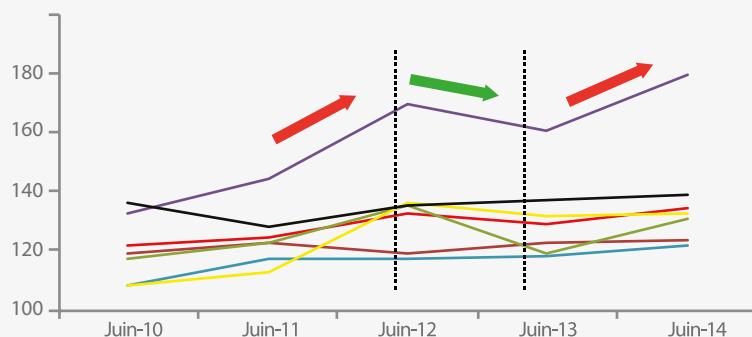
dont 6 locomotives, permettant ainsi de compenser certaines défaillances du Transgabonais et d'améliorer ses capacités de transport de tonnage.

**L'arrivée de nouveaux opérateurs a redynamisé le transport aérien.** L'arrivée de nouvelles compagnies et le renforcement de l'offre notamment à l'international. Depuis 2009, Asky, Turkish Airlines, Air Côte d'Ivoire et RwandAir se sont rajoutées aux compagnies aériennes qui desservait Libreville. L'augmentation du nombre de compagnies et de lignes a entraîné une hausse de 47% du nombre de passagers transportés entre 2009 et 2014 et une multiplication par deux du chiffre d'affaires du secteur. La construction d'un nouvel aéroport international à Port-Gentil, inauguré en 2016, devrait impulser une nouvelle dynamique au secteur et faciliter les déplacements de la population de la capitale économique gabonaise. Les tarifs appliqués restent cependant encore élevés et la qualité du service est insuffisante, notamment au niveau national. L'amélioration du transport aérien national en termes de coûts et de qualité de service sera une priorité des cinq prochaines années.

## Les investissements réalisés au Port d'Owendo ont fortement réduit les coûts et délais de transport des marchandises.

**Le port d'Owendo a connu un fort développement de son activité et de sa productivité à partir de 2009.** L'amélioration du fonctionnement du port se traduit par la réduction des délais d'attente des navires de 8 à 4 jours et la hausse de 75% de la productivité des opérations de chargement et déchargement. Cette réduction des coûts et délais a permis de stimuler l'activité

**Graphique 22 :**  
**Evolution de l'indice des prix à la consommation entre 2010 et 2014**



<b>35%</b>	Poissons et fruits de mer
<b>2%</b>	Légumes et tubercules
<b>22%</b>	Huiles et graisses
<b>35%</b>	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées
<b>3%</b>	Pains et céréales
<b>11%</b>	Viandes
<b>12%</b>	Lait, fromages et oeufs

du port. Le port d'Owendo transborde 50% de marchandises supplémentaires par rapport au niveau de 2009. Cette hausse de l'activité s'est accélérée ces dernières années avec le trafic de marchandises qui a augmenté de 17.4% entre 2014 et 2015. Ces avancées ont eu un impact important sur le chiffre d'affaire du secteur qui a augmenté de 150% sur la période 2009-2015.

**L'infrastructure portuaire est renforcée et améliorée.** Les deux principaux ports commerciaux du pays (Owendo et Port-Gentil) ont fait l'objet de travaux de modernisation. Le Port d'Owendo a connu de nombreuses transformations, avec notamment la création de magasins de stockages, de zones logistiques permettant le stockage des marchandises avant le départ pour l'exportation et l'arrivée pour l'importation, et la remise en état des voiries portuaires qui facilite désormais le transport des cargaisons. Des travaux d'extension du port sont actuellement en cours, pour un investissement de 257 milliards de FCFA, engagé dans le cadre du partenariat public privé GSEZ. Ces travaux, qui créent 800 emplois, vont permettre d'augmenter les capacités du port de 13 millions de tonnes par an et le doter d'une infrastructure de débarquement des captures de pêche, en plus des nouvelles facilités de stockage et de débarquement. Le port commercial de Port-Gentil a quant à lui bénéficié de travaux d'extension et de l'optimisation du tirant d'eau des quais. La capitainerie a également été modernisée avec de nouvelles infrastructures et des équipements de sécurité et de navigation.

## Le commerce a été dynamique avec 5000 emplois créés et un réseau de distribution plus accessible pour les populations

**La grande distribution se développe sur l'ensemble du territoire.** Le secteur qui a connu une augmentation de son chiffre d'affaires de 80% entre 2009 et 2015, est tiré par des acteurs nationaux en forte croissance. Ces derniers ont contribué à la création

des 5000 emplois ces six dernières années, dans les différents segments du commerce : commerce général, produits pétroliers, véhicules, produits pharmaceutiques. Le montant total des investissements dans le secteur, entre 2009 et 2014, s'élève à près de 93,6 milliards de Francs CFA. La majeure partie de ces investissements a été dédiée à la construction de nouveaux magasins, dans les grandes villes comme dans les villes secondaires. La grande distribution a de solides perspectives de croissance pour les années à venir. Ainsi, le Gabon occupe la 5ème en termes d'attractivité de son secteur grande distribution en Afrique subsaharienne selon l'Indice de Développement du Commerce de Détail en Afrique.

**L'Etat a lancé des initiatives pour réduire les prix et renforcer l'approvisionnement local.** Le gouvernement a promulgué l'arrêté 138 en août 2012 visant à plafonner les prix de certains produits alimentaires. Suite à cet arrêté, des baisses de prix ont été observées entre 2012 et 2013: -12% sur la viande, -5% sur les poissons et fruits de mer, ou encore -3% sur les huiles et graisses. Le graphique 22 montre que, malgré les baisses des prix suite à l'arrêté d'août 2012 les prix à la consommation sont repartis à la hausse à partir de 2013. La vie chère étant une préoccupation majeure de la population, le Gouvernement a pris en 2016 de nouvelles mesures visant à baisser le coût des produits et services de première nécessité. Parmi ces mesures figurent i) la mise en place d'une brigade mixte pour le contrôle et la surveillance des prix des produits, ii) la suppression et baisse de certaines taxes relevées par les administrations au Port, iii) la baisse des tarifs portuaires des opérateurs privés après concertation avec ces derniers, iv) la révision des tarifs de transport public afin de tenir compte des distances effectuées, v) l'obligation de débarquement du poisson dans les pêcheries artisanales maritimes de Libreville et d'Owendo. Ces différentes mesures devraient contribuer à faire de nouveau baisser les prix. La mise en place de la brigade mixte pour le contrôle et la surveillance des prix permettra de contrôler dans la durée l'application et le respect de ces nouvelles mesures par l'ensemble des parties prenantes.





*Vue du grand marché de Mont-Bouet (Libreville, Estuaire)*



*Barrage du Grand Poubara (Haut-Ogooué)*



# 3 | Les fondements de compétitivité se mettent en place



## La gestion durable du capital naturel

Objectif stratégique 1 du PSGE: Instaurer un nouveau modèle de développement qui intègre le bien-être humain, l'équité sociale, la croissance durable et la conservation environnementale

L'histoire moderne témoigne de la corrélation entre l'augmentation du niveau de développement des pays et l'accentuation de l'empreinte écologique des hommes sur leur environnement. Celle-ci se traduit par la détérioration du capital naturel (déforestation, pollution de l'air, des sols et des eaux), contribuant à un appauvrissement de la biodiversité. Les nouveaux pays émergents ne dérogent pas à cette règle et font également face à des problèmes environnementaux et sanitaires croissants à mesure que leurs capacités productives augmentent et que le niveau de vie des populations s'élève. Les populations vivent alors le paradoxe d'un niveau de vie plus élevé au regard de leur pouvoir d'achat, en même temps qu'une détérioration de leur environnement et de leur qualité de vie.

Le Gabon porte l'ambition d'une trajectoire originale qui concilie le développement économique et humain à la maîtrise de son empreinte écologique. Le Plan Stratégique Gabon Emergent s'inscrit ainsi dans une perspective de long terme, qui prend en compte les intérêts des générations futures et impose une responsabilité environnementale.

L'exploitation raisonnée des ressources naturelles est le socle de la démarche du PSGE. Cette démarche consiste à définir des règles de gestion durable du capital naturel, qui en garantisse le renouvellement dans le temps. L'objectif est que la croissance d'aujourd'hui ne se fasse pas au détriment de la qualité de vie de demain. Ces six dernières années, plusieurs actes ont été posés pour concrétiser cette ambition

## La politique environnementale menée par le Gabon lui permet de garantir à ses citoyens une meilleure qualité de vie aujourd'hui et demain.

**Le Gabon a mis en place un cadre légal qui garantit la protection et la gestion durable de l'environnement.** Depuis une vingtaine d'années, le Gabon se distingue par son adhésion aux cadres conventionnels de protection de l'environnement, de préservation de la biodiversité et de lutte contre le réchauffement climatique. Les lois d'août 2014 relatives au développement durable et à la protection de l'environnement sont venues consolider un dispositif légal parmi les plus progressistes au monde en matière de développement durable. La loi n°002/2014 du 1er août 2014 portant orientation du développement durable en République Gabonaise fonde la vision nationale du développement durable. Elle fixe les orientations générales, les principes, les objectifs fondamentaux et les moyens d'action des pouvoirs publics, des opérateurs économiques et de la société civile pour assurer

un développement durable du Gabon axé sur le bien-être des générations actuelles et futures. Cette loi prévoit la systématisation des études d'impact de développement durable, le renforcement des exigences en matière d'élimination des déchets et des produits dangereux, ainsi que la mise en place de seuils de contamination au-dessus desquels il convient de déployer des actions de réparation. Par ailleurs, elle introduit des innovations, telles que la création d'obligations visant à compenser les impacts négatifs, les crédits de développement durable, ainsi que tout le dispositif institutionnel en charge de garantir la fiabilité des échanges de crédits de développement durable et l'homogénéité des pratiques de développement durable au Gabon.

Les aspects liés à la lutte contre les pollutions de l'environnement et à l'aménagement du cadre de vie sont plus particulièrement traités par la loi n°007/2014 du 1er août 2014 relative à la protection de l'environnement en République Gabonaise. Cette loi institue des principes qui tendent à instaurer la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, la lutte contre les pollutions et nuisances, l'amélioration et la protection du cadre de vie, la promotion de nouvelles valeurs et activités génératrices de revenus liées à la protection de l'environnement ainsi qu'à la sauvegarde du milieu naturel. La loi de protection de l'environnement prévoit également les instances, outils et pratiques de reporting environnemental des engagements du Gabon à destination des institutions internationales.

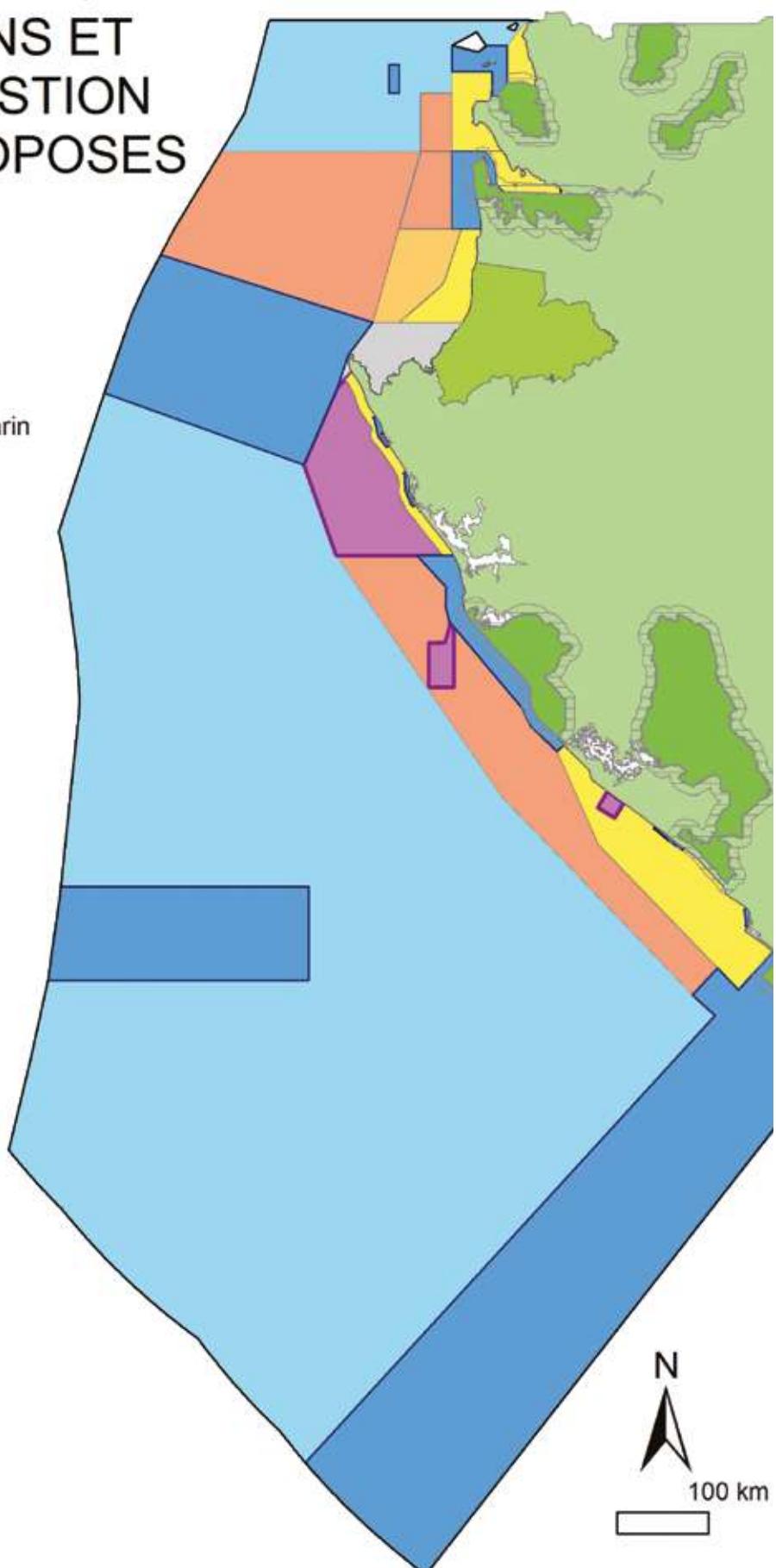
La volonté du Gouvernement de donner une place plus importante à chacune de ces thématiques va s'appuyer sur la révision des textes réglementaires dans les différents secteurs impactant le capital naturel, comme illustré dans le graphique 23.

## Le patrimoine naturel du Gabon est mieux protégé.

**La sanctuarisation du territoire a été étendue aux écosystèmes marins.** La préservation de la biodiversité implique de protéger les espaces naturels des interventions humaines nuisibles aux équilibres des écosystèmes. Selon la stratégie d'Aichi de la convention mondiale en faveur de la biodiversité, 17 % des zones terrestres et 10 % des zones marines et côtières doivent être sanctuarisés. Le Gabon compte aller au-delà de ces objectifs : d'ici 2020, le pays aura sanctuarisé 20 % de son territoire. Ainsi, après la sanctuarisation de près de 11 % (2 837 128 hectares) de son espace terrestre en 2002 (création de 13 parcs nationaux), le Gabon a décidé de protéger également ses écosystèmes marins. Le Président de la République a pris la décision, en 2014, de sanctuariser 23% de la Zone Economique Exclusive en aires marines protégées. La principale aire marine

# RESERVES AQUATIQUES / PARCS MARINS ET ZONES DE GESTION DE PECHE PROPOSES

- [Blue square] Reserve aquatique / Parc marin
- [Yellow square] Z. pêche crevette
- [Yellow square] Z. de pêche communautaire
- [Purple square] Z. exclusion petroliere
- [Light blue square] Z. pêche pélagique
- [Orange square] Z. pêche crvte. saisonnière
- [Grey square] Z. gestion multi-usage
- [Light orange square] Z. pêche saisonnière
- [Orange square] Z. pêche ind/art. sans filets
- [Green square] Parcs nationaux
- [White square with horizontal lines] Zone tampon
- [Light green square] Reserve presidentiel



protégée concernera l'extension du parc de Mayumba sur 27 000 km<sup>2</sup> de sa façade maritime. Ce parc marin de Mayumba permettra de préserver l'espèce des tortus luths, menacée de disparition, et qui a fait des côtes de la Nyanga son site privilégié de pondaison dans le monde. Le processus de création des aires marines protégées répond à une méthodologie internationale rigoureuse, qui est toujours en cours de mise en œuvre. Ce processus prévoit que les populations riveraines, notamment les populations de pêcheurs, soient consultées et s'approprient la décision, pour éviter de futurs conflits. Il est également nécessaire de trouver à ces populations des voies alternatives pour gagner leur vie. La finalisation du processus devrait se faire en 2017 et fera du Gabon un véritable sanctuaire mondial de la biodiversité.

**Le Gabon s'est donné les moyens de lutter contre les braconniers.** L'Etat a considérablement renforcé les moyens alloués à l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN). Jusqu'en 2009, faute de moyens, la protection effective des parcs nationaux était principalement menée par des ONG comme WWF. Plusieurs parcs nationaux ne bénéficiaient pas de mesures de protection effective. Ainsi, dans le parc de Minkebe, à la frontière avec le Cameroun, un vaste camp d'orpailleurs illégaux et de braconniers a proliféré, regroupant près de 6 000 personnes s'adonnant à des activités illégales et nuisibles à l'environnement. Plus globalement, le braconnage des éléphants aurait conduit à la disparition de plus de 14 000 éléphants entre 2004 et 2012. Des mesures correctives étaient indispensables pour réaffirmer la souveraineté nationale sur notre territoire et préserver notre biodiversité. Le premier levier d'action a été le renforcement des moyens financiers et humains de l'ANPN. Le budget combiné

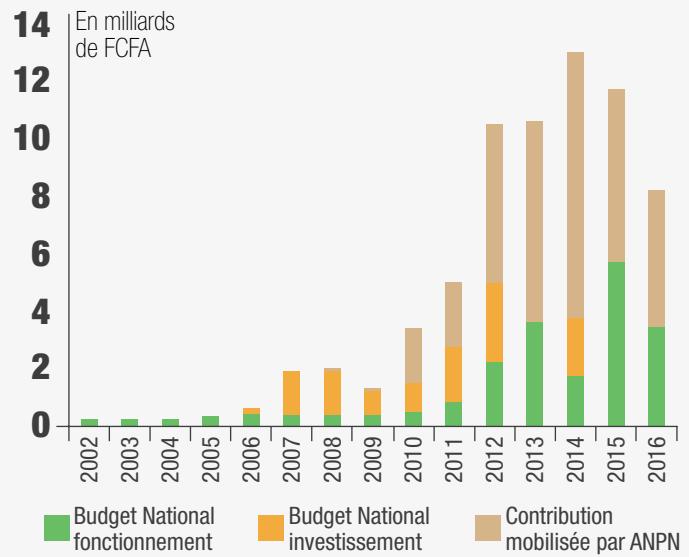
(ressources publics et appui des partenaires) de cette agence est ainsi passé de 1,3 milliard de FCFA en 2009 à 13 milliards de FCFA au pic de 2014. Ces ressources ont permis de recruter et d'équiper plus de 500 éco-gardes, qui sillonnent désormais les différents parcs. Plus d'un millier d'interventions ont été menées pour dissuader ou appréhender les braconniers, dont la plus emblématique aura été le démantèlement, en novembre 2013, du camp illégal de Minkébé.

**La mise en place de l'AGEOS renforce les capacités de surveillance des écosystèmes.** Auparavant, le Gabon ne disposait pas d'une connaissance précise de son territoire. Ainsi, pour faire une analyse de l'évolution de son couvert forestier, le pays avait dû solliciter l'Agence Spatiale Européenne pour capturer et traiter des images satellite Landsat qui étaient ensuite partagées avec le Gabon. La surveillance du territoire marin et terrestre, indispensable pour pouvoir appréhender les trafiquants et autres braconniers, était quasi inexistante, fragilisant de fait la souveraineté du pays. Depuis la mise en service de l'AGEOS, le Gabon peut désormais compter sur ses propres ressources pour assurer la surveillance effective de son territoire. Les services de l'AGEOS recouvrent plusieurs applications de surveillance environnementale assistée par satellite. Outre l'utilisation de ses installations à des fins d'observation scientifique de l'environnement, l'AGEOS renforce le dispositif de protection de l'environnement avec la surveillance du couvert forestier, qui permet i) de mesurer l'effet de la déforestation, ii) de lutter contre le braconnage, iii) de détecter des pollutions ou des incendies. La surveillance maritime permettra également de lutter contre le braconnage et la pêche illicite, de détecter les pollutions et surtout de mieux réguler la présence des navires dans la ZEE.

**Graphique 23 :**  
**Déclinaisons des orientations des lois sur le développement durable et sur la protection de l'environnement.**



**Graphique 24 :**  
**Evolution des ressources (en FCFA) de l'ANPN de 2002 à 2016**





Une équipe de patrouille  
des éco-gardes de l'ANPN

## Les outils de planification de l'aménagement du territoire se mettent en place.

Le Plan National d'Affectation du Territoire (PNAT) rationalise et optimise l'affectation du territoire. Le PNAT est un processus de planification par lequel le gouvernement établit et véhicule ses orientations en matière de gestion rationnelle des terres et des ressources du domaine de l'État. Le rôle du PNAT est d'adresser une orientation à chaque zone du territoire correspondant à une ou plusieurs activités, dans l'objectif de i) mettre en valeur les ressources du territoire, ii) de minimiser le risque de conflit entre les usages incompatibles, et iii) d'optimiser les opportunités en termes d'usages multiples et compatibles. Initié en 2011, le processus a conduit à ce stade à cartographier l'ensemble des usages actuels du territoire et d'identifier les conflits. Comme en atteste la carte des réserves aquatiques (page 62), ce travail a permis de localiser les zones affectées à plus de 3 usages (5% du territoire), souvent incompatibles, les zones affectées à deux activités (31% du territoire) ou encore les zones non affectées (12%). Sur la base de ces informations géolocalisées, une commission interministérielle de régulation des ressources naturelles et d'affectation du territoire tranchera les conflits et coordonnera les choix d'usage du territoire non affecté à ce jour, en tenant compte des objectifs de développement durable. Les décisions de cette commission interministérielle répondront à une triple logique de conciliation de i) l'intégrité des écosystèmes naturels, ii) de soutien à l'ambition nationale de développement économique et social, iii) d'aménagement de l'habitat humain pour un cadre de vie agréable des populations.



Vue aérienne de Port-Gentil  
(Ogooué-Maritime)

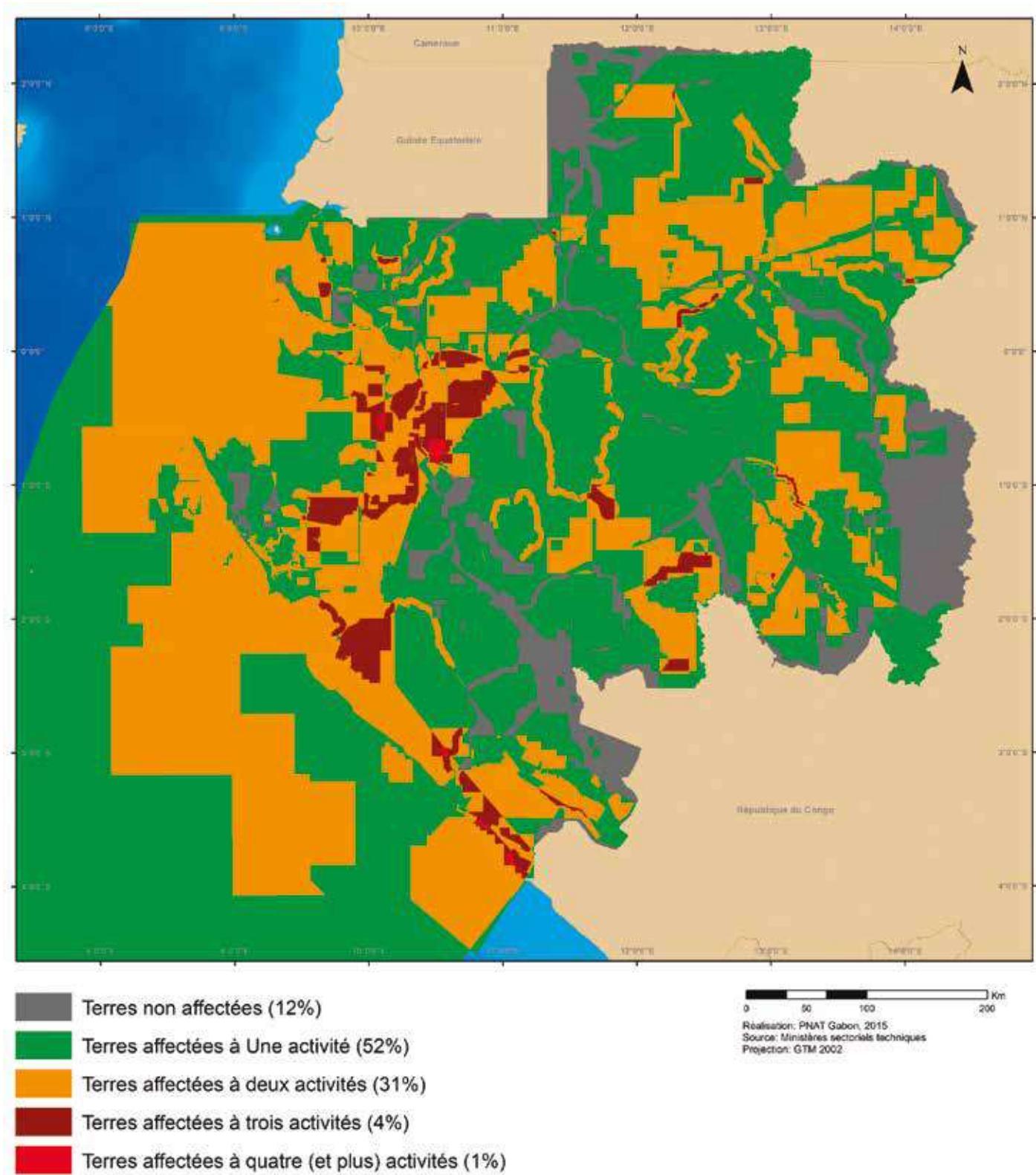
## PERSPECTIVES 2016-2020

### Les principales actions qui seront menées :

- Opérationnalisation de la commission interministérielle de régulation des ressources naturelles et d'affectation du territoire.
- Renforcement des moyens et des missions de l'ANPN, qui deviendra une Agence Nationale de Protection de la Nature.
- Création effective et gestion des aires marines protégées
- Création du Fonds Gabonais pour la Protection de la Biodiversité.

**Objectifs attendus :** 23% de la ZEE convertie en aires marines protégées ; renforcement de la lutte contre les braconniers et la protection de la biodiversité ; optimisation de l'usage du territoire.

Graphique 25 :  
Zones de superposition des secteurs sur le territoire national





# Le capital humain

Objectif stratégique 6 du  
PSGE: Offrir une éducation de  
qualité à tous pour favoriser  
l'ascension sociale



Le développement des savoirs et des compétences de la population gabonaise est un prérequis incontournable pour réussir l'ambition de l'émergence. A ce titre, de nombreux défis doivent être relevé. Le système éducatif gabonais se caractérisait, en 2009, par de bons résultats en termes de taux de scolarisation des enfants, mais par de très mauvais résultat en termes de qualité de l'enseignement dans l'acquisition des connaissances clés et de compétences pour une classe d'âge qui arrive sur le marché du travail (16 – 25 ans). Ainsi, le taux net de scolarisation des enfants au primaire était de 96% au Gabon, contre 76% en moyenne en Afrique. Toutefois, le taux de redoublement est l'un des plus élevé au monde (30%), et les taux de réussite aux examens obligatoires sont particulièrement faibles : 35% au CEP, 44% au BEPC et 50% au BAC. Au total, 86% d'une classe d'âge sort du système scolaire sans qualification (diplôme d'enseignement technique ou général de niveau universitaire).

Par ailleurs, de nouveaux défis devaient être pris en compte en 2009. Le Gabon va devoir fournir d'importants efforts en vue de garder le même taux de scolarisation dans les années à venir. Le boom démographique met une très forte pression sur l'Etat. La population du Gabon a triplé depuis son indépendance passant de 498 823 habitants en 1960 à 1 802 728 en 2013 . D'ici 2035 l'effectif des élèves scolarisables va pratiquement doubler par rapport à 2009. Le nombre d'enfants scolarisables sur la période 2015-2035 va augmenter de plus de 60 000 dans le préscolaire, plus de 50 000 en primaire et plus de 200 000 dans le secondaire, en tenant compte d'un meilleur taux de rétention des élèves dans l'enseignement moyen. Les infrastructures d'accueil vont donc devoir fortement évoluer pour accueillir ces nouvelles cohortes d'élèves et conserver un taux de scolarisation à 96%.

En termes de qualité, l'enjeu consiste à aligner les formations proposées par le système éducatif aux besoins de développement du pays. Selon les estimations faites par le Plan Stratégique Gabon Emergent, la demande en capital humain au Gabon s'élèvera à 150 000 personnes qualifiées et 67 500 personnes non qualifiées d'ici 2025. Les jeunes diplômés seront amenés à évoluer dans des secteurs aussi diversifiés que les nouvelles technologies, les mines et la métallurgie, le BTP et les matériaux de construction ou encore le tourisme. Le développement de filières de formation de référence dans ces secteurs sera indispensable pour renforcer la compétitivité du Gabon et soutenir la dynamique d'émergence.

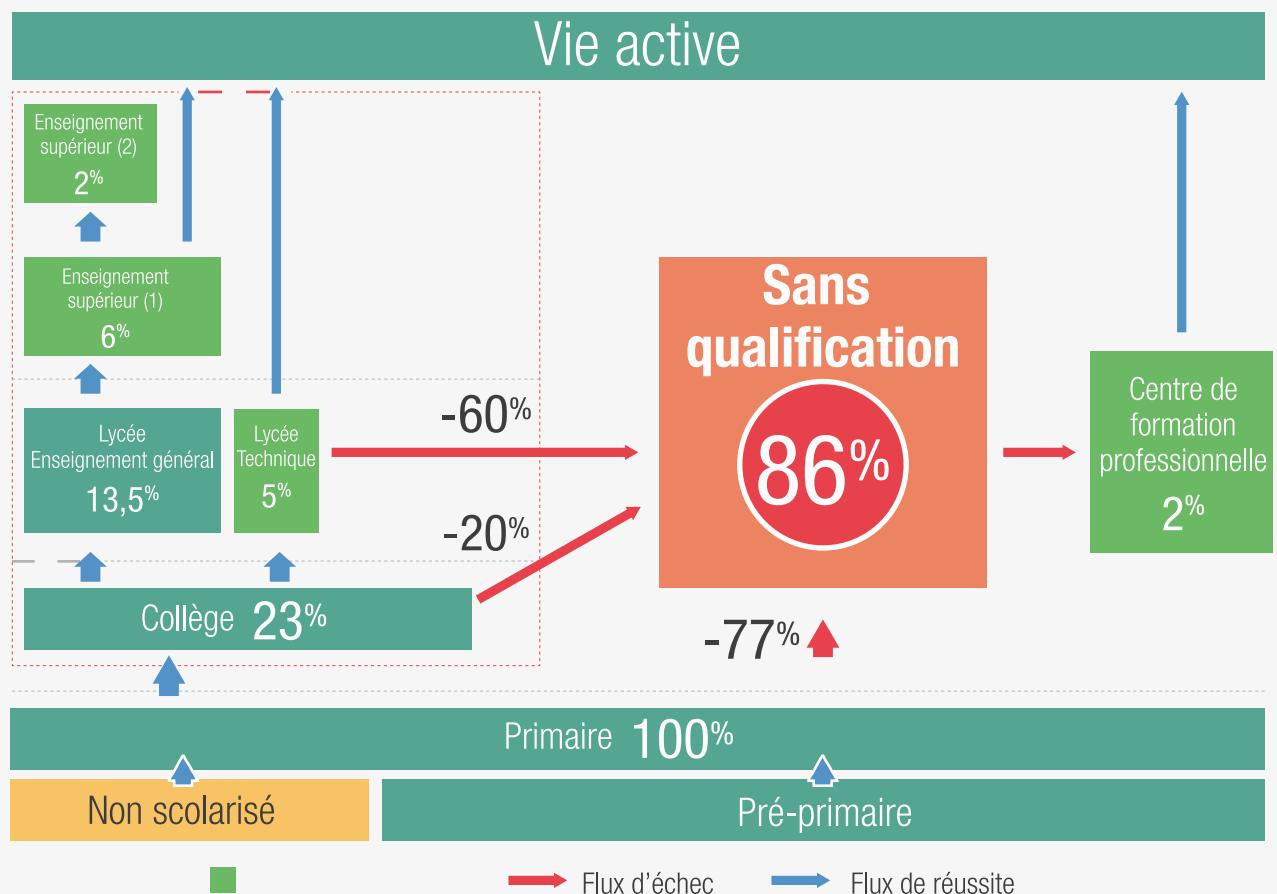
## Une nouvelle ambition pour l'éducation : garantir une qualification pour tous

Le Gabon a désormais pour ambition d'offrir une éducation

de qualité à tous pour soutenir la dynamique de croissance économique et favoriser l'ascension sociale. L'éducation est au cœur de la dynamique d'émergence. D'une part, elle favorise l'accroissement du capital humain, c'est-à-dire l'augmentation de la productivité économique de la main d'œuvre. Elle est donc particulièrement importante pour la croissance économique à long terme. D'autre part, l'éducation joue un rôle crucial pour assurer une réelle égalité des chances au sein de la société. Elle permet en effet aux individus de développer des compétences qui leur offrent de nouvelles perspectives d'évolution sociale et contribuent à l'amélioration de leur niveau de vie. La dégradation de l'enseignement dans le secteur public tend à générer un système à deux vitesses dans lequel les familles les plus aisées scolarisent leurs enfants dans des établissements privés, généralement positionnés sur un segment qualité supérieur, alors que les plus défavorisés sont privés de l'accès à une éducation de qualité. Au regard des inégalités dont souffre le Gabon, la mise en place d'un système éducatif et de formation qui joue pleinement son rôle de levier d'ascension sociale était une priorité.

Les États Généraux de l'éducation de Mai 2010 ont mobilisé les parties prenantes autour de la nouvelle ambition. En tenant compte du diagnostic de la situation et de la nouvelle ambition fixée par le PSGE, les autorités élues en 2009 ont décidé de rassembler les parties prenantes du système éducatif pour le partage et l'appropriation de l'ambition et préciser la feuille de route du changement. C'est à ce titre qu'ont été organisés du 17 au 18 mai 2010 les Etats Généraux de l'Education, convoqués par le ministère en charge du secteur. Les échanges tenus lors de ces assises ont nourri la conception de la loi d'orientation de l'éducation nationale 21/11 promulguée en février 2012. Cette loi a conduit à la création de la CNEFOR (Conseil National de l'Education, de la Formation et de la Recherche) et du CSAQ (Comité Scientifique d'Assurance Qualité). Le premier a pour mission d'évaluer la mise en place des offres de formation et de généraliser l'accès à la formation et à l'éducation en général. Le deuxième est un comité chargé de l'évaluation des curricula et des offres de formation d'une part, et du suivi des enseignants et formateurs pour un meilleur déroulement académique et scientifique de leur carrière d'autre part. Les deux ont pour objectif d'améliorer l'offre pédagogique et la qualité de l'enseignement. Les articles 111, 112 et 113 de la nouvelle loi 20/11 font de la formation « professionnaliste » un axe central du système éducatif gabonais. Par ailleurs, la loi fait des partenariats public/privé un instrument privilégié pour diversifier l'offre de formation de qualité et proposer des formations davantage professionnalisantes, qui préparent à des métiers et aux besoins des entreprises. C'est à ce titre, par exemple, qu'une convention a été signée en avril 2012 avec Sodexo, pour l'ouverture d'une école qui forme son personnel de façon continue et propose aux

**Graphique 26 :**  
La situation de l'éducation en 2009

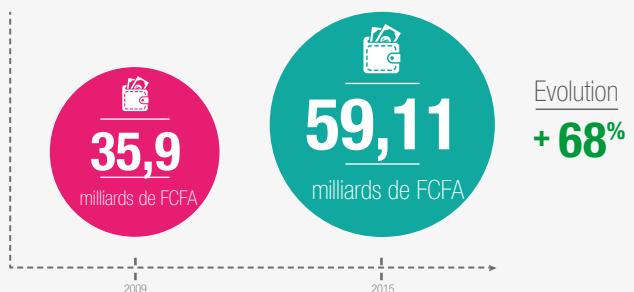


**Graphique 27 :**  
La situation de l'éducation en 2009

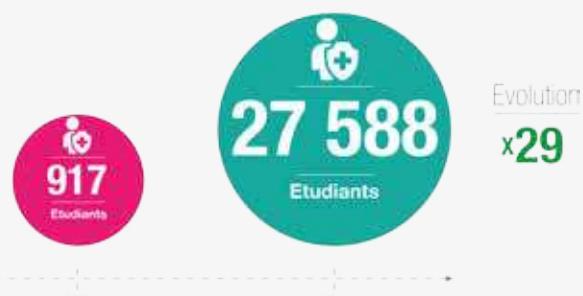
Evolution du nombre de boursiers



Allocation annuelle pour les bourses



Etudiants bénéficiant d'une couverture maladie



jeunes des formations de cuisinier ou de maître d'hôtel.

## Les conditions d'apprentissage des élèves ont été améliorées

Faisant de l'amélioration des conditions d'apprentissage de la jeunesse une priorité, le Gouvernement a principalement agi, entre 2009 et 2016, sur trois leviers : i) la réforme des bourses et du dispositif d'orientation des élèves, ii) la construction de nouveaux établissements pour renforcer la carte scolaire, la construction ou la rénovation de salles de classe, enfin iii) le renforcement du dispositif de formation professionnelle pour améliorer l'employabilité des jeunes.

**Les bourses d'étudiants ont été revalorisées.** Le décret 404/PR/MENESTFPRSCJS de septembre 2012 a conduit à la réforme des conditions d'attribution, d'orientation, de réorientation, ainsi que les modalités de prises en charge par l'Etat des élèves et étudiants boursiers au Gabon et à l'étranger. Ce décret a renforcé l'exigence d'égalité de tous devant la loi et a introduit une prime au mérite, avec la création de la Bourse au Mérite accordée aux élèves ayant eu une mention pour un montant de deux fois la bourse normale, et d'une bourse d'excellence accordée pour un montant de quatre fois la bourse normale. L'attribution de la bourse a été universalisée, via la suppression des clauses d'exclusion liée à l'âge ou à l'obtention de la moyenne. Ces décisions ont permis de doubler le nombre de boursiers, l'ensemble de la population étudiante bénéficiant désormais de cet avantage. En moyenne, chaque étudiant boursier au Gabon a connu une revalorisation de 25% du montant qui lui est alloué, et de 10% pour les étudiants inscrits hors du Gabon. Au total, l'Etat a dépensé 23 milliards de FCFA supplémentaires par an en 2015 par rapport à l'allocation annuelle des bourses de 2009. A cela s'ajoute le fait que la couverture maladie, via la CNAMGS, a été étendue à la population étudiante. Cela permet aujourd'hui à 27 588 étudiants de se voir rembourser en grande partie leurs frais de santé. Enfin, le service des bourses a été amélioré avec la bancarisation des boursiers scolaires et universitaires et la revalorisation de la prime de rentrée scolaire, de 50% pour le pré-scolaire, 100% pour le primaire, 400% pour le secondaire et 600% pour le cycle supérieur.

**Le système d'orientation scolaire a été amélioré.** Le décret 404/PR/MENESTFPRSCJS porte également création de l'Agence Nationale des Bourses du Gabon (ANBG). L'ANBG a rationalisé le dispositif d'orientation des étudiants, en supprimant de la liste des établissements référencés un certain nombre d'établissements supérieurs étrangers dont la qualité de l'enseignement n'était pas avérée. Dans le même temps, l'ANBG a réorienté les

étudiants vers les établissements nationaux, qui ont profité de ces ressources pour améliorer la qualité de leur offre pédagogique. Le nombre d'étudiants boursiers à l'étranger est ainsi passé de 39% à 5,6% du total des étudiants, entre 2009 et 2016. Depuis novembre 2012, l'ANBG organise chaque année avec le ministère de l'Education Nationale, des Journées de l'Orientation pour présenter à plus d'un millier d'élèves les filières de formation pour lesquelles ils peuvent obtenir des bourses. Ces conseils d'orientation permettent de promouvoir l'intérêt de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Ainsi, le taux de diplômés issus de l'enseignement technique est passé de 8% en 2009 à 30% en 2015, en grande partie grâce à cette nouvelle politique d'orientation.

40 000 élèves et étudiants ont vu leurs conditions d'apprentissage s'améliorer grâce aux travaux menés pour agrandir le réseau d'infrastructures scolaires. Les capacités d'accueil des élèves ont été renforcées avec la construction de 300 salles de classe et la réhabilitation de 554 autres salles de classe au niveau du primaire et du collège. Ces structures ont permis d'accueillir 13 500 élèves supplémentaires. Par ailleurs, 25 000 élèves au niveau du lycée ont vu leurs conditions d'apprentissage s'améliorer grâce à la réhabilitation de 23 lycées et CES sur l'ensemble du territoire (Figure yy). Au niveau universitaire, 2 amphithéâtres d'une capacité d'accueil de 1 200 places ont été aménagés à l'Université Omar Bongo (UOB) et l'École Nationale Supérieur d'Enseignement Technique. Par ailleurs, de travaux de réfection du restaurant universitaire, des voiries et des logements des étudiants de l'UOB ont été menés ces six dernières années.

Le dispositif de formation professionnelle a été renforcé par la création de nouvelles filières et écoles métiers, afin d'améliorer l'employabilité des jeunes. Afin de répondre aux besoins de compétences des nouvelles filières « moteur de croissance », des partenariats publics privés ont été noués avec des entreprises qui jouent un rôle d'intégrateur de filière, pour créer des écoles métiers d'excellence qui dotent les jeunes Gabonais des compétences indispensables pour répondre aux attentes des entreprises et trouver leur place sur le marché du travail. C'est à ce titre qu'ont été créés l'Institut du Pétrole et du Gaz à Port-Gentil, l'Ecole des Métiers du Bois à Booué, ainsi que l'Ecole des Mines et de la Métallurgie de Moanda. D'autres sont en cours de construction, comme l'école hôtelière du Cap Esterias, ou en phase avancée de préparation de projet, comme l'Ecole des métiers agricoles d'Oyem, qui remplacera l'ancienne Ecole Nationale du Développement Rural. La localisation de ces écoles-métiers répond à une logique de territoires économiques, puisqu'elles s'inscrivent dans des pôles économiques territoriaux ou « cluster » : celui de la pétrochimie à Port-Gentil, des mines et de la métallurgie à Moanda, de la transformation du bois à Booué,

de l'agriculture à Oyem et du tourisme à Libreville.

Plusieurs lycées techniques ont par ailleurs été rénovés et leur programme amélioré, avec une plus forte implication du secteur privé. C'est le cas du Centre National de Formation Professionnel et de Perfectionnement Basile ONDIMBA et du lycée technique Omar BONGO à Libreville, ainsi que du lycée professionnel Agathe OBENDZE à Franceville. Enfin, le Gouvernement a signé plusieurs conventions avec des partenaires bilatéraux ou multilatéraux, afin d'améliorer l'offre d'enseignement technique et le dispositif de formation professionnel. Dans ce cadre, les travaux de trois nouveaux lycées techniques vont démarrer en 2017 pour une livraison prévue en 2019, dans le cadre d'un prêt conventionné avec la Chine. Un lycée mécanique sera créé à Port-Gentil et un autre sera créé à Nkok pour répondre aux besoins des

entreprises qui y opèrent. Des conventions signées avec la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement vont également apporter des financements nouveaux à ce secteur, en vue de renforcer l'offre et la qualité des enseignements, en partie via une plus forte implication des opérateurs privés.

## Les enseignants ont connu une nette amélioration de leurs conditions d'activité

Plus de 6000 enseignants ont été recrutés pour améliorer le niveau d'encadrement des élèves. Une proportion significative de ces recrutements a concerné des régularisations d'enseignants

**Graphique 28 :**  
Carte des nouvelles salles de classe construites et réhabilitées

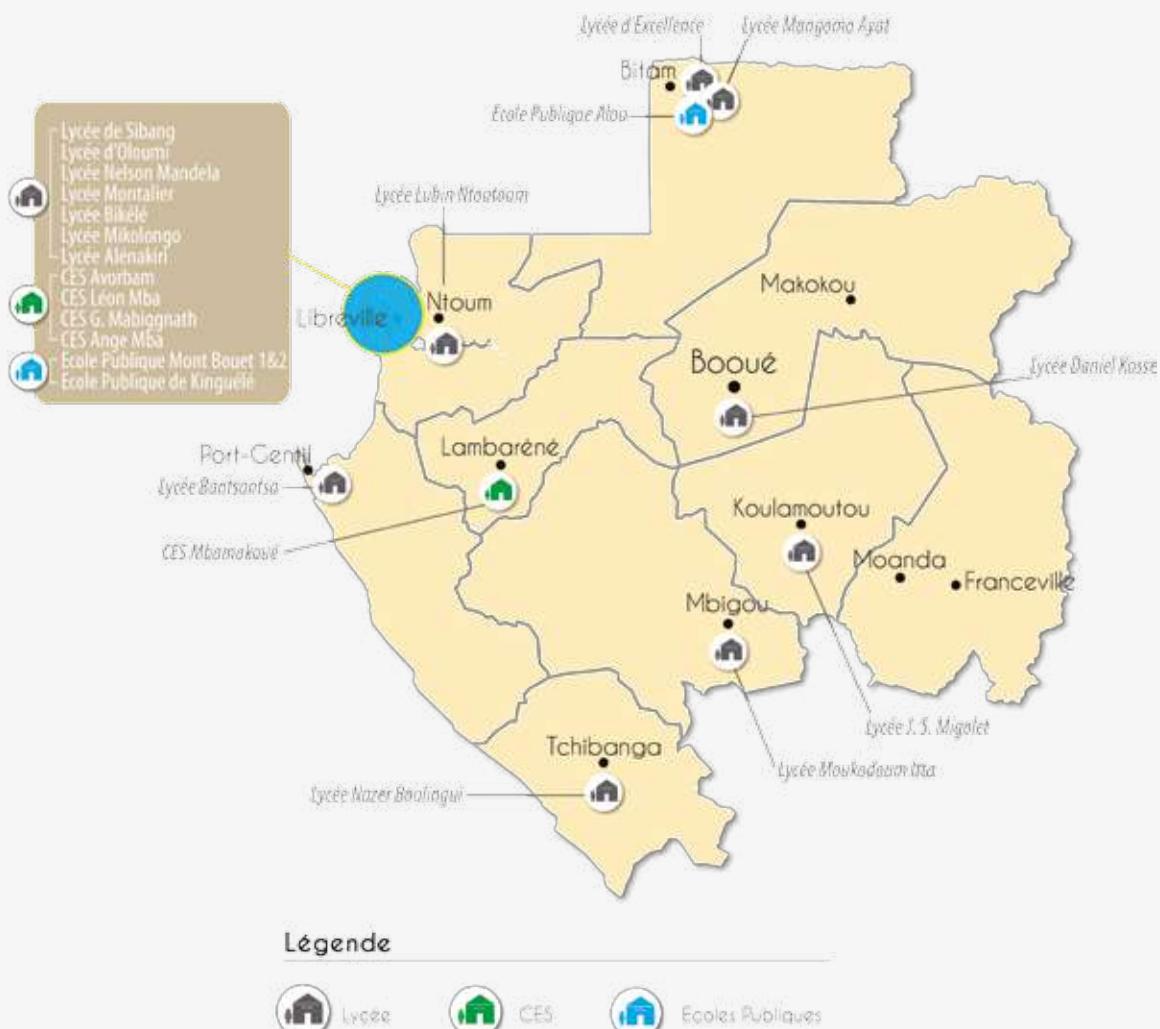


engagés avec un statut de contractuel et qui ne bénéficiaient pas des avantages d'un agent public. Ces régularisations, qui ont concerné 3280 agents sur la période 2010 – 2012, ont considérablement amélioré les conditions d'exercice de ces professionnels. La qualité des enseignants joue un rôle critique dans la performance du système éducatif. Enlever de la précarité les enseignants aura donc été un geste fort en faveur de l'amélioration de la qualité d'encadrement des élèves.

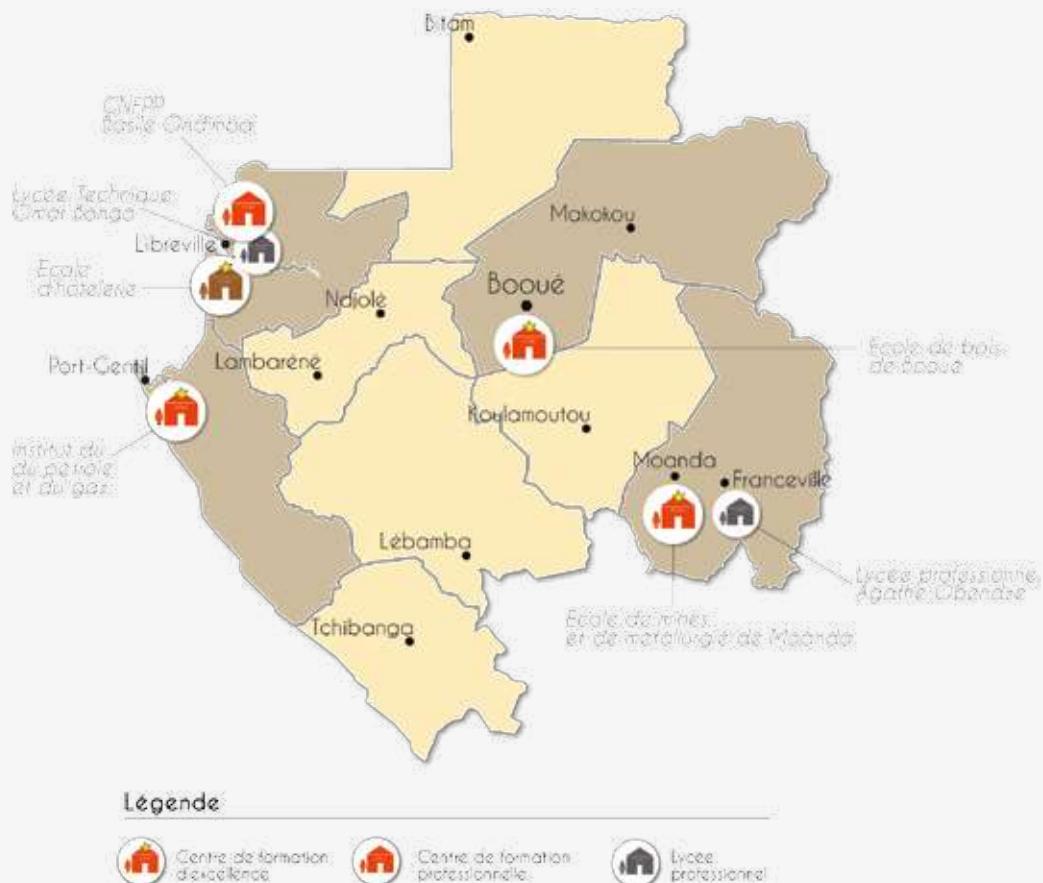
**Le salaire moyen des enseignants a été revalorisé de 43%.** La revalorisation salariale des enseignants participe de cette même volonté d'améliorer les conditions de vie de ces agents publics, en vue d'améliorer la qualité d'encadrement des élèves. Cette revalorisation fait suite à l'extension de la prime d'incitation à la fonction enseignante, à l'harmonisation des indemnités de

logement, et au nouveau système de rémunération de la fonction publique. Comparativement à 2009, l'État consacre 70 milliards de FCFA supplémentaires pour la rémunération des enseignants en 2016. Malgré ces avancées salariales, qui ont vu le salaire moyen passé de 484 000 FCFA en 2009 à 637 000 FCFA en 2016, et ce dans une période de forte augmentation des effectifs enseignants (+43%), le dialogue social aura été émaillé de grèves récurrentes, qui ont nuis à la qualité des enseignements dispensés et n'ont pas permis d'améliorer sensiblement les résultats aux examens des élèves gabonais. La réforme de la gouvernance des établissements, l'accélération de la diversification de l'offre de formation et l'amélioration des programmes pédagogiques professionnalisaient apparaissent comme les chantiers prioritaires pour relever les défis de l'éducation du Gabon émergent.

**Graphique 29 :**  
**Carte de réhabilitation des lycées et CES**



**Graphique 30 :**  
Carte des nouvelles écoles-métiers et lycées techniques rénovés



**Graphique 31 :**  
Le salaire moyen des enseignants a été revalorisé de 43%.

Nombre d'enseignants



Masse salariales des enseignants



Salaire moyen d'un enseignant



## PERSPECTIVES 2016-2020

### Les principales actions qui seront menées :

- OMise en œuvre du programme de construction des écoles, collèges et lycées d'enseignement public (convention AFD)
- Appui à l'autonomisation et au rayonnement international de 7 écoles métiers d'excellence :
  - Institut du pétrole et du gaz de (Port-Gentil)
  - Institut Africain d'Informatique – restructuration (Libreville)
  - Ecole des métiers du Bois (Booué)
  - Ecole des Mines et de la Métallurgie (Moanda)
  - Ecole des Métiers Agricoles (Oyem)
  - Institut des Métiers de l'Environnement (Libreville)
  - Ecole des métiers de la construction (Libreville)
- Réhabilitation et renforcement des capacités des 3 universités.
- Réforme du dispositif national de financement de la formation professionnelle (collecte et usage de la taxe professionnelle).

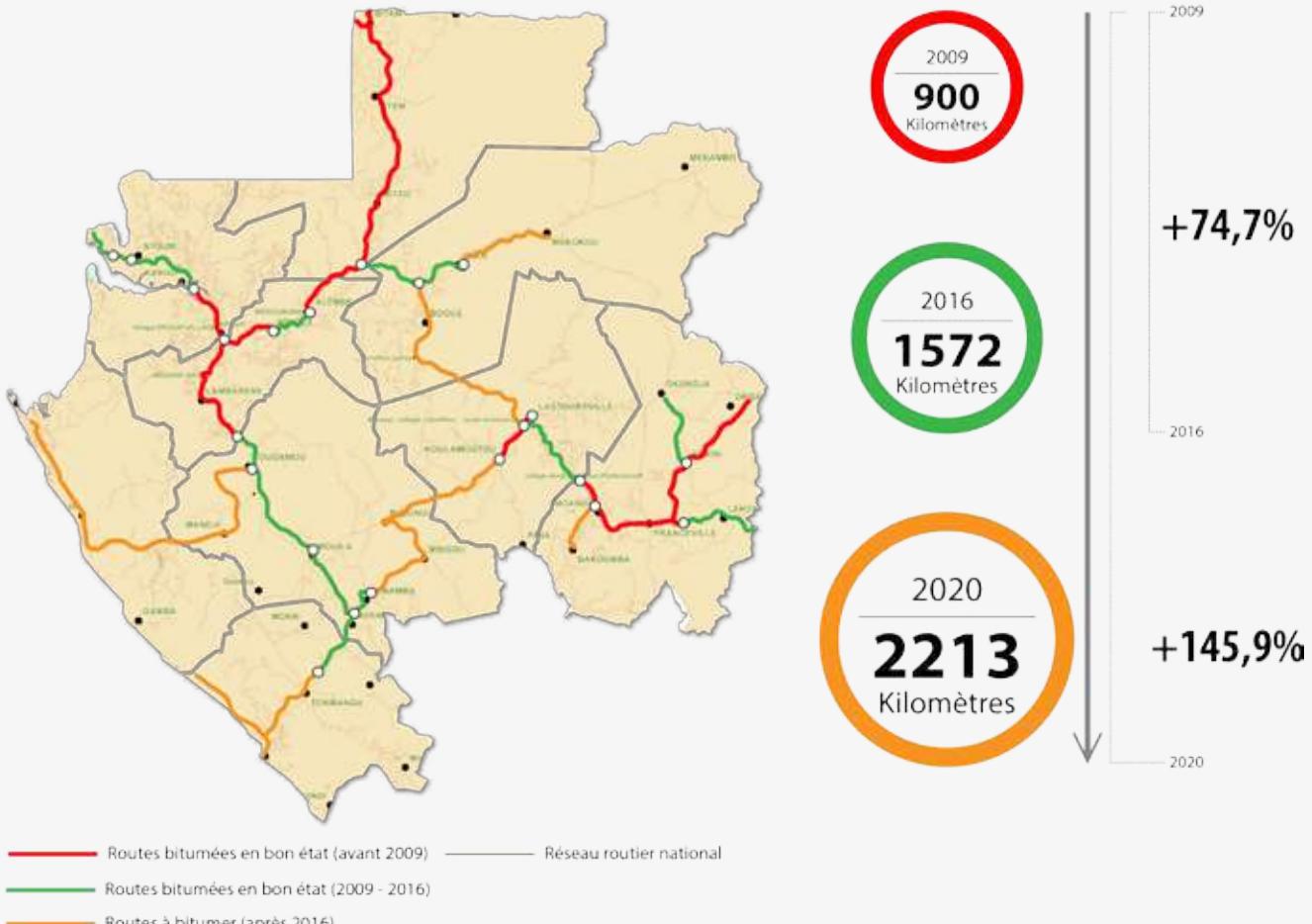
**Objectifs attendus :** Formation professionnelle et accompagnement vers l'emploi de 3000 jeunes Gabonais par an aux métiers du Gabon Emergent.

## Infrastructures et aménagement du territoire

*Vue aérienne du pont sur la Banio (Mayumba, Nyanga)*

### Graphique 32 : Evolution du réseau routier gabonais depuis 2009

Carte du réseau routier gabonais



### Graphique 33 : Routes bitumées entre 2009 et 2016

Routes	Kilomètres bitumés	Provinces
Ndendé - Lebamba	37	Ngounié
Fougamou – Mouila	108	Ngounié
Laleyou-Lastourville	97	Ogooué Lolo
Mamiengué - Fougamou	35	Ngounié
Lalara-Koumameyong	63	Woleu-Ntem et Ogooué - Ivindo
Akiéni-Okondja	74	Haut-Ogooué
Pont Agoula – Pont de Komo	20,5	Estuaire
Ndjolé-Medoumane	47	Moyen Ogooué
Koumameyong - Oyan	51	Ogooué-Ivindo
Mouila – Ndende	71	Ngounié
Ndende – Tchibanga	68,5	Ngounié et Nyanga
<b>TOTAL</b>	<b>672</b>	

Le modèle de production pétro-minier des précédentes décennies a modelé le territoire gabonais. C'est globalement le binôme Libreville – Port-Gentil et accessoirement celui de Franceville-Moanda qui ont constitué le support quasi exclusif des activités de production et d'échange. Cela a contribué à une marginalisation économique relative des autres composantes du territoire. Cette marginalisation s'est matérialisée par une plus faible dotation en infrastructures de transport, d'électricité, d'eau, ainsi qu'une plus faible distribution des services de santé, d'éducation, de culture et de communication (radio, télévision, journaux). Ce dysfonctionnement spatial généralisé s'est traduit socialement par un exode rural massif, la fragilisation des campagnes et du monde rural, la désertion d'un grand nombre de villages, avec pour conséquences socioéconomiques la dépendance alimentaire, la trop forte pression sur les espaces urbains et les problèmes de pauvreté et du chômage.

Cette configuration territoriale ne permettait pas de soutenir un effort de diversification économique et une croissance durable. Fautes d'infrastructures de transport ou d'énergie, les projets industriels d'envergure ne trouvaient pas les conditions minimales à leur faisabilité. Les provinces enclavées (particulièrement la Nyanga, la Ngounié, l'Ogooué-Lolo, l'Ogooué-Ivindo et le Sud de l'Ogooué-Maritime) se trouvaient dans une spirale négative régressive. Le vide territorial justifiait de moins en moins les investissements publics. La baisse de la qualité voire l'absence de l'infrastructure et des équipements publics attiraient de moins en moins les agents de l'Etat, ce qui se traduisait par une détérioration de la qualité des services publics, aggravant à son tour l'exode rural.

A ce titre, le rééquipement en infrastructures pour intégrer le territoire national était un préalable indispensable à la réussite de la stratégique d'émergence. Le PSGE étant un outil de planification à long terme de la société et de l'économie gabonaise, l'analyse des besoins d'infrastructures a pris en compte les dynamiques de croissances démographique et productive, afin de construire aujourd'hui des infrastructures qui répondront aux besoins d'aujourd'hui et de demain. Cette analyse et ses conclusions ont plus particulièrement été tirées par le Schéma Directeur National des Infrastructures (SDNI), déclinaison opérationnelle des orientations stratégiques du PSGE sur le volet infrastructures.

## Le SDNI planifie l'intégration du territoire à travers des corridors qui mutualisent les infrastructures de transport, d'énergie et de connexion numérique

**Les corridors d'infrastructures structurent le territoire dans une optique d'intégration et d'optimisation**, rapprochant les principaux centres urbains et économiques du pays autour d'infrastructures de réseaux communes, qu'il s'agisse de routes bitumées, de ligne ferroviaire, de réseau de transport d'électricité, de distribution d'eau ou de fibre optique. Cette logique permet également de mutualiser certains coûts de construction et donc de baisser la facture finale des travaux. Le Schéma Directeur National des Infrastructures identifie trois corridors principaux et deux corridors annexes qui structurent l'organisation des flux d'échanges sur le territoire national. Le premier corridor suit la ligne ferroviaire du Transgabonais et prévoit sa réhabilitation et l'association de nouvelles infrastructures comme la fibre optique. A ce corridor historique sont associés deux corridors annexes : un premier qui relie le site de Bélinga au corridor central du Transgabonais avec une interconnexion dans la zone de la Lopé ; un second qui rattache Port-Gentil au Transgabonais, avec une interconnexion au corridor Sud au niveau de Lambaréné, puis au corridor du Transgabonais au niveau de Kango. Le deuxième axe d'organisation du territoire est le corridor Nord, qui relie Bitam à Ndjolé. Le troisième corridor intègre la zone Sud, en reliant Ndende au Transgabonais au niveau de Kango, en passant par Lambaréné.

**L'Agence Nationale des Grands Travaux d'Infrastructures (ANGTI)** a été créée pour renforcer les capacités d'ingénierie des travaux de l'Etat Gabonais. L'Etat Gabonais, qui avait peu construit d'infrastructures dans son histoire, se devait de relever le défi de l'expertise de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'infrastructures et d'aménagement du territoire. Le risque était de se retrouver en situation de non maîtrise de la qualité, du prix et du calendrier de mise en œuvre des projets. Ce risque était d'autant plus important au regard des spécificités des travaux publics au Gabon, qui se caractérisent par un coût moyen de construction du kilomètre de route bitumé parmi les plus élevés du monde, à un milliard de FCFA. Le rapprochement des départements ministériels des infrastructures et de l'aménagement du territoire dans un même Ministère aura été un premier acte de renforcement du dispositif institutionnel. La création de l'ANGT, devenue ANGTI suite au rattachement du Fonds d'Entretien Routier, est venu parachever cet édifice de consolidation. L'ANGTI, qui assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'Etat, regroupe l'expertise publique dans la préparation technique des projets d'infrastructures, dans leur planification financière, dans le suivi de l'exécution physique et budgétaires des projets, dans la négociation contractuelle avec les prestataires BTP de l'Etat. L'agence centralise et traite l'information pertinente, et s'assure que l'ensemble des composantes d'infrastructures soient prises en compte de manière coordonnée dans les travaux de corridors : énergie, routes, numérique, eau. Avec cet organe d'exécution, l'Etat s'est doté de la capacité humaine et technique nécessaire pour relever les ambitieux

objectifs stratégiques du PSGE liés à l'aménagement du territoire.

Le développement des infrastructures permet de répondre à cinq problématiques majeures : (i) le désenclavement du Gabon et la facilitation des déplacements de personnes et de marchandises, (ii) le développement d'une offre électrique durable et accessible aux populations, (iii) l'accès à l'eau potable pour tous, (iv) la construction d'infrastructures numériques de rang mondial et (v) l'accès à un logement décent pour tous. Le développement de ces infrastructures permet de soutenir le développement des filières moteur de croissance et contribue également à la prospérité partagée via l'accès à des services publics de première nécessité.

## Objectif stratégique 7 :

### Désenclaver le Gabon et développer les infrastructures de transport.

Les analyses prospectives menées dans le cadre du PSGE indiquent que les flux annuels de transport sont amenés à être multiplié par 12 entre 2009 et 2025, passant de quatre millions de tonnes de marchandises transportées à 50 millions de tonnes. Cette donnée laisse entrevoir l'importance des défis à relever pour mettre à niveau et étendre le réseau de transport et de logistique au Gabon, au niveau des routes, du ferroviaire, des infrastructures de transport maritime et fluvial, ou encore des aéroports.

**Durant la décennie 2010-2020, le Gabon aura construit plus de routes que durant toute son histoire et désenclavera l'ensemble de ses provinces.** En 2009, le Gabon disposait d'une faible densité routière, avec un réseau de voies de transport terrestre estimé à

9170 km, dont seulement 900 kilomètres de routes bitumées. Du fait de la rareté ou de l'absence de voies de transport terrestre aménagées, la plupart des provinces du pays étaient isolées les unes des autres. Le Gabon était une mosaïque de terroirs isolés dans la vaste forêt tropicale, faisant du territoire national un ensemble désintgré où les déplacements de personnes et les échanges de marchandises s'effectuaient difficilement. Cette situation engendrait des surcoûts importants, qui se répercutaient sur le coût des denrées et des services, et constituaient un frein important à l'initiative privée dans la production rurale, le commerce, le transport de marchandises et de biens. Entre 2009 et 2016, le Gabon a considérablement renforcé son réseau routier. 672 kilomètres de routes bitumées ont été construites et finalisés sur 11 tronçons routiers, soit une augmentation de 75% du réseau routier bitumé national (cf. graphiques 32 et 33). Ces nouvelles infrastructures routières ont fortement réduit le désenclavement des zones isolées. La Ngounié est désormais rattachée au territoire et dispose des infrastructures nécessaires au développement de son espace agricole. Via le rattachement au réseau national de la capitale provinciale Tchibanga, la Nyanga s'ouvre au pays et au reste du monde. L'Ogooué Lolo et l'Ogooué Ivindo, deux régions forestières enclavées, ont vu leurs conditions d'accessibilité s'améliorer. Enfin, les travaux sur la RN1 facilitent les déplacements et renforcent le rôle de centre de transit national de l'Estuaire et du Moyen-Ogooué.

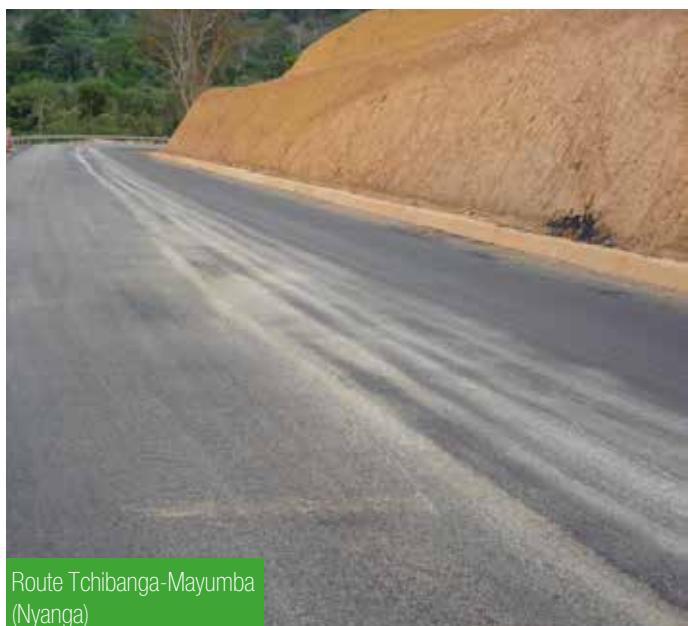
En plus de ces tronçons routiers finalisés, 9 autres tronçons routiers sont en cours de construction, pour un linéaire de 641 km, détaillé dans le graphique 34. La finalisation de ces tronçons en 2020 dotera le Gabon d'un réseau routier bitumé de 2213 km, soit plus du double du réseau trouvé en 2009. Toutes les provinces du Gabon seront désormais reliées, permettant aux populations de mieux circuler, et favorisant enfin une meilleure valorisation du potentiel économique de chaque province.

Graphique 34 :  
Projets routiers en cours

Tronçons routiers avancés	Linéaire en kilomètres	Provinces
Ovan -Makokou	98	Ogooué ivindo
PK12 – Ntoum	28	Estuaire
Ntoum -Kougouleu	16,5	Estuaire
Kougouleu-Pont Agoula	18,5	Estuaire
Pont komo-Nsile	9,5	Estuaire
Mikouyi- Carrefour Leroy	142	Ogooué lolo
Moanda - Bakoumba	45	Haut ogooué
Tchibanga - Mayumba	132	Nyanga
Port-Gentil - Omboué	93	Ogooué maritime
PK5-PK12	6,5	Estuaire
Loubomo-Mougagara	52	Nyanga
<b>TOTAL</b>	<b>641</b>	



Route Léconi-Kabala  
(Haut-Ogooué)





Route Lalara-Koumameyong  
(Woleu-Ntem / Ogooué-Ivindo)



Route Libreville-Ntoum  
(Estuaire)



Route Ndjolé-Medoumane  
(Moyen-Ogooué)



Route Akiéni-Okondja  
(Ogooué-Ivindo)



Route Ovan-Makokou  
(Ogooué-Ivindo)

**Le chantier de la réhabilitation du Transgabonais a démarré et permettra d'en doubler les capacités.** Le chemin de fer du Transgabonais symbolise l'action d'un Gabon conquérant, qui a su faire des paris audacieux pour se développer. Pendant des décennies, le Transgabonais a été la colonne vertébrale reliant la capitale au Sud-Est du pays. Il a pour rôle logistique et économique l'évacuation à coûts compétitifs des deuxième et troisième principaux produits d'exportation du pays, le manganèse et le bois. Toutefois, le Transgabonais vieillit mal et a un besoin urgent de rénovation profonde pour que sa fiabilité et sa sécurité soient assurés. Le chemin de fer connaît des périodes récurrentes d'incapacité, dues à la dégradation de l'infrastructure, qui ont des répercussions majeures sur l'économie gabonaise, en entraînant par exemple la baisse des exportations de manganèse. Pour surmonter ces défaillances, l'Etat et la SETRAG (adjudicataire de l'exploitation de la ligne) ont investi près de 100 milliards de FCFA pour la réhabilitation du réseau et le renouvellement des ouvrages d'art et des motrices. Surtout, l'Etat et l'opérateur SETRAG ont mené la préparation technique et financière d'un vaste projet de réhabilitation complet du chemin de fer, d'un coût global de 207 milliards de FCFA (315 millions d'euros).

Ce projet de réhabilitation se décompose en deux composantes. La première, d'un montant de 61,5 milliards de FCFA, qui relève du ressort de l'Etat, consiste à la remise à niveau des infrastructures ferroviaires et à la sécurisation du domaine ferroviaire. La seconde composante, portée par la SETRAG, comprend la remise à niveau de la superstructure (ballast, traverses et rail), du matériel d'entretien de la voie, l'augmentation de la productivité des circulations, l'amélioration des capacités de secours, la réhabilitation du matériel roulant, ainsi que

l'amélioration de la capacité de maintenance. Le coût global de ce deuxième volet est estimé à 145,5 milliards de FCFA. La SETRAG a structuré le financement de ce chantier en souscrivant un emprunt auprès de la Société Financière Internationale pour 83 millions d'euros, et de Proparco pour 50 millions d'euros. Elle engagera 89 millions d'euros d'investissements sur ses fonds propres. De son côté, l'Etat a souscrit un emprunt à taux pondéré auprès de l'Agence Française de Développement pour financer sa part des travaux. Les études techniques ont été réalisées, les travaux ont commencé en 2016 et devraient s'achever en 2023. Au final, l'optimisation de la ligne permettra un trafic de 16 trains jours, comparativement à 8 trains jours aujourd'hui.

**Les nouvelles infrastructures portuaires d'Owendo et de Port-Gentil en font désormais des plateformes logistiques performantes.** D'importants travaux de modernisation des ports d'Owendo et de Port-Gentil ont été réalisés. A Owendo, l'acquisition de trois grues de quai d'une capacité de 100 tonnes chacune, avec une cadence de 15 à 24 mouvements à l'heure, a considérablement amélioré les performances de débarquement des marchandises du port. A cela s'ajoute la construction d'un nouveau terminal cargo de 600 mètres de linéaire et la construction d'une nouvelle capitainerie dotée des technologies VTS, AIS, RADAR et caméras télescopiques et diurnes. Enfin, deux nouveaux remorqueurs d'une puissance de 5600 cv ont été acquis en 2016. A Port-Gentil, le port commercial a bénéficié de travaux d'extension et de l'optimisation du tirant d'eau des quais. La capitainerie a également été modernisée avec de nouvelles infrastructures et des équipements de sécurité et de navigation. Ces nouvelles infrastructures ont permis de réduire les délais d'attente des navires de 8 à 4 jours et d'augmenter de 75% la productivité



des opérations de chargement et déchargement. Ainsi, entre 2009 et 2015, le niveau de marchandises transbordées a augmenté de 50%.

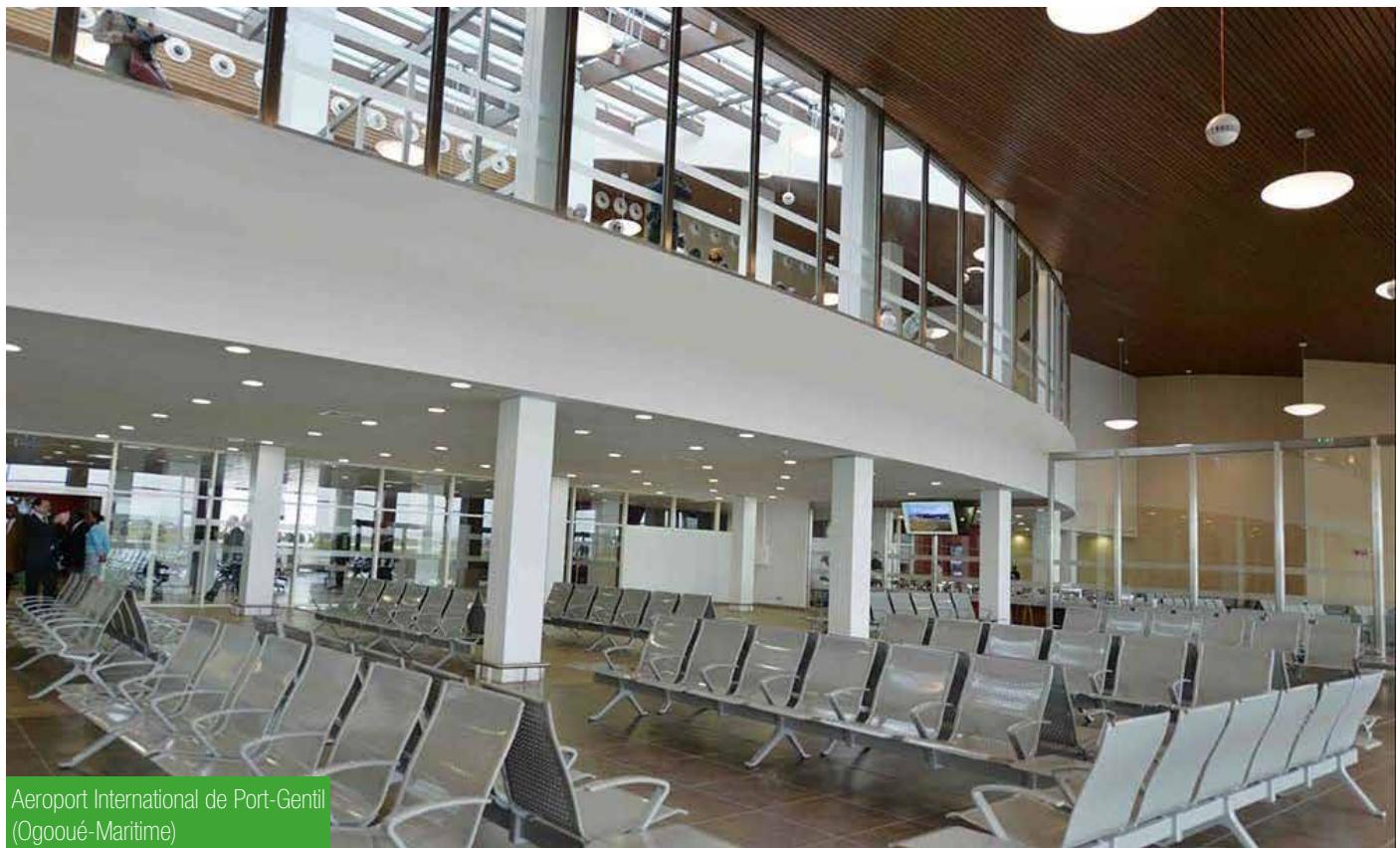
**Port-Gentil est rattaché au monde par un nouvel aéroport international.** L'aéroport de Port-Gentil a connu des travaux d'extension pour lui permettre d'accueillir des avions longs courriers pour des vols internationaux. La piste d'atterrissement a été allongée de 2,7 km et l'aérogare agrandie. Les travaux, initiés en 2011, ont été financés dans le cadre de la Provision pour Investissements Diversifiés par la compagnie pétrolière Total Gabon, à hauteur de 73,7 milliards de FCFA. Inauguré en juin 2017, le nouvel aéroport pourra accueillir 1 million de passagers par an. Il permet de renforcer l'attractivité et l'accessibilité internationale de Port-Gentil, qui a vocation à devenir, en plus de Libreville, un lieu privilégié de tourisme d'affaires en Afrique centrale. A l'intérieur du pays, l'aéroport de Mvengué a été réhabilité en 2012 dans le cadre de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN). A cette occasion, l'aérogare a été agrandie et un pavillon présidentiel construit.



Aéroport International de Port-Gentil  
(Ogooué-Maritime)



Vue aérienne du port d'Owendo  
(Estuaire)



Aeroport International de Port-Gentil  
(Ogooué-Maritime)

## PERSPECTIVES 2016-2020

### Les principales actions qui seront menées :

- Finalisation des tronçons routiers entamés (+641 km)
- Construction de corridors d'autoroute Nord et Sud pour désengorger Libreville
- Finalisation des travaux d'extension du port d'Owendo
- Poursuite des travaux de rénovation du Transgabonais

### Objectifs attendus :

- 641 km de routes bitumées supplémentaires ;
- 44 kilomètres de 2x2 voies reliant le Nord et le Sud de Libreville à la RN1, au niveau du PK15
- Transgabonais rénové, fiabilisé et sécurisé
- 13 millions de tonnes par an de capacités supplémentaires au port d'Owendo
- Mise en service du quai de débarquement pour la pêche industrielle

# Objectif stratégique 9 :

## Construire des infrastructures numériques de rang mondial.

**Au XXI<sup>e</sup> siècle, le désenclavement des territoires est autant une question de disponibilités d'infrastructures, de transport physique que d'infrastructures de connectivité numérique.** Avec le développement des usages, la fracture d'accessibilité numérique menace d'aggraver les inégalités économiques et sociales, y compris en termes d'accès aux services publics de base comme l'éducation, la santé, l'information. Les nouvelles technologies permettent aujourd'hui d'impulser ou d'accélérer le désenclavement des territoires, notamment grâce à leur effet d'élimination des distances géographiques et de réduction des coûts de transaction.

**En 2009, la connectivité internet du Gabon était faible et extrêmement chère.** L'opérateur historique Gabon Télécom était le seul des quatre opérateurs de téléphonie mobile à disposer d'une connectivité internationale internet, par le biais du câble sous-marin SAT-3. Gabon Télécom mettait ensuite à disposition des autres opérateurs une bande passante suffisante pour répondre aux besoins des leurs usagers. Cette situation se traduisait par des débits disponibles à la fois très faibles et à des tarifs très élevés, largement au-dessus de ceux appliqués dans la moyenne des pays africains. Ainsi, le coût de la minute de communication inter-réseaux au Gabon était de 245 FCFA en 2009, contre 150 FCFA dans des pays enclavés comme le Tchad ou la Centrafrique, 85 FCFA au Sénégal, 45 FCFA au Ghana et 40 FCFA au Cameroun. Au niveau informatique, l'administration gabonaise se caractérisait par un manque d'équipements informatiques, ainsi que par une faible disponibilité d'internet et du téléphone. Autant d'éléments rédhibitoires pour l'efficacité et la productivité du secteur public, et de freins au développement de l'e-gouvernement et des e-services administratifs.

**Le Plan Stratégique Gabon Emergent prévoit de construire un réseau d'infrastructures numériques de rang mondial pour relever les exigences de compétitivité, de régulation et de souveraineté du Gabon** dans ce secteur. Le PSGE considère l'économie numérique comme une filière motrice de croissance. Mais l'éclosion d'une véritable économie numérique doit d'abord s'appuyer sur des infrastructures numériques aux standards internationaux. Ces infrastructures numériques sont subdivisées en i) infrastructures publiques de télécommunications (connexion ACE, backbone national, point d'échange internet, réseau sans fil haut débit, réseau de l'administration gabonaise),

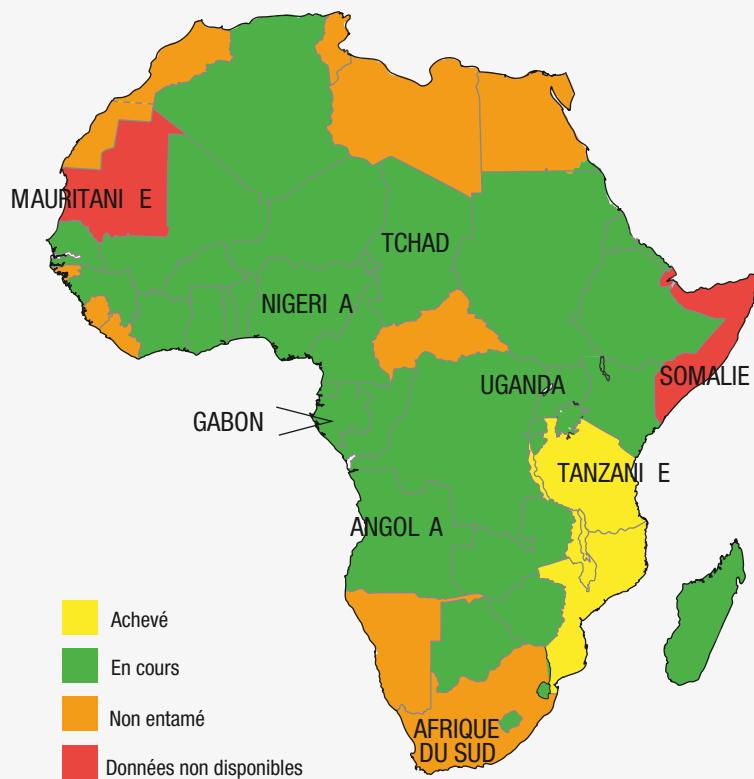
ii) infrastructures publiques audiovisuelles avec la Télévision Numérique Terrestre et iii) infrastructures informatiques, avec la mise en place de datacenters et de l'infrastructure de sécurité informatique.

Depuis 2009, le Gabon s'est positionné comme le hub d'interconnexion numérique de la sous-région Afrique centrale. De nombreuses initiatives ont été mises en œuvre depuis 2009 pour améliorer la connectivité du Gabon. Deux câbles sous-marins transitent par le Gabon : SAT-3 (South Africa Transit 3) et ACE (Africa Coast to Europe). SAT-3, qui relie l'Afrique du Sud à l'Europe avec des dérivations dans de nombreux pays, dispose d'une station d'atterrissement située chez l'opérateur historique Gabon Telecom. La mise en service, en 2012, du câble sous-marin de fibre optique ACE a permis de stimuler la concurrence sur le marché de l'accès internet par fibre optique au Gabon et donc de réduire les coûts, d'accroître son accès aux réseaux internationaux et de favoriser l'interconnexion avec les autres pays africains. Ce câble relie en effet les pays de la côte africaine à l'Europe. La connexion aux câbles sous-marins a été prolongée par une infrastructure de fibre optique terrestre, ainsi que par le déploiement de la 3G et de la 4G, afin de ne pas susciter de fracture numérique entre les villes côtières de Libreville et Port-Gentil et le reste du territoire. C'est dans cette logique que le Gabon s'est engagé dans le projet de fibre optique terrestre Central Africa Backbone (CAB).

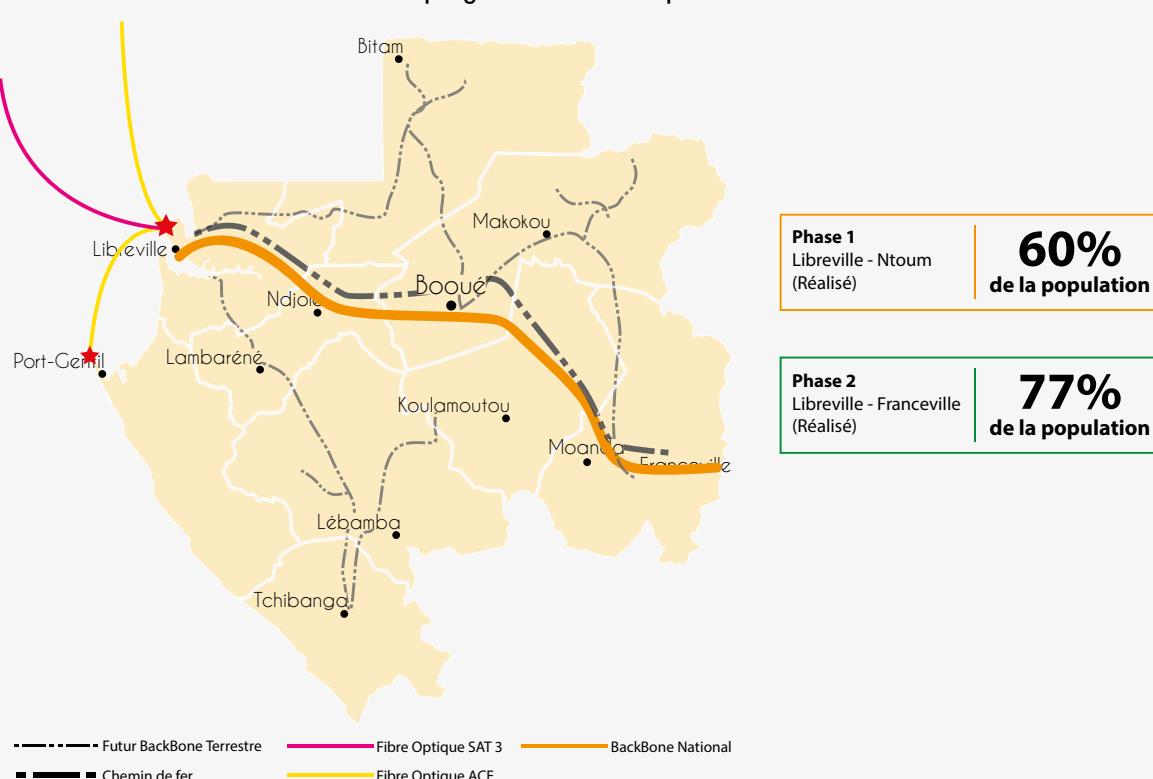
**Le projet Central African Backbone (CAB) a pour ambition de relier les réseaux de télécommunication des pays de la CEMAC (Cameroun, Tchad, Centrafrique, Gabon, République du Congo, Guinée Equatoriale), puis de l'ensemble de la CEEAC (Cemac + Sao Tomé et Principe, République Démocratique du Congo, Angola et Burundi).** CAB est un projet de renforcement de l'intégration sous-régionale, par le biais de la facilitation numérique des échanges de données et d'informations. Il vise à permettre aux différents pays concernés, et plus particulièrement à ceux qui se trouvent dans l'hinterland comme le Tchad ou la Centrafrique, d'accéder aux câbles sous-marins de fibre optique (entre autres SAT-3 et ACE) à partir de points d'atterrissement de pays côtiers.

En juillet 2016, 60% de la population gabonaise a désormais un accès direct à une infrastructure d'internet haut débit. Le Gabon a entamé depuis fin 2014 la construction de son réseau national de fibre optique terrestre, dite backbone national terrestre. La ligne centrale suit le tracé du Transgabonais et relie Libreville, en partant du point d'atterrissement du câble sous-marin ACE, à Franceville, sur un linéaire de 1075 km. Elle sera prolongée jusqu'à Lekoko, ville frontière du Congo, pour une interconnexion avec le réseau congolais. Depuis avril 2015, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau de fibre optique

**Graphique 35 :**  
Etat des lieux des réseaux de fibre optique en Afrique en 2016



**Graphique 36 :**  
L'infrastructure haut débit nationale se met progressivement en place



ont été confiées à l'opérateur d'infrastructures Axione, en vue de garantir un accès libre et équitable aux différents opérateurs privés. Une seconde phase verra la pose de 3000 km de fibre optique sur les corridors Nord (relier le réseau national à ceux de la Guinée Equatoriale et du Cameroun, via le Woleu-Ntem) et Sud, qui s'assurera de l'accès à l'internet haut débit des capitales provinciales sur l'ensemble du territoire. En juillet 2016, au niveau d'avancement des différents travaux d'infrastructures numériques, 60% de la population gabonaise a un accès direct à une infrastructure d'internet haut débit. Dès 2018, à la finalisation des travaux en cours, 80% de la population aura accès à l'internet haut débit.

**La désignation en 2015 par l'Union Africaine du Gabon Internet eXchange (Gab IX) comme point d'échange internet de la CEMAC positionne le Gabon comme le hub d'interconnexion de la sous-région Afrique centrale.** Cette désignation vient couronner la stratégie nationale de développement des infrastructures numériques, et l'avance prise qui lui permet désormais de jouer un rôle central au niveau régional. Cette infrastructure est gérée par un Groupement d'Intérêt Economique constitué des opérateurs de téléphonie et des fournisseurs d'accès internet. Désormais, avec Gabon IX, le trafic internet régional pourra transiter par un point d'échange local et non plus par des infrastructures éloignées, situées par exemple en Europe. Ceci va permettre une baisse des coûts du transit international internet, une amélioration de la vitesse de connexion et de la qualité de service et une stimulation du trafic local dans la zone CEMAC.

**Le Gabon a été le pionnier en Afrique centrale du déploiement de la 3G et de la 4G.** En offrant des conditions économiques et

contractuelles favorables aux opérateurs de télécommunications, le Gabon a été le premier pays d'Afrique centrale à délivrer des licences 3G et 4G, puis à voir le déploiement de ces infrastructures et la mise sur le marché des services liés à ces technologies. Ainsi, le 20 mars 2014, une première concession est officiellement attribuée à l'opérateur Airtel pour les licences 3G et 4G, pour une période d'exploitation de dix ans, achetée à 5,5 milliards de FCFA. Un mois plus tard, une concession similaire est attribuée à Gabon Télécom. Les deux autres opérateurs télécoms ont également acquis la licence depuis. Dès octobre 2014, soit près d'un an avant la plupart des habitants d'Afrique centrale, les abonnés aux opérateurs de télécommunications présents au Gabon ont ainsi pu expérimenter l'internet mobile en mode 4G, qui permet l'échange de données et contenus multimédia à haut débit. L'appropriation de ces services par les usagers aura très été rapide. Selon les données de l'ARCEP, le parc des abonnements internet mobile est de 1 087 593 abonnés à mars 2016, soit un taux de pénétration de 60% de la population en à peine deux ans.

**Le Gabon se dote de l'infrastructure nécessaire à la migration vers la Télévision Numérique Terrestre.** La transition de la télévision analogique à la télévision numérique doit permettre i) de libérer des fréquences pour la fourniture d'accès internet à très haut débit, ii) de multiplier le nombre de chaînes qui seront disponibles grâce à la compression du signal (sur une seule fréquence numérique, un opérateur peut diffuser 15 chaînes) et iii) d'améliorer la qualité de réception des chaînes qui seront disponibles en haute définition. Avec un certain retard par rapport au calendrier initial, dû à la complexité du montage financier du projet, le Gouvernement a signé une convention en 2015 avec l'opérateur chinois StarTime pour le déploiement de l'infrastructure



de transmission, soit 200 émetteurs situés dans 50 localités du pays. La convention prévoit une facilité de financement de la China EximBank qui préfinancera les 105,5 milliards de FCFA nécessaire au déploiement du nouveau réseau d'infrastructures de la TNT. La partie gabonaise prendra en charge le volet relatif à la distribution de 440 000 décodeurs et 5000 téléviseurs, pour accompagner la transition de l'usage de la télévision analogique à la télévision numérique. L'objectif fixé dans le cadre de ce nouveau calendrier est de finaliser cette transition avant la CAN 2017, pour que les consommateurs Gabonais puissent bénéficier de cette technologie lors de cet évènement sportif majeur, où l'ensemble du continent aura les yeux tournés vers le Gabon.

**L'administration gabonaise dispose désormais de son propre réseau d'infrastructures de télécommunication.** Le Réseau Administratif Gabonais (RAG) vise à construire une infrastructure réseaux et télécommunications pour partager l'information interne à l'administration, de manière fiable et sécurisée. Le RAG repose sur une technologie en fibre optique et hertzienne. A juillet 2016, il a principalement été déployé sur Libreville, avec la pose de 43 km de fibre optique, l'interconnexion de 70 bâtiments administratifs et la réalisation de 8000 points de connexions dans ces bâtiments. Dans les 8 autres capitales provinciales, 35 km de fibre optique ont été posés et 124 bâtiments ont été rattachés au réseau câblé. Par ailleurs, la mise en place d'un Wimax (réseau sans fil haut débit) à Libreville et Franceville contribue à interconnecter les sites de l'administration, à mettre en place un réseau téléphonique interne gratuit, et doit permettre à terme de déployer un certain nombre de services administratifs numériques aux usagers. A juillet 2016, 16 stations de base (BTS) wimax ont été déployées dont 13 à Libreville et 3 à Franceville, avec un taux de couverture de 75% et 70% respectivement. Le projet se poursuit avec la volonté d'étendre le RAG de 50 km de fibre optique à Libreville et de connecter 50 sites administratifs supplémentaires. Un datacenter a été construit dans le cadre du projet RAG et est uniquement réservé à l'administration. Ce datacenter permet d'héberger et de sécuriser les données produites et échangées par l'administration. L'ANINF, qui a assuré la maîtrise d'ouvrage du déploiement du RAG, va désormais s'atteler à l'universalisation de l'usage de ce réseau et au développement des services numériques liés. Les efforts, pilotés par l'ANINF, de renforcement des équipements informatiques de l'administration, contribueront à la réalisation de cet objectif. Ainsi, ces 6 dernières années, 3000 nouveaux postes d'ordinateurs ont été distribués au sein de l'administration.

**Un nouveau datacenter, ouvert au grand public, permettra de renforcer le positionnement du Gabon comme un pôle régional de l'économie numérique.** Ce datacenter est indispensable pour accroître les possibilités d'hébergement et d'accès aux données des internautes de la sous-région. La création et l'installation

du point d'échange Gab-IX offre l'opportunité d'implanter ce datacenter à l'intérieur ou à proximité de Gab-IX pour garantir une connectivité facile et de très haut débit entre le datacenter et le point d'échange. Ce projet, dont les études de faisabilité technique et financière sont terminées, contribuera à rendre les contenus locaux multimédias (musiques, films, contenus éducatifs de type e-learning etc.) très accessibles et peu coûteux. Ce datacenter sera également dédié à l'hébergement des données et applications des entreprises privées, ce qui permettra aux entreprises gabonaises de bénéficier d'infrastructures numériques de qualité et de se concentrer sur leur cœur de métier. Enfin, ce datacenter constituera une source de revenus additionnelle pour le Gabon, le stockage de contenu par les grandes entreprises du cloud sur les datacenters locaux étant payant. La prochaine étape consiste à mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, en sollicitant en partie des opérateurs privés, dans le cadre d'un partenariat public-privé.





Le Gabon lauréat du trophée Africa Telecom People grâce à sa politique de développement des Tics.

## PERSPECTIVES 2016-2020

### Les principales actions qui seront menées :

- Finalisation de la pose de la fibre optique du backbone terrestre
- Finalisation de la migration vers la Télévision Numérique Terrestre
- Acquisition et exploitation d'un datacenter ouvert au grand public

### Objectifs attendus :

- 4000 km de fibres optiques posées sur le territoire national.
- Disponibilité de la TNT
- Datacenter en exploitation et ouvert à une clientèle sous-régionale (Afrique centrale).

## Objectif stratégique 8 :

### Développer une offre d'électricité durable, diversifiée et accessible pour tous.

L'offre d'électricité au Gabon était structurellement déficitaire depuis le milieu des années 1990. Ce décalage entre la demande potentielle des entreprises et des ménages était un frein majeur à la diversification économique et à l'amélioration des conditions de vie des populations. Historiquement, le pays a construit l'essentiel de son infrastructure de production sur la période 1973 – 1986, avec notamment la construction des barrages hydroélectriques de Kingué (1973-1978), de Tchimbélé (1980 – 1985), de Poubara 1 (1975 – 1983), la mise en service de turbines à gaz de Port-Gentil (1977) et de la centrale thermique d'Owendo (1986). Le pays disposait ainsi dès 1986 d'une capacité de production installée de 244 MW. En 2009, la production installée était de 369 MW, soit une augmentation des capacités de 51% en 23 ans.

Le mix énergétique du Gabon, à savoir les différentes modalités de production d'énergie en fonction des ressources et du procédé technique utilisé, contribue au renchérissement du coût de l'énergie. Ainsi, bien que les coûts de revient pour la production d'hydroélectricité dans l'Estuaire et le Haut-Ogooué soient cinq fois inférieurs à ceux des centrales à gaz et plus de dix fois inférieurs à ceux des centres isolés fonctionnant au thermique diesel lourd, la part de ces derniers dans la production globale d'énergie demeure importante : 24% de l'énergie est produite par du gaz et 28% par de l'énergie thermique au diesel lourd. La hausse du recours à ces deux sources d'énergie dans la production nationale dans les décennies 1990 et 2000 a conduit à des hausses récurrentes des tarifs de l'électricité, les surcoûts de production étant répercutés sur les consommateurs. L'usage du diesel lourd ou du gaz dans la production d'énergie a également un impact plus négatif sur l'environnement que l'énergie hydroélectrique, renouvelable. En considérant le potentiel hydroélectrique du Gabon, estimé à 6000 MW, il apparaît que l'énergie hydroélectrique, renouvelable et moins coûteuse, était sous-utilisée dans la production nationale d'énergie, de même que le potentiel de biomasse (combustion des rémanents forestiers et déchets de sciage).

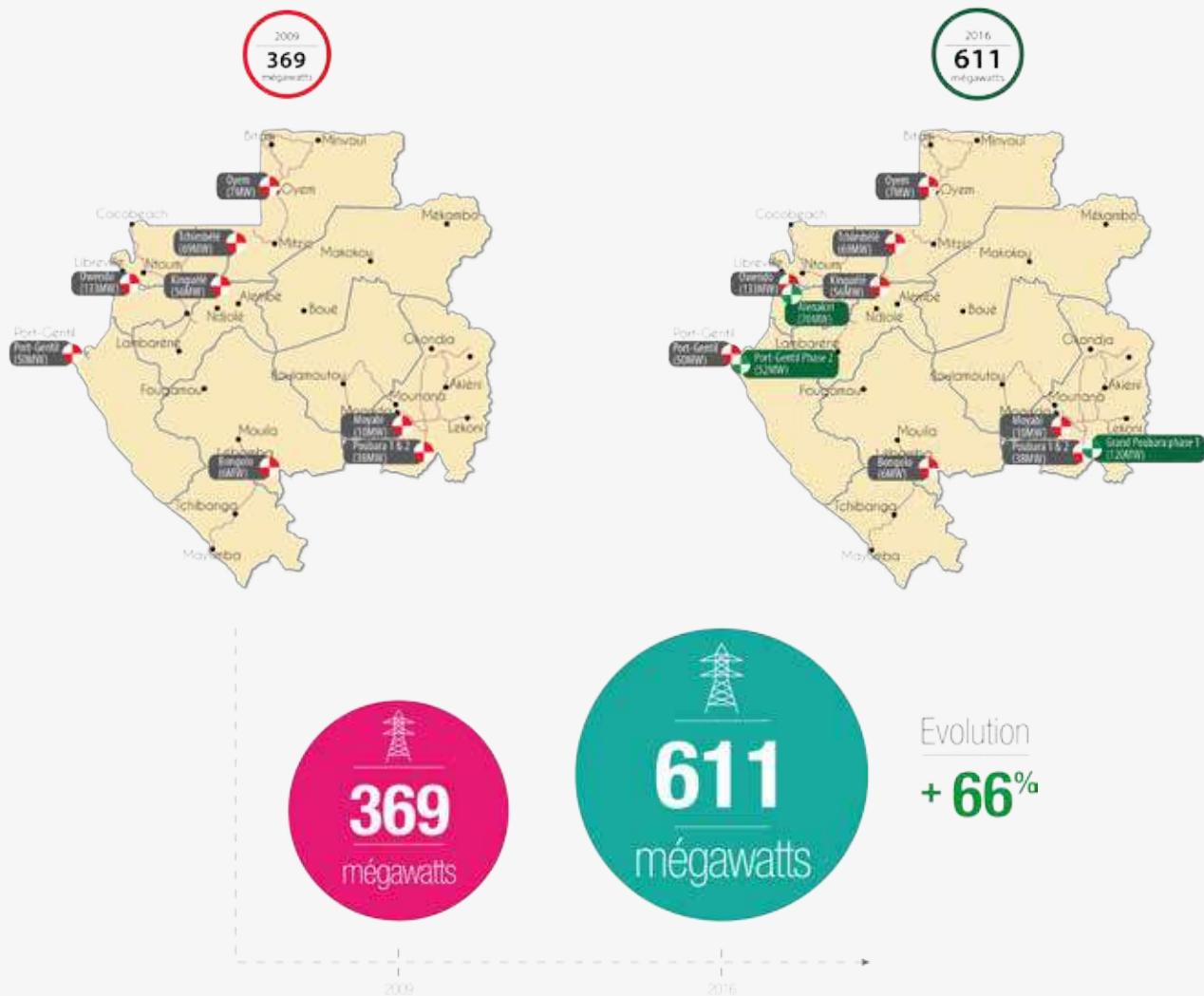
Par ailleurs, le réseau de transport d'électricité demeurait faible, peu intégré et de qualité médiocre. Le Gabon disposait en 2009 de seulement 3 réseaux électriques interconnectés (RIC), non reliés entre eux. Il s'agissait du RIC de l'Estuaire

autour de Libreville, du RIC du Haut-Ogooué autour de Moanda-Franceville et du RIC de Louetsi qui interconnecte les villes de Mouila, Tchibanga et Ndende. Le mot « interconnecté » a une signification locale, puisqu'il s'agit d'une interconnexion entre localités d'une même zone. Ces trois réseaux ont été construits sans normalisation à l'échelle nationale, avec des niveaux de tensions de ligne différents. En dehors de ces zones, les localités sont soit non électrifiées, soit électrifiées par une microcentrale thermique ou une microcentrale hydroélectrique dédiée à une localité spécifique. Ce réseau de transport déficient explique en grande partie les pertes de réseaux : en moyenne, 20% de l'énergie produite est perdue dans le réseau de transport et de distribution et n'arrive pas au consommateur final.

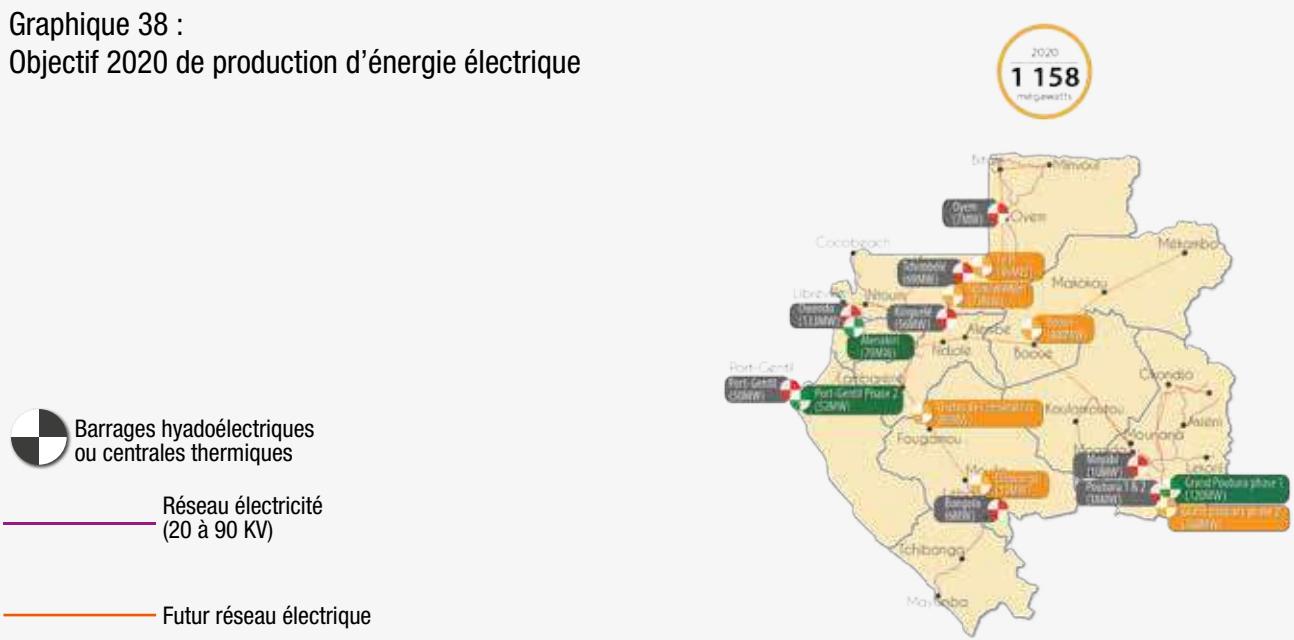
Face à cette situation, le PSGE prévoit de couvrir l'ensemble des besoins énergétiques du Gabon par une offre compétitive, durable et créatrice d'emplois. Cette vision a été déclinée en deux grandes phases dans la stratégie nationale de développement de l'électricité au Gabon. La sécurisation de l'offre dans les grands centres représente la première phase (2009 – 2016) de la stratégie de développement de l'électricité au Gabon. Cette phase devait permettre de fournir une électricité en qualité et quantité suffisante à Libreville, Port-Gentil et Franceville, où est concentrée 80% de la population gabonaise. La seconde phase (2016 – 2025) doit voir la construction de plusieurs grands barrages hydroélectriques et d'un réseau national interconnecté d'électricité, à même de transporter et distribuer efficacement cette énergie sur l'ensemble du territoire. Les analyses prospectives du PSGE estiment à 1280 MW la quantité d'énergie supplémentaire nécessaire pour répondre aux besoins de consommation des nouveaux pôles économiques émergents à horizon 2025 – 2030. Les nouvelles infrastructures prévues dans le cadre du Schéma Directeur National des Infrastructures sont appelées à répondre à cette demande future des ménages et des entreprises.

En 6 ans, le Gabon a augmenté de 66% sa production d'énergie et permis à 64 000 foyers supplémentaires d'avoir accès à l'électricité. Ces résultats ont été atteints grâce à la construction d'une capacité supplémentaire de 120 MW au barrage hydroélectrique du Grand Poubara (Haut-Ogooué), à la construction de la centrale thermique d'Alénakiri (+70 MW) pour renforcer l'approvisionnement de Libreville et à la construction d'une centrale thermique à gaz à Port-Gentil (+52 MW). Au total, ces 242 MW de capacité énergétiques supplémentaires représentent une hausse de 66% des capacités trouvées en 2009, soit plus que la hausse connue en 23 ans (+51%) entre la fin de la période des grands travaux énergétiques de 1986 et l'année 2009. Ces capacités supplémentaires ont permis d'approvisionner à l'électricité 64 000 ménages supplémentaires,

**Graphique 37 :**  
Evolution de la capacité de production d'énergie électrique entre 2009 et 2016



**Graphique 38 :**  
Objectif 2020 de production d'énergie électrique



soit plus de 250 000 personnes impactées. Le Gabon, qui disposait déjà d'un taux de raccordement à l'électricité parmi les plus élevés d'Afrique, de l'ordre de 70% de la population, améliore encore ses résultats, avec un peu plus de 80% de la population ayant désormais accès à l'électricité.

**Le réseau de transport d'électricité a été renforcé pour améliorer la disponibilité et la qualité de l'électricité fournie aux consommateurs.** Parallèlement aux travaux d'infrastructures de production d'énergie, le réseau de transport d'électricité a été renforcé. Un nouveau réseau interconnecté a été construit dans le Woleu-Ntem, reliant Mitzic et Oyem, pour un coût de 15 milliards de FCFA. Ce réseau sera à terme relié à celui de la région de l'Estuaire, pour distribuer de manière optimale la production des barrages hydroélectriques de la zone. Les RIC existant ont également été renforcés et des efforts d'harmonisation de leurs caractéristiques techniques ont été menés. Dans le Haut-Ogooué, la ligne Gare Alembé – Moanda a été rénovée. Dans l'Estuaire, une ligne haute tension Ambowé – Angondjé a été mise en service et d'importants travaux de sécurisation du réseau de transport de Libreville et sa région sont menés. Dans la Ngounié, la ligne Fougamou-Mandji-Mouila a été construite et une ligne moyenne tension Ndende-Doussala est en travaux.

**L'approvisionnement en électricité du milieu rural a été amélioré.** Le Gouvernement a lancé sur la période 2013 – 2015 un programme triennal d'électrification rurale. Dans ce cadre, plusieurs infrastructures ont été mises en place. Les principales concernent la mise en service de microcentrales hydroélectriques d'une capacité de 2x200 KW à Batouala (Ogooué-Ivindo) et Iboundji (Ogooué-Lolo), qui ont permis d'apporter de l'électricité courante dans des zones rurales qui en ont toujours été dépourvues. Des opérateurs privés s'étant vu attribuer des concessions de service ont par ailleurs installé des groupes électrogènes dans les localités de Guietsou, Moulengui – Bindza, Mabanda, Mourindi, Makongonio, Ndangui et Aboumi. L'accès à l'électricité en zone rurale dépend principalement de l'extension du réseau électrique basse tension à même de desservir les différentes localités rurales éparsillées sur le territoire. C'est à ce titre qu'ont été réalisé deux chantiers de réhabilitation et d'extension de réseaux électriques ruraux basse tension, dans la Ngounié et l'Ogooué Lolo.

**Les installations reposant sur les énergies renouvelables se développent à l'intérieur du pays.** Vingt-quatre systèmes solaires photovoltaïques ont été implantés en milieu rural dans les départements suivants : Bendjé, Ogoulou, Ogooué et Lacs, Haut-Ntem, Etimboué, Lolo – Bouenguidi, Basse- Banio. Six systèmes de 5040 KWC avec muni-réseaux électriques ont été installés dans le département de la Lolo- Bouenguidi. Par ailleurs, d'autres travaux d'installation de systèmes solaires photovoltaïques sont



Nouvelle Centrale thermique de Port-Gentil (Ogooué-Maritime)



Armoire électrique alimentée par panneaux solaires dans un village aux environs de Koulamoutou (Ogooué-Lolo)



Centrale électrique à Gaz de Alenakiri (Owendo, Estuaire)

en cours dans les villages de Panga, Milondo et Doumvou, dans le département de la basse – Banio. Ces projets contribuent à l'objectif de réduire la proportion d'électricité produite à partir d'énergie fossile (gaz, fuel pour les centrales thermiques). Cet objectif sera plus particulièrement atteint par la mise en service de nouvelles centrales hydroélectriques.

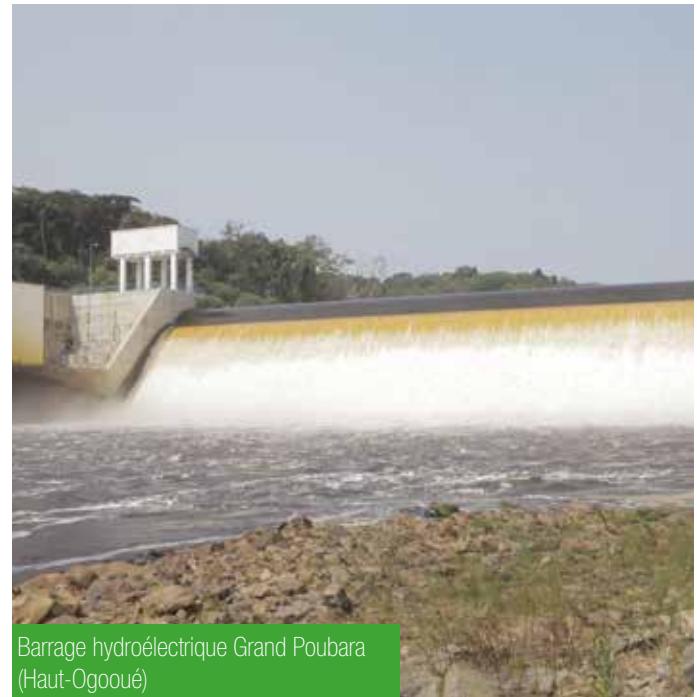
**Le Gouvernement a préparé les conditions techniques et financières nécessaires au lancement d'une nouvelle phase de construction de barrages hydroélectriques.** La construction d'un barrage hydroélectrique est un projet complexe, intensif en capital, qui nécessite une préparation minutieuse, laquelle prend souvent un certain temps. Cette préparation est nécessaire d'une part pour tirer le meilleur parti de la ressource hydraulique en maîtrisant les externalités négatives d'un projet de ce type sur son écosystème, et d'autre part pour trouver les conditions de financement qui ne pénalisent pas le fonctionnement courant et les autres investissements de l'Etat. Plusieurs années ont donc été consacrées à mener les études de faisabilité technique et financière des nouveaux barrages hydroélectriques à construire, ainsi qu'à nouer des partenariats techniques et financiers avec des opérateurs privés, dans le cadre de partenariats publics privés pour la construction puis l'exploitation de ces barrages.

Suite à cette préparation, cinq barrages hydroélectriques ont trouvé les financements nécessaires et seront construits sur la période 2016 – 2020 : les barrages de FE II dans le Woleu-Ntem (46 MW), celui de Ngoulmendjim dans l'Estuaire (73 MW), les barrages des Chutes de l'Impératrice (80 MW) et de Dibwanguï (30 MW) dans la Ngounié, et enfin le renforcement des capacités du barrage du Grand Poubara (160 MW) dans

le Haut-Ogooué. Par ailleurs, l'évaluation technique et financière du barrage de Booué, qui présente le plus fort potentiel de production d'énergie hydroélectrique au Gabon, seront terminés sur la période et permettront aux travaux de construction de démarrer, pour une production initiale estimée autour de 400 MW. Ces différents barrages conduiront à horizon 2020 à un triplement de la production d'énergie de 2009, et permettront de répondre aux besoins potentiels des ménages et des entreprises engagées dans la dynamique d'émergence. L'entrée en production de ces barrages améliorera considérablement le mix énergétique du Gabon, avec une exposition à plus de 80% à une énergie renouvelable et moins coûteuse. Cette énergie sera rendue disponible sur l'ensemble du territoire via la création d'un réseau national intégré qui fera la liaison entre le 4 RIC existantes et alimentera de nouvelles zones du territoire, en suivant le tracé des grands corridors d'infrastructures.

**La création du Conseil National de l'Eau et de l'Electricité (CNEE) renforce la gouvernance du secteur et la capacité de l'Etat à fournir les services publics d'accès à l'eau et à l'électricité.** Crée en 2011, le CNEE fusionne le Fonds spécial de l'eau et le Fonds spécial de l'électricité. Le CNEE a pour mission de recenser les besoins d'extension des réseaux d'éclairage public et des installations d'alimentation en eau potable et électricité sur l'ensemble du territoire. Il a notamment pour rôle d'accompagner les collectivités locales dans l'extension de leur réseau public d'eau et d'électricité, en procédant aux arbitrages nécessaires pour l'allocation des ressources disponibles à cet effet. Depuis sa création, le CNEE a contribué à des travaux de renforcement de l'éclairage public à Port-Gentil, ainsi qu'au programme d'électrification et de raccordement à l'eau potable en zone rurale.

**Graphique 39 :**  
**Populations ayant accès à l'eau potable et à l'électricité**



## Objectif stratégique 18 :

### Garantir un accès universel à l'eau potable et aux services d'assainissement.

Malgré son potentiel en eau parmi les plus élevés au monde, avec une disponibilité annuelle d'eau douce par habitant de 128 000 m<sup>3</sup>, contre 5 700 m<sup>3</sup> en moyenne dans le monde. La desserte en eau par la SEEG touche 98 % de la population des grandes villes de Libreville, Port-Gentil et Franceville : 62 % reçoivent l'eau directement par un branchement individuel situé dans la maison ou dans la cour ; 26 % reçoivent l'eau indirectement par l'intermédiaire d'un voisin (qui fournit de l'eau courante ou avec de seaux) ou d'une borne fontaine. Au-delà de ce taux de raccordement parmi les plus élevés d'Afrique, les principales villes du Gabon sont confrontées à des pénuries sporadiques d'eau. Ces pénuries sont le résultat d'un déficit structurel de la production d'eau potable au regard des besoins de consommation des populations. En parallèle, les déperditions dues à la mauvaise qualité du réseau de distribution et les gaspillages causées par la surconsommation d'eau sont très importants. Les consommations unitaires sont très élevées, de l'ordre de 150 litres par personne et par jour à Libreville pour les personnes qui ont un raccordement direct au réseau SEEG, et de 120 litres par personne en moyenne dans le reste du territoire. Ces consommations sont 2,5 fois plus élevées que celles des habitants de la Côte d'Ivoire, par exemple. Globalement, la situation de pénurie d'eau reflète l'absence de planification de l'approvisionnement et de la distribution d'eau au

Gabon, elle-même partie intégrante de l'absence de planification de l'aménagement urbain.

Cette absence de planification explique également l'ampleur des problématiques d'assainissement dans les deux principales villes que sont Libreville et Port-Gentil. Ces villes, logées sur des sites marécageux, pâtissent de l'absence d'aménagement d'un réseau intégré d'évacuation des eaux de pluies et des eaux usées. Avec des précipitations abondantes de 3000 mm/an en moyenne sur la côte, l'influence des marées et les rejets liquides des populations, les situations d'inondations d'eaux usées sont fréquentes et posent des problématiques sanitaires réelles. De plus, la transformation des bassins versants en décharges sauvages entraîne la pollution des plages par tous les déchets charriés.

Cette situation, héritée en 2009, appelait à des changements structurants dans l'action de l'Etat. Le Plan Stratégique Gabon Emergent a permis de renouer avec une approche holistique du problème, intégrant l'ensemble des composantes, et une approche de planification à long terme, prenant en compte les besoins présents et ceux du futur proche. Le PSGE a orienté ces sept dernières années l'action gouvernementale dans l'optique de garantir un accès universel à l'eau potable et aux services d'assainissement.

**41 800 ménages supplémentaires sont raccordés au réseau de distribution d'eau potable.** L'action des nouvelles autorités a consisté à augmenter le nombre de ménages raccordés directement au réseau de distribution d'eau et à augmenter les capacités de production d'eau potable. La production d'eau de



Approvisionnement en eau potable  
(Quartier Bel-air, Libreville)

l'agglomération du Grand Libreville (Ntoum, Libreville, Akanda, Owendo) est ainsi passé de 160 000 m<sup>3</sup>/ jour en 2009 à 221 000 m<sup>3</sup>/jour (+38%), suite à la construction de nouvelles stations de pompage et de traitement des eaux à Ntoum. Sur la même période, les capacités de production d'eau à Port-Gentil, Bitam et Lastourville ont augmenté de 25% à 30%. A ces travaux de renforcement des capacités de production se sont ajoutés des travaux de renforcement du réseau de transport et distribution, notamment dans le Grand Libreville. 20 km de réseau de canalisations de 80 à 250 mm de diamètre ont été posés dans la ville (DN 800 ; DN 400 ; DN1200) et ont permis d'apporter un supplément de 10 000 m<sup>3</sup>/j d'eau traitée, faisant ainsi passer les capacités de distribution de 7500 m<sup>3</sup>/j à 18 000 m<sup>3</sup>/j aujourd'hui, avec une capacité à monter à 30 000 m<sup>3</sup>/jour lorsque la nouvelle usine de traitement d'eau de Ntoum 7 sera mise en service. Les capacités à stocker des réserves de sécurité à Libreville ont également été renforcées, avec la construction d'un château d'eau de 2000 m<sup>3</sup> à Angondjé, et des réservoirs de 7500 m<sup>3</sup> au PK9 et de 10 000 m<sup>3</sup> à la Cité de la Caisse. Au total, le nombre d'abonnés directs à la SEEG a augmenté de 41 800 ménages entre 2009 et décembre 2015, soit environ 167 200 habitants supplémentaires à avoir été raccordés à l'eau courante sur la période.

**L'Etat a favorisé l'accès à l'électricité et à l'eau aux ménages aux revenus modestes.** L'Etat Gabonais a noué en 2014 une convention avec la SEEG pour faciliter l'abonnement au réseau

de distribution d'eau et d'électricité des ménages à faible revenu. Intitulé Pack Branchement Social, cette convention prévoit pour eux des conditions préférentielles pour le branchement neuf d'accès au service de l'eau/électricité : i) le rabais de 25% du tarif des branchements en vigueur, ii) le paiement échelonné en 12 mensualité, sans intérêt, du tarif de branchement, iii) la suppression de l'avance sur consommation. Plusieurs milliers de ménages à revenus modérés ont déjà bénéficié de cette mesure en 2015 et 2016, ce qui a contribué à la hausse globale du nombre d'abonnés à la SEEG. Par ailleurs, 7 500 Gabonais Economiquement Faibles bénéficient aujourd'hui de la gratuité des consommations d'eau et d'électricité.

**Le service de fourniture d'eau en milieu rural a été amélioré.** Un programme de construction, réhabilitation et de réparation des ouvrages sur l'hydraulique villageoise a été mis en place afin de répondre à la demande en eau potable dans les zones non couverte par la SEEG. Des mini adductions en eau potable ont été installées pour les villes de plus de moins de 300 personnes, des points d'eau autonomes par pompage à l'énergie solaire et équipée de bornes-fontaines pour ceux de 300 personnes au moins, et pour ceux de moins de 100 habitants, il est prévu la poursuite de l'implantation des points d'eau à motricité humaine. Ce programme, réalisé à 80%, se poursuit. Par ailleurs, plusieurs villes de province ont vu leurs infrastructures d'eau renforcées. A Lastourville, un château d'eau et une usine de traitement d'eau portable ont été construits. Deux autres usines de traitement ont



été construites dans les localités de Pana et de Medouneu. Ces efforts ont permis de remonter le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural de 63% en 2009 à 75% en 2015 et devrait atteindre 85% en 2020, sur la base des travaux déjà initiés.

**Les travaux d'assainissement de Libreville et Port-Gentil sont engagés.** Libreville s'étend sur 23 bassins versants principaux. Etant donné l'ampleur des problèmes d'assainissement sur l'ensemble de la ville et le montant des financements nécessaires pour y remédier, l'Etat Gabonais a identifié huit bassins prioritaires et conclu des partenariats avec plusieurs agences de coopération et de développement pour l'exécution des programmes d'assainissement. Dans le cadre d'un financement de l'Agence Française de Développement, quatre de ces bassins versants ont vu l'aménagement de canaux de drainage des eaux de pluie, à Ogombie (zone industrielle d'Oloumi), Sainte Marie Awondo, Sainte Anne Arambo et Batavéa. Le bassin prioritaire de Nzeng Ayong bénéficie également d'un financement de l'Union Européenne dans le cadre de l'accord de partenariat ACP/UE. Enfin, l'aménagement des bassins versants de Gué-Gué, Terre Nouvelle et Lowé-IAI suit son cours, bien que retardé par la difficulté à déplacer les populations riveraines des canaux de drainage des eaux. Globalement, le programme d'assainissement prévoit un système de nettoyage mécanique des bassins versants, comprenant l'installation de dégrilleurs aux embouchures pour stopper le déversement des déchets dans les milieux aquatiques. Ce programme s'inscrit dans une démarche participative, avec

la mise en place d'une concertation locale entre les collectivités locales, les ONG et les populations riveraines sur les mesures d'assainissement à apporter aux différents échelons.

A Port-Gentil, le programme d'aménagement de neuf canaux de canalisation des eaux pluviales et de constructions de 300 latrines publiques va bientôt démarrer. Plusieurs étapes préliminaires ont été menées à bien : la zone de relogement des ménages déplacés a été identifiée, un appel d'offre a été lancé pour la viabilisation de l'emprise foncière, l'entreprise adjudicataire a été retenue, les études de faisabilité ont été réalisées. La prochaine étape consiste à réunir les fonds nécessaires à l'indemnisation et au relogement des populations riveraines des canaux de drainage. 400 ménages sont concernés à Port-Gentil, pour un coût d'indemnisation et de relogement estimé à 28,5 milliards de FCFA. Cette somme sera mobilisée en 2017 pour permettre à ce chantier majeur de transformer la physionomie et la qualité de vie de Port-Gentil. Ces opérations de relogement et travaux d'assainissement seront inscrits dans une approche plus globale de planification de l'aménagement urbain de Libreville et Port-Gentil, visant à une meilleure occupation de l'espace urbain et un cadre de vie amélioré.

## PERSPECTIVES 2016-2020

### Les principales actions qui seront menées :

- Construction des 6 barrages hydroélectriques (+789 MW)
- Construction de l'usine de production d'eau de Ntoum 7 et mobilisation des eaux du Kango
- Finalisation des travaux d'assainissement de Libreville et Port-Gentil

### Objectifs attendus :

- 789 MW d'énergie produite supplémentaire ;
- + 140 000 m<sup>3</sup> d'eau potable produite par jour pour alimenter Libreville ;
- Viabilisation et aménagement de 4 bassins versants à Libreville et 9 canaux de drainage des eaux de pluie à Port-Gentil.

## Objectif stratégique 20 :

### Garantir l'accès à un logement décent pour tous.

La faible qualité de l'aménagement urbain est une cause structurante de détérioration du cadre de vie et du bien-être des Gabonais. Faute de planification, faute d'investissements, les quartiers spontanés insalubres ont proliféré. Les conséquences des quarante années de laxisme dans la planification urbaine sont visibles : inondations à répétition de quartiers mal aménagés, promiscuité dans les quartiers sous-intégrés dits « mapanes », risques sanitaires auxquels sont confrontées les populations qui y vivent, embouteillages, voies d'accès délabrées et inappropriées. Autant de réalités quotidiennes qui assaillent les habitants et nuisent au bien-être collectif des Gabonais.

La faible qualité de l'aménagement et du développement urbain se traduit également par un déficit de production de logements, estimé à 200 000 logements dans le pays, dont 160 000 pour la seule ville de Libreville. Les populations à revenus faibles et intermédiaires sont les plus concernées par ce déficit de logements. Cette situation se traduit par la prolifération de quartiers précaires sur des sites impropre à l'habitat (drains naturels, marécages, mangroves, zones inondables, bas-fonds,...). De plus, la situation s'aggrave chaque année, avec un besoin annuel moyen de 8 000 logements supplémentaires pour répondre aux besoins de la population.

Les causes de ces problèmes sont connues. La faiblesse de l'offre foncière en milieu urbain en est une. Le faible développement de promoteurs fonciers privés, l'insuffisance de matériel et de main d'œuvre qualifiée apte à aménager les parcelles, les caractéristiques des sols dans les zones urbaines marécageuses comme Libreville et Port-Gentil, et les délais et le coût élevé des procédures d'enregistrement légal du foncier contribuent à renchérir les coûts de viabilisation des terrains et expliquent le nombre très limité de parcelles produites chaque année. Le Gabon se caractérise par un coût extrêmement élevé de la viabilisation, de l'ordre de 200 millions de F CFA par hectare. Une étude d'ONU Habitat réalisée en 2011 a révélé qu'entre 2004 et 2008, en moyenne 90 parcelles avec titres fonciers ont été produites par an, pour des besoins annuels estimés à près de 5 000 parcelles.

Les conditions d'accès à la propriété foncière constituaient un autre handicap majeur au développement urbain. En 2009, la procédure de délivrance des titres fonciers pouvait nécessiter un



Logements sociaux Angondjé  
(Akanda, Estuaire)

délai d'au moins cinq ans et exposait l'acquéreur à une grande précarité. La première étape de la procédure donnait lieu à une attribution provisoire de deux ans qui permettait à l'attributaire de procéder à la mise en valeur de la parcelle. Pendant toute cette période, l'attributaire ne disposait pas d'un titre de propriété mais d'un droit d'occupation révocable. L'étape d'attribution définitive ne pouvait être lancée qu'une fois la mise en valeur de la parcelle constatée et le paiement des redevances effectué. La lenteur et la lourdeur de cette procédure rendaient difficile l'accès au crédit immobilier, la détention d'un titre foncier étant en effet un élément indispensable pour pouvoir prétendre à un crédit.

Enfin, la faiblesse du cadre institutionnel du secteur de l'habitat et de l'aménagement urbain expliquait en grande partie l'absence de stratégie nationale et locale d'aménagement et de développement urbain, les défaillances dans la régulation du secteur et le caractère dérisoire de la promotion immobilière publique.

**Le PSGE exprime une volonté politique claire en faveur de l'habitat pour tous et du développement urbain durable.** Le développement d'un cadre de vie sain et sécurisé, à travers la promotion d'un habitat accessible au plus grand nombre de Gabonais, dans une perspective de développement durable, est un objectif prioritaire du Plan Stratégique Gabon Emergent. L'accent est particulièrement mis sur l'accès au logement des populations défavorisées et des foyers à revenus intermédiaires, qui doivent pouvoir disposer « d'un logement décent, qui ne les prive pas de l'essentiel de leurs revenus mensuels », comme exprimé en 2010 par le Premier Ministre lors du Forum National de l'Habitat. Pour concrétiser cette ambition, des actions vigoureuses ont été menées par le Gouvernement ces sept dernières années.

**Le cadre institutionnel du secteur de l'habitat a été renforcé et simplifié.** Face aux nombreux blocages rencontrés dès 2009, les nouvelles Autorités ont dû démarrer leur action dans le secteur de l'habitat par des réformes profondes. Ainsi, le Chef de l'Etat a signé un décret, lors du conseil des ministres délocalisés de Koulamoutou de juin 2011, révoquant et mettant à disposition de la Fonction Publique l'ensemble des responsables du ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre. Cette décision venait sanctionner les mauvaises pratiques accumulées au fil des années, ayant abouti à la mise en place d'un réseau de corruption, restreignant toute action de réforme des politiques publiques d'accès au logement et à la propriété. Dorénavant, l'activité du ministère se concentre sur les tâches d'orientation, de conception, de contrôle et d'évaluation des politiques publiques de l'habitat et de l'urbanisme. La réforme a également concerné la réorganisation et la réactivation des Brigades Spéciales d'Urbanisme et de la Construction (BSUC), en charge de lutter

contre l'occupation illégale et anarchique des terrains. Suite à cette décision du conseil des ministres de Koulamoutou, le Gouvernement s'est doté d'un nouvel instrument d'action publique dans le secteur avec la création, en décembre 2011, de l'Agence Nationale de l'Urbanisme, des Travaux Topographiques et du Cadastre (ANUTTC). Cette agence a été créée pour mettre en œuvre, pour le compte de l'Etat, des collectivités locales et des tiers : (i) l'aménagement d'espaces constructibles urbains et ruraux, (ii) la création de parcelles en vue de la cession des lots, (iii) l'établissement des actes de cession, (iv) la remise des titres de propriété établis par la Conservation Foncière et des Hypothèques aux acquéreurs, (v) la gestion des terrains et propriétés bâties de l'Etat.

Le Conseil National de l'Habitat, prévu par des textes antérieurs, a été opérationnalisé en vue de concevoir et mettre en œuvre une politique nationale cohérente en matière de logement et de développement urbain. Le Conseil est notamment en charge du suivi, de la mise en œuvre et de l'évaluation de l'ensemble des décisions prises en matière d'urbanisme et de logement. Il réunit tous les acteurs du public et du privé concernés par la question de l'habitat.

La mise en place d'un promoteur immobilier dédié au logement social, la Société Nationale du Logement Social (SNLS), représente également une avancée importante. Créée en 2013, cette entité a pour objet la construction, l'acquisition, la réalisation de travaux et la gestion d'immeubles. Elle a vocation à (i) proposer des logements aux populations à revenu modeste ou économiquement faibles en location simple, location-vente et vente directe, (ii) à aménager des parcelles entièrement viabilisées avec titre foncier destinées à la commercialisation, (iii) à réhabiliter l'existant et (iv) à réaliser des prestations de service en matière immobilière (notamment en ce qui concerne la gestion et l'administration de biens).

**La loi foncière a été réformée pour une attribution des titres simplifiée.** Au niveau règlementaire, l'accès au foncier a été simplifié principalement du fait de la création d'un guichet unique de l'ANUTTC et de la suppression des décrets d'attribution provisoire. La réforme foncière engagée supprime la phase d'attribution provisoire au profit d'une phase unique de cession en toute propriété, avec la possibilité de concéder des baux ordinaires et emphytéotiques. Cette innovation permet deux avancées : d'une part, elle annule la condition de mise en valeur, pour les ménages et les opérateurs qui ne sont pas des promoteurs immobiliers, et d'autre part, elle remplace la redevance domaniale par un prix bonifié. **Le délai d'obtention d'un titre foncier est passé de 10 ans à 180 jours, et le nombre d'étapes administratives a été ramené de 134 à 7.** Cette restructuration du secteur, qui

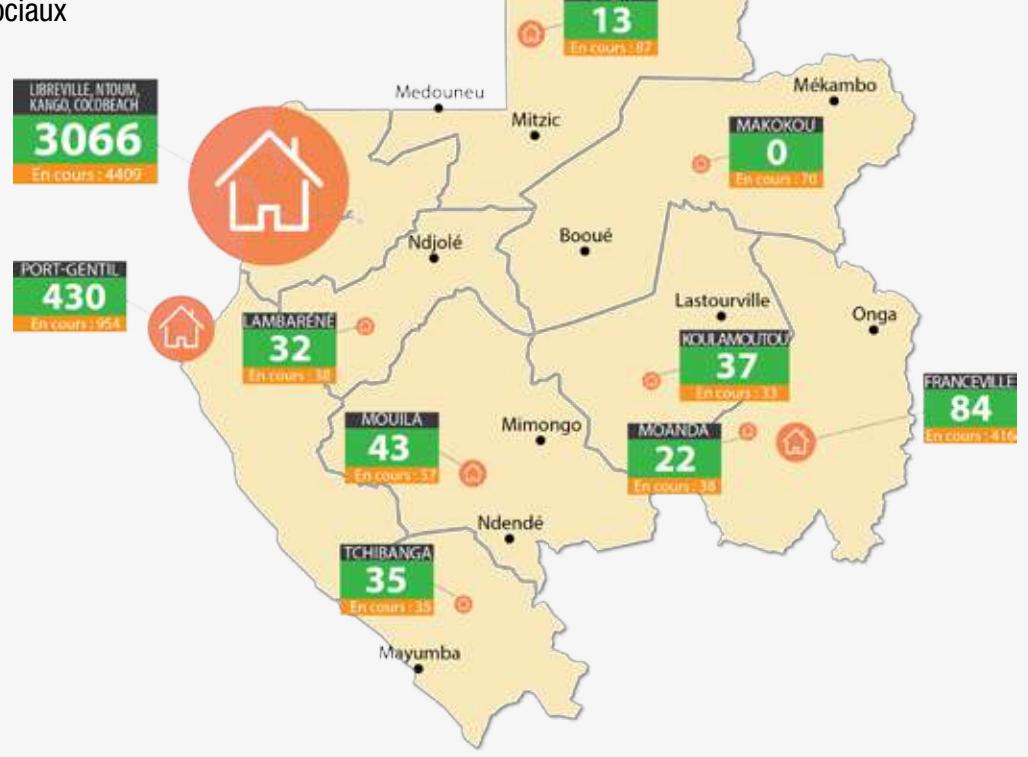
était indispensable, a permis de démarrer, seulement à partir de 2012, les programmes de construction de logement dans les conditions minimales de réussite.

**Le Gabon a produit 7 fois plus de logements sur la période 2010 – 2015 que sur la période 2004 – 2009.** Ce résultat s'explique tout d'abord par l'augmentation du nombre de parcelles viabilisées par les promoteurs publics et privés. Ainsi, entre 2013 et 2015, les promoteurs publics ont viabilisé 1800 parcelles avec titres fonciers, dont 1400 dans la seule province de l'Estuaire. 2500 autres parcelles sont en cours de viabilisation en 2016. Le rythme de mise à disposition de parcelles est ainsi passé de 90 par an en moyenne sur la période 2004 – 2008 à 900 par an sur la période 2013 – 2015, suite aux réformes du secteur. De plus, la promotion immobilière privée a été particulièrement dynamique sur la période, avec l'aménagement de nouveaux quartiers comme celui d'Angondjé et la densification des zones comme Owendo ou Bikélé. L'Etat ne dispose pas encore de statistiques fiables sur la promotion immobilière privée. Tout laisse à penser cependant que cette dernière est beaucoup plus vigoureuse que la promotion immobilière publique, et que le nombre de parcelles viabilisées mais non détentrices de titres fonciers est sans doute au moins de l'ordre du double des 900 parcelles viabilisées par les promoteurs parapublics. L'augmentation du nombre de parcelles viabilisés s'est traduite par l'augmentation du nombre de logements construits.

3762 logements construits ont été recensés par les statistiques officielles sur la période 2010 – 2015, comparés à 505 logements produits recensés sur la période 2004 – 2009. 80% de ces logements ont été construits dans l'agglomération de Libreville. Une proportion importante des logements produits par les promoteurs publics concerne des logements sociaux (2000 ont été livrés), traduisant la volonté de l'Etat de faciliter l'accès des ménages à faibles revenus à un logement décent. Au-delà de ces logements livrés, dans les quartiers d'Angondjé, de Likouala, de Bikélé et de Nkok notamment, 6137 logements sont actuellement en cours de construction par l'ANGT, la Société Nationale Immobilière (SNI) et la Société Nationale de Logements Sociaux (SNLS). La construction de logements par les promoteurs privés individuels et les ménages a également été particulièrement dynamique. Bien qu'il n'existe pas de statistiques fiables sur cette dynamique, la tendance à la densification urbaine est visible à l'œil nu, avec la construction de plusieurs dizaines de bâtiments à étages à Libreville, dans les quartiers centraux de Glass, Ndombakélé, Montagne Sainte, Batterie IV, Louis, mais également dans le quartier populaire de Nzeng Ayong.

Malgré ces résultats encourageants, qui traduisent une accélération indéniable de la production de logement, la demande nationale demeure encore largement insatisfaite. Plusieurs freins handicapent encore la production nationale de logements. Ainsi, i) l'absence de cadre de planification urbaine cause une incertitude

**Graphique 40 :**  
Etat d'avancement des travaux de construction des logements sociaux



pour l'occupation de l'espace urbain et la promotion publique ou privée, ii) les ressources financières privées et publiques mobilisées pour la viabilisation des parcelles et la construction demeurent insuffisantes, iii) le rythme de délivrance de titres fonciers demeure encore trop lent pour créer un réel marché hypothécaire et une société de propriétaires. Ces insuffisances dessinent les contours des nouvelles priorités d'action de l'Etat, en vue de consolider l'écosystème du développement de l'habitat et de permettre aux opérateurs privés de répondre eux-mêmes à la demande nationale.

L'aménagement urbain du Grand Libreville a été repensé et dessine les contours d'une métropole au cadre de vie amélioré.

De par son poids démographique et son rôle stratégique dans l'organisation du territoire national, Libreville constitue un site pilote prioritaire pour résorber les insuffisances de l'aménagement et du développement urbain. Plusieurs actions prioritaires ont été prises dès le début du mandat présidentiel, comme la construction des échangeurs créés pour désengorger la voie express de Libreville, puis les travaux liés à la CAN 2012, qui ont vu l'aménagement de la zone Nord d'Akanda et un certain nombre d'infrastructures sportives et hôtelières. L'aménagement de la zone d'Angondjé a permis de structurer la planification urbaine dans un cadre rénové, celui du SMART CODE, qui systématisé les installations d'assainissement dans les nouveaux quartiers, protège l'environnement et préserve des espaces verts, réduit

les encombres liés à la circulation des véhicules, l'étalement urbain et améliore l'environnement bâti. Ces principes ont vocation à être appliqués à l'ensemble des nouveaux quartiers du Grand Libreville.

L'Etat a également planifié à long terme l'évolution de l'occupation de l'espace dans la métropole, pour résorber les problèmes actuels de l'habitat informel et pour prévenir les problèmes futurs. Les orientations principales consistent à mieux répartir l'occupation de l'espace en désengorger la zone littorale dite du « bord de mer » et en renforçant et reliant de nouveaux pôles dans la zone Nord (Akanda), la zone centrale (Bikélé – Nkok) et la zone Sud (Owendo). Les études techniques et financières visant à construire un corridor de transport reliant ces différents pôles par des autoroutes à péage ont été réalisés et devrait conduire à un début de travaux à horizon 2017 – 2018. La viabilisation des emprises foncières et l'aménagement des nouveaux quartiers a également suivi cette nouvelle logique, et s'est largement concentrée sur les zones d'Angondjé, de Bikélé et de Nkok, pour désengorger les quartiers populaires de Libreville et faciliter le déplacement des populations concernées par les travaux d'assainissement des bassins versants et ceux de la RN1 qui traverse Libreville et sera rénovée en 2x2 voies.

Graphique 41 :



Enfin, prenant conscience de la compétition mondiale qui s'exerce entre les villes pour attirer les touristes, les investissements et les talents dans notre économie globalisée du XXI<sup>e</sup> siècle, l'Etat a initié des travaux urbanistiques pour renforcer le prestige et l'identité visuelle de Libreville. L'objectif est d'en faire une ville africaine phare des Affaires, du Savoir, des Services et du Tourisme. Le projet de la Baie des Rois est emblématique de cette volonté. Ce projet immobilier prévoit de viabiliser 360 000 m<sup>2</sup> de surfaces disponibles, en partie gagnées sur l'océan, à l'emplacement de l'ancien Port Môle de Libreville. 205 000 m<sup>2</sup> devraient être dédiés à la construction d'immeubles de bureaux répartis le long du Boulevard du Bord de Mer, et qui en feront l'un des plus grands centres d'affaires d'Afrique Centrale. 78 000 m<sup>2</sup> seront consacrés au développement d'un nouveau quartier composé d'un mall commercial, de commerces, de restaurants et de centres de services aux entreprises et aux particuliers, avec une zone piétonne qui en fera un centre majeur de loisirs familiaux.

Le chantier de la Baie des Rois a connu un certain retard dans son exécution, dû à un montage initial du projet qui prévoyait un financement essentiellement porté par l'Etat. Les contraintes de recettes publiques consécutives à la chute des cours du baril de pétrole à partir de 2014 ont obligé l'Etat à revoir le montage du projet. Désormais, le projet est porté par la FMCT,

co-entreprise du Fonds Gabonais d'Investissement Stratégique et d'investisseurs chinois, qui préfinance la viabilisation du site et qui se rémunérera ensuite par la concession des parcelles foncières du site. La reconfiguration du montage du projet aura causé un arrêt des travaux d'environ deux ans. Ces derniers ont repris en 2016 et devraient s'accélérer, afin que la Baie des Rois soit concrétisée avant l'échéance de 2025 et offre un nouveau visage à Libreville. D'autres projets, comme la rénovation de la Cité de la Démocratie, viendront renforcer l'attractivité et les atouts de Libreville, pour l'imposer comme un centre de tourisme d'affaire et d'événementiel en Afrique centrale.

Un Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) du Grand Libreville a été préparé pour orienter désormais l'occupation de l'espace dans un cadre planifié à long terme. L'adoption et la déclinaison de ce SDAU en Plan d'Occupation des Sols viendra clarifier et rationaliser le cadre de développement urbanistique. De même, le renforcement des capacités du guichet unique du foncier pour une délivrance accélérée des titres, et la réforme du dispositif de financement de l'habitat, vont créer un nouvel écosystème favorable à la promotion immobilière privée. Ce nouveau cadre facilitera l'augmentation significative du nombre de logements produits et permettra de mieux répondre aux attentes sociales très fortes dans ce domaine.

## PERSPECTIVES 2016-2020

### Les principales actions qui seront menées :

- Adoption des Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain et des Plan d'Occupation des Sols de Libreville et Port-Gentil
- Renforcement des capacités du guichet unique du foncier
- Réforme et consolidation du dispositif public de financement de l'habitat
- Mise en valeur des Zones d'Aménagement Concertées du Grand Libreville et de Port-Gentil
- Construction des deux corridors routiers de désengorgement du Grand Libreville
- Mise en œuvre des Grands Projets Urbains du Champ Triomphal et de la Cité de la Démocratie

### Objectifs attendus :

- Au moins 6 Zones d'Aménagement Concertés mises en valeur à Libreville et Port-Gentil, contribuant au relogement de plus de 30 000 ménages ;
- Doter Libreville et Port-Gentil d'un cadre d'aménagement urbain rationalisé
- Doter Libreville d'infrastructures de soutien aux services de rang mondial, qui favorisent le rayonnement international de sa marque et de son identité



## La Gouvernance

**En 2009, la décision de changer de modèle socio-économique impliquait une réforme en profondeur de la gouvernance, vers un modèle inclusif et favorable au développement de l'initiative privée.** L'économie gabonaise a été dominée par un système basé sur l'extraction et la redistribution de la rente pétrolière et minière. Certaines pratiques, qui s'inscrivaient dans la logique de ce système, n'étaient plus soutenables : l'usage de position de pouvoir dans le secteur public pour de l'enrichissement personnel ; le détournement de biens publics à usage personnel ; l'attribution de postes ou de marchés au regard de liens tribaux, familiaux, affairistes, au détriment du mérite des soumissionnaires ; le non-respect de la loi et de ses obligations ; l'arbitraire du pouvoir. L'appareil administratif gabonais était largement façonné dans ce moule de société rentière, avec un Etat dont le rôle principal était de redistribuer par différents canaux, formels et informels, légaux et illégaux, les rentes captées par la collectivité sur le pétrole, les mines, le bois. L'appareil administratif de l'Etat était peu performant et se caractérisait par un épargillement inefficace et un gaspillage des ressources.

**Le nouveau rôle d'Etat stratège, qui impulse le développement socio-économique, a nécessité une refonte en profondeur des pratiques de gouvernance de l'administration publique.** Le PSGE promeut ainsi un Etat doté d'institutions inclusives, piloté pour l'atteinte de résultats clairement définis, dans une logique de performance opérationnelle, et favorable au développement de l'initiative privée pour soutenir la dynamique d'émergence.

## La gouvernance promue dans le cadre du PSGE s'inscrit tout d'abord en continuité des acquis positifs du modèle historique gabonais.

**Le premier acquis est la préservation de la paix, de la cohésion sociale et de la sécurité,** qui a permis au Gabon d'être l'un des très rares pays africains à n'avoir jamais connu de guerre civile ou de conflits armés avec ses voisins. La préservation de la sécurité nationale constitue un acquis historique auquel les Gabonais sont très attachés et qui contribue à l'image de marque du pays à l'international. L'influence internationale réelle du Gabon est un deuxième atout, qui repose sur une diplomatie active. Ces sept dernières années, les Autorités ont œuvré à la consolidation de ces acquis. Plusieurs réformes ont contribué à l'atteinte de ce résultat. Parmi celles-ci, les plus structurantes sont i) la réhabilitation du Conseil National de la Démocratie, ii) la fiabilisation du fichier électoral qui renforce la crédibilité et la

transparence des élections démocratiques, iii) l'adoption et la promotion d'un nouveau Pacte Social, enfin iv) la promotion des valeurs républicaines.

**Le Conseil National de la Démocratie (CND) contribue à l'apaisement du climat politique au Gabon.** Le CND est une institution issue des pourparlers entre le pouvoir et l'opposition gabonaise lors des accords dits de Paris de 1994. Il a officiellement été créé en 1996 mais était resté inopérant depuis. Ce n'est qu'en janvier 2015 que la structure a été redynamisée, en vue d'organiser et de pacifier le débat démocratique en République Gabonaise. L'ordonnance n° 001/PR du 29 janvier 2015 fait du CND un organe consultatif permanent en charge d'élaborer un code de bonne conduite à l'usage des acteurs de la vie politique nationale, et d'assurer la médiation dans les conflits opposant les acteurs et les partis politiques. Le Conseil National de la Démocratie est ouvert à tous les partis politiques légalement reconnus. En 2016, 53 des 55 partis politiques légalement reconnus y ont adhéré, illustrant la représentativité et l'intérêt porté par les acteurs politiques à cette institution. Elu par ses pairs responsables de partis politiques, le Président du CND a la charge d'animer ce débat démocratique. Dans son propos inaugural de l'institution, le Chef de l'Etat Ali BONGO ONDIMBA a précisé vouloir que le CND « devienne le lieu indiqué pour que chacun exprime son point de vue et contribue à faire évoluer notre démocratie dans un dialogue politique permanent et inclusif, ouvert à tous les partis politiques légalement reconnus, et selon les cas, à d'autres acteurs ». En vue des prochaines échéances électorales, le CND a déjà initié une série de consultations des partis pour permettre la tenue des élections dans une atmosphère apaisée. A ce titre, des questions comme la fiabilisation du fichier électoral ou encore l'uniformisation de la pièce d'état-civil donnant accès aux bureaux de vote ont été abordés lors de ces consultations réunissant les différents acteurs de la vie politique nationale.



**La fiabilisation du fichier électoral renforce la crédibilité et la transparence des élections.** Suite à une large consultation de la classe politique gabonaise menée en 2011 par le Chef de l'Etat, un consensus s'est formé sur la nécessité de fiabiliser le fichier électoral, via la mise en place de cartes d'électeur biométriques. Ces cartes permettent de fiabiliser l'identité des électeurs en enregistrant leurs empreintes digitales, en plus de leur photographie, ce qui prévient le risque de doublon ou de fraude à l'identité. C'est ainsi que le Ministère de l'Intérieur, en coordination avec l'ANINF, a lancé un vaste programme national d'identification biométrique, connu sous le nom d'IBOGA (Identification Biométrique Officielle au Gabon). La campagne d'enrôlement biométrique a démarré en octobre 2013. Elle a permis, une fois finalisée, de ramener le nombre d'électeurs à 578 832, contre 604 833 électeurs initialement identifiés. Cette opération a permis d'élucider 4671 doublons biométriques (personnes qui se sont fait enrôler à deux reprises) et 21.330 doublons documentaires (personnes qui se sont fait enrôler avec des documents identiques). En plus de fiabiliser les fichiers électoraux, la biométrie permet à l'Etat d'assurer un meilleur service de traitement des requêtes administratives des populations, notamment pour ce qui concerne les documents d'état civil. Les données d'IBOGA serviront à constituer un registre maître, base pour la mise en place d'un centre national d'état civil, la délivrance de documents authentiques et de nouveaux documents d'identité sécurisés, conformes aux standards internationaux.

**Le consensus autour du nouveau pacte social refond la solidarité et la cohésion sociale.** Les acteurs de la majorité, de l'opposition, de la société civile, des syndicats et du monde des affaires se sont retrouvés autour de la charte d'adhésion au nouveau pacte social, signée en 2014. Ce nouveau pacte social fixe un cadre de référence aux actions entreprises pour améliorer les conditions de vie des Gabonais, et plus particulièrement des plus vulnérables d'entre eux, économiquement et socialement. Ce pacte s'est traduit par l'adoption de la Stratégie Nationale d'Investissement

Humain du Gabon, qui initie un changement de philosophie dans la politique nationale de solidarité. Cette dernière sort d'une logique d'assistanat, qui maintient les personnes vulnérables dans une situation d'assistance continue de l'Etat, pour promouvoir une logique d'autonomisation socioéconomique. C'est à ce titre qu'un fonds de financement des Activités Génératrices de Revenus a été mis en place et placé sous la responsabilité du Fonds National d'Actions Sociales (FNAS). L'objectif de ce fonds est de faciliter l'accès au financement de type microcrédit (crédit entre 1 et 5 millions de FCFA) à des Gabonais(es) Economiquement Faibles (GEF) regroupés en associations ou coopératives et engagés sur des projets d'auto-entrepreneuriat dans les secteurs porteurs du PSGE comme l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat, la petite production agroalimentaire, les services à la personne. Une convention de financement a été signée entre le FNAS et la Banque Gabonaise de Développement pour faciliter l'accès au crédit aux projets des GEF basés sur un projet économique viable. Le FNAS a déployé des bureaux de renseignement, d'enregistrement et d'appui technique aux porteurs de projet sur l'ensemble du territoire. Le nombre de bénéficiaires du dispositif demeure encore faible à ce stade (moins d'une centaine) mais devrait prendre de l'ampleur dans les années à venir.

**L'instauration de la journée nationale du drapeau et de la journée citoyenne a contribué au renforcement des valeurs républicaines.** Ces célébrations ont pour but de promouvoir auprès des Gabonais, et plus particulièrement auprès des jeunes, les valeurs fondatrices du lien républicain. La journée nationale du drapeau a pour but de rappeler le sens du drapeau national et d'exalter les valeurs patriotiques, ciment de la cohésion nationale. La journée citoyenne exhorte quant à elle l'attachement au bien public, à travers par exemple des actions de lutte contre l'insalubrité dans les villes et villages du Gabon. Cette initiative permet à chaque citoyen de consacrer une partie de son temps et de ses efforts pour contribuer au bien collectif. Ces journées voient chaque année une mobilisation grandissante des populations, en plus



d'impliquer les autorités administratives du pays qui y prennent une part active pour démontrer que les valeurs républicaines concernent tous les Gabonais, sans exception.

**La liberté de la presse est maintenue et renforcée.** Un projet d'ordonnance abrogeant les dispositions de l'ancien Code de la communication a été approuvé. Le nouveau cadre réglementaire vise une meilleure adaptation aux évolutions du monde des médias et une plus grande liberté pour la presse au Gabon. L'ordonnance prend en compte les préoccupations des professionnels de l'information et innove en dépénalisant les délits de presse. Elle garantit « *un environnement propice à l'exercice de la liberté de la presse, tout en veillant au respect de l'éthique professionnelle.* » Le nouveau Code permettra aussi d'alléger les exigences pour les individus qui souhaiteraient créer un organe de presse. Ces évolutions marquent un appui au développement de la presse au Gabon.

## La diplomatie gabonaise a été très active et la voix du Gabon a été portée haut sur la scène internationale.

Le Gabon a occupé à deux reprises , depuis l'accession à la magistrature suprême du Président Ali BONGO ONDIMBA, la présidence du Conseil de Sécurité des Nations Unies, instance décisionnaire ultime de la communauté internationale. Le Gabon a également été élu à la présidence du Conseil des droits de l'Homme (CDH) des Nations Unies pour un mandat de trois ans (2013-2016). Ces positions illustrent la reconnaissance du dynamisme de la diplomatie gabonaise, comme en atteste l'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies, en décembre 2010, de la résolution introduite par le Gabon portant institution de la Journée Internationale des Veuves et des Orphelins. Plus globalement, la diplomatie gabonaise s'est

caractérisée entre 2009 et 2016 par sa volonté de consolider ses partenariats historiques, en faveur de la promotion de la paix et de la sécurité internationale, ainsi que de la protection de l'environnement. De nouvelles orientations se sont également affirmées, comme la diversification des partenariats économiques et une meilleure prise en charge de la diaspora gabonaise.

**La diplomatie gabonaise a étendu son champ d'influence par la diversification de ses partenariats économiques.** On note à cet effet depuis 2009 la signature de nouveaux accords de consultations diplomatiques et de coopération dans plusieurs domaines avec de nombreux pays dits du Sud (Maroc, Tunisie, Côte d'Ivoire, Niger, RDC, île Maurice), l'ouverture de missions diplomatiques (Cuba, Turquie) et la mise en place de commission mixtes (Gabon-Chine ; Gabon-Corée). La diplomatie gabonaise s'est résolument engagée dans une stratégie de renforcement des partenariats Sud-Sud, qui multiplie ses alliés et diversifie ses possibilités d'échanges. Au niveau régional, le Gabon a réitéré son engagement à approfondir l'intégration régionale, en soutenant les mesures de libre circulation et d'échange dans l'espace CEMAC. Ces principes ont été actés par les pays membres de la CEMAC, mais demeurent subordonnés à la mise en place de préalables technique sur la sécurisation des postes frontières et l'uniformisation du système d'identification biométrique des ressortissants de la CEMAC.

**Les liens avec la diaspora gabonaise sont mieux organisés.** Un Ministère en charge des Gabonais de l'Extérieur a été créé et des mesures spécifiques ont été initiées à l'endroit de la diaspora. Ainsi, un fichier de recensement des Gabonais de la diaspora a été créé pour la première fois. 35 000 personnes y sont actuellement recensées. Le processus de recensement doit encore s'étendre, beaucoup de membres de la diaspora gabonaise étant encore peu en relation avec les services consulaires. Un cadre de concertation avec la diaspora a été mis en place afin de mobiliser des compétences et des financements



Signature de plusieurs accords de coopération entre l'Etat gabonais et la Turquie



Rencontre du Chef de l'Etat Ali Bongo Ondimba avec la diaspora gabonaise en France

au service du développement national. D'autres initiatives sont en cours afin d'impliquer la diaspora Gabonaise dans le processus de développement socio-économique du pays. Ainsi, une convention dont le but est de faciliter l'implantation dans la Zone économique Spéciale (ZES) de NKOK des entrepreneurs issus de la diaspora a été signée avec la société d'exploitation GSEZ en novembre 2015.

**Le Gabon a confirmé son engagement en faveur de la paix et de la sécurité internationale.** Cet engagement s'est manifesté par la participation aux négociations en faveur de la résolution de conflits politiques et armés dans la sous-région, notamment en Centrafrique, au Burundi et en République Démocratique du Congo. Dans le cadre de la solidarité au sein de la Communauté des Etats d'Afrique Centrale (CEAC), le Gabon a déployé en 2013 120 soldats pour contribuer à une mission d'interposition en République Centrafricaine, affectée par une guerre civile. En 2015, le Gabon a apporté une aide financière d'un milliard de FCFA pour permettre la tenue des élections en République Centrafricaine et contribuer à la pacification du pays. La diplomatie gabonaise a été partie prenante active de la coopération sous-régionale et internationale de lutte contre le terrorisme, et notamment contre Boko Haram en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Dans le même ordre d'idées, le Gabon est particulièrement actif dans l'effort international de sécurité nucléaire, pour prévenir les risques liés à la menace du terrorisme nucléaire. Le Chef de l'Etat a réaffirmé la position du Gabon sur ce sujet à l'occasion du Sommet sur la sécurité nucléaire d'avril 2016.



Troupes gabonaises en mission de maintien de la paix en Centrafrique

Le Gabon conforte son leadership sur les questions de protection de l'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique. Le Gabon a été le premier pays africain à avoir livré sa contribution à la réduction des gaz à effet de serre, en vue de la COP21, conférence à laquelle le Chef de l'Etat a pris part. Le Gabon a contribué à la coordination des travaux des pays de la sous-région durant ces longues négociations qui ont finalement abouti à l'adoption d'un texte qui oriente l'action de la communauté

internationale pour les années à venir. Depuis 2009, le Gabon est convié à de nombreuses rencontres internationales sur la protection de la faune et de la flore, où les positions du pays sur cet important enjeu sont prises en compte. Son rôle actif dans le cadre de ces discussions et les actions menées au niveau national en faveur de l'environnement, notamment à travers son Plan National Climat, lui valent d'être un interlocuteur crédible et écouté en matière de préservation de l'environnement.



**Le PSGE promeut une réforme en profondeur de la gouvernance institutionnelle, juridique et du cadre des affaires, pour un Etat stratège et performant qui facilite l'initiative privée.**

En 2009, certaines caractéristiques de l'Administration publique étaient incompatibles avec le rôle attendu d'un Etat stratège qui impulse le développement. Ainsi, l'absence de culture du résultat, le gaspillage des ressources publiques, le manque d'expérience pratique dans la gestion de projets d'infrastructures ou de soutien aux opérateurs privés, les relations parfois prévaricatrices entre le secteur public et le secteur privé, ne permettaient pas de soutenir la dynamique d'émergence. A ce titre, l'amélioration de la gouvernance s'est imposée comme un préalable indispensable à la réussite du Plan Stratégique Gabon Emergent. Les premières orientations stratégiques du PSGE concernent ainsi i) la réforme du dispositif de pilotage de l'action publique, par une meilleure connaissance des réalités socioéconomiques, ii) la réforme du cadre institutionnel, dans le sens de la promotion d'une culture des résultats et de la performance opérationnelle, iii) la réforme du cadre réglementaire pour traduire dans le droit les nouvelles orientations stratégiques du PSGE et enfin, iv) la réforme du cadre des affaires pour faciliter l'initiative privée.

## Objectif stratégique 2 :

### Développer les données de bases permettant de construire un système d'information national cohérent

**La maîtrise de l'information pertinente est déterminante pour concevoir des politiques publiques efficaces, en prise avec les réalités.** Au Gabon, le processus de collecte, de production, d'analyse et de diffusion d'une masse critique d'informations socioéconomiques fiables était peu maîtrisé. En 2009, le Gabon disposait de registres de données indépendants, qui ne communiquaient pas entre eux et qui se caractérisent par une faible intégrité des données. De ce fait, ces dernières étaient difficilement exploitables. Par ailleurs, le processus de collecte de l'information source était irrégulier et peu performant. Au final, la connaissance de la population, des ressources naturelles du pays, de la valeur de certains marchés, demeurait très parcellaire. Ces informations sont pourtant indispensables à la bonne prise de décision des acteurs publics et privés.

Pour surmonter ces insuffisances, le PSGE a prévu de normaliser et d'informatiser les « Grands Registres de l'Etat », bases de données sources pour les identifiants uniques des personnes physiques, des personnes morales et du patrimoine géo-référencé, auxquelles sont rattachés des fichiers principaux et secondaires. La normalisation et l'informatisation des « Grands Registres de l'État » représentent une première étape vers la maîtrise nationale de la connaissance des dynamiques socioéconomiques. Avec l'attribution d'un numéro unique à chaque personne physique, morale ou élément de patrimoine, l'administration bénéficiera d'une traçabilité de l'enregistré et pourra recouper les informations obtenues par ses différents services, qui ne communiquaient pas jusqu'à présent.

L'interconnexion des différents registres est un levier qui servira à accompagner la transition du secteur informel au secteur formel. En effet, les opérateurs informels se retrouvent confrontés, à un moment ou à un autre, à l'administration publique. Ainsi, un chauffeur de taxi doit s'acquitter de la patente lui donnant accès à un numéro de licence, et un commerçant doit verser à la mairie des taxes pour l'occupation de l'espace public lui donnant l'autorisation d'exercer son activité. Pour autant, ces opérateurs ne sont pas encore déclarés et les revenus de leur activité ne sont pas imposés. Le recouplement des informations collectées sur ces agents via les différents fichiers de suivi de l'administration

publique devrait permettre de croiser l'information, de mieux cerner les revenus et le patrimoine des contribuables, et d'élargir significativement l'assiette fiscale vers le secteur informel.

En plus de ces mesures de contrôle, des mesures incitatives favoriseront l'enregistrement des acteurs au sein des différents registres de l'Etat, avec notamment la mise en place d'une protection sociale pour les travailleurs du secteur informel, qui pourront avoir accès à la couverture maladie de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale du Gabon (CNAMEGS) après enregistrement. Le système d'information pays mis en place grâce à l'interconnexion des trois grands registres permettra aussi à la CNAMEGS une gestion optimisée de ses fonds collectés et dépensés, par une évaluation rigoureuse des revenus et du patrimoine des citoyens, permettant de mieux appréhender leur catégorie d'affiliation. Ainsi, le nouveau système d'information permettra une identification plus juste des Gabonais économiquement faibles. En somme, le système d'information pays intégré va contribuer (i) à la réduction du secteur informel, (ii) au renforcement des capacités de pilotage et (iii) à l'amélioration de la connaissance du patrimoine et des revenus générés par l'activité économique.

Les opérations de recensement biométrique des personnes physiques menées depuis 2013 alimentent le registre des personnes physiques. L'objectif de ce registre est de concevoir une base biométrique centralisée afin de fiabiliser tous les fichiers de référence sur les personnes physiques de nationalité gabonaise ou étrangère. Il permettra aussi de préciser les prérogatives des entités administratives dans la création et la mise à jour des données de base selon le principe de l'écrivain unique et des lecteurs multiples. L'informatisation de ce registre requiert au préalable d'effectuer un recensement général spécial de la population, avec comme spécificité la collecte des informations d'état-civil (nom, prénom, date et lieu de naissance, filiation, etc.). Les campagnes d'enrôlement biométrique menées dans le cadre de l'opération IBOGA pour la fiabilisation du fichier électoral (près de 600 000 citoyens gabonais de plus de 18 ans identifiés) et celles de la CNAMEGS pour la délivrance des cartes d'assurance maladie (900 000 personnes identifiées, adultes et enfants ayant droit) ont mis à disposition des données de base qui constituent le socle du registre des personnes physiques. Ce socle doit toutefois être complété par des informations plus exhaustives sur les personnes résidentes de nationalité étrangère, ainsi que par un processus continu d'identification biométrique des nouveaux entrants (naissance, immigration), qui actualise en flux continu le registre des personnes physiques. Le travail de normalisation des identifiants uniques et de codification de la nomenclature de communication entre le registre principal et les registres secondaires constitue la prochaine étape, qui conduira à

un usage effectif des applications de ce registre.

**Le processus d'identification des personnes morales a été engagé.** Le registre des personnes morales est une base de données qui attribue un numéro d'identifiant unique aux personnes morales (entreprises, associations, coopératives, etc.). L'immatriculation des personnes morales comporte un volet légal pris en charge par le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) et un volet fiscal géré par la Direction Générale des Impôts. A ce jour, ces deux bases de données ne communiquent pas entre elles. De plus, le fichier du RCCM demeure peu fiabilisé. Avec l'appui de l'ANINF et en coordination avec le Ministère des PME et du Commerce, le Ministère de la Justice s'est engagé en 2013 dans un projet d'informatisation et de fiabilisation du fichier RCCM, conformément aux dispositions fixées par l'OHADA. Ce processus de fiabilisation s'inscrira dans la logique de délivrance d'un identifiant unique des personnes morales existantes et à venir, qui facilitera ensuite l'interfaçage entre le RCCM et la base de donnée de la Direction Générale des Impôts, pour un suivi optimisé de l'activité des entreprises exerçant sur le territoire.

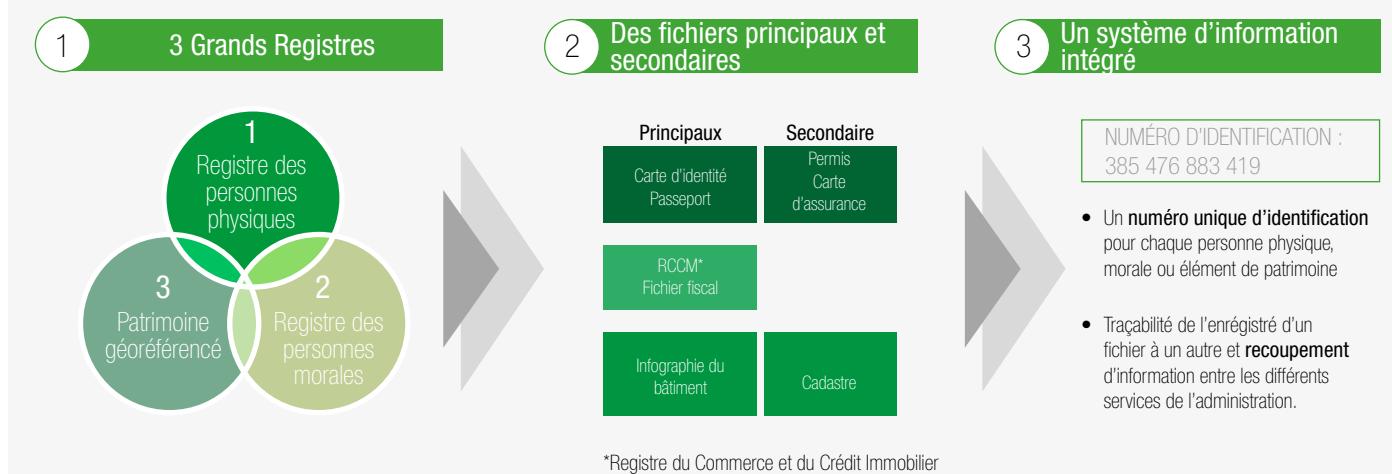
**La mise en œuvre du Plan National Géomatique (PNG) a été lancée et sera accélérée.** Le PNG vise à faciliter la collecte et la mise à disposition des données géographiques de base. Cette information permettra de localiser dans un cadre cohérent et fiabilisé les actifs du patrimoine physique comme le foncier et les biens immobiliers. La mise en œuvre du Plan National de Géomatique est articulée autour de deux principales étapes, à savoir (i) la création d'un système de référencement spatial et d'une cartographie de base et (ii) le géo-référencement du parcellaire et du linéaire. De premiers travaux de recensement des données géographiques ont été menés par l'Institut National

de Cartographie (INC), mais demeurent encore parcellaires à ce stade. En 2013, l'INC a ainsi entamé le travail de révision de la carte de la ville de Libreville. A date de juillet 2016, 50% du territoire de la capitale gabonaise a été géo-référencé via des prises de vue aériennes réalisées par drone. L'ensemble des données collectées a alimenté un géo-catalogue, qui continue à être enrichi. Des moyens supplémentaires devront être consacrés à ce projet pour compléter la phase initiale de collecte et de fiabilisation des données géographiques. Cette fiabilisation pâtit par ailleurs de la dégradation du réseau géodésique et de niveling, à savoir les bornes repères géographiques. Suite à un inventaire mené en 2015 dans l'agglomération du Grand Libreville, il est apparu que plus de 60% des repères de niveling et 30% des bornes géodésiques ont soit disparu, soit sont fortement endommagés. Le renouvellement des repères de niveling et des bornes géodésiques s'impose comme une priorité pour fiabiliser la cohérence du système d'information géographique.

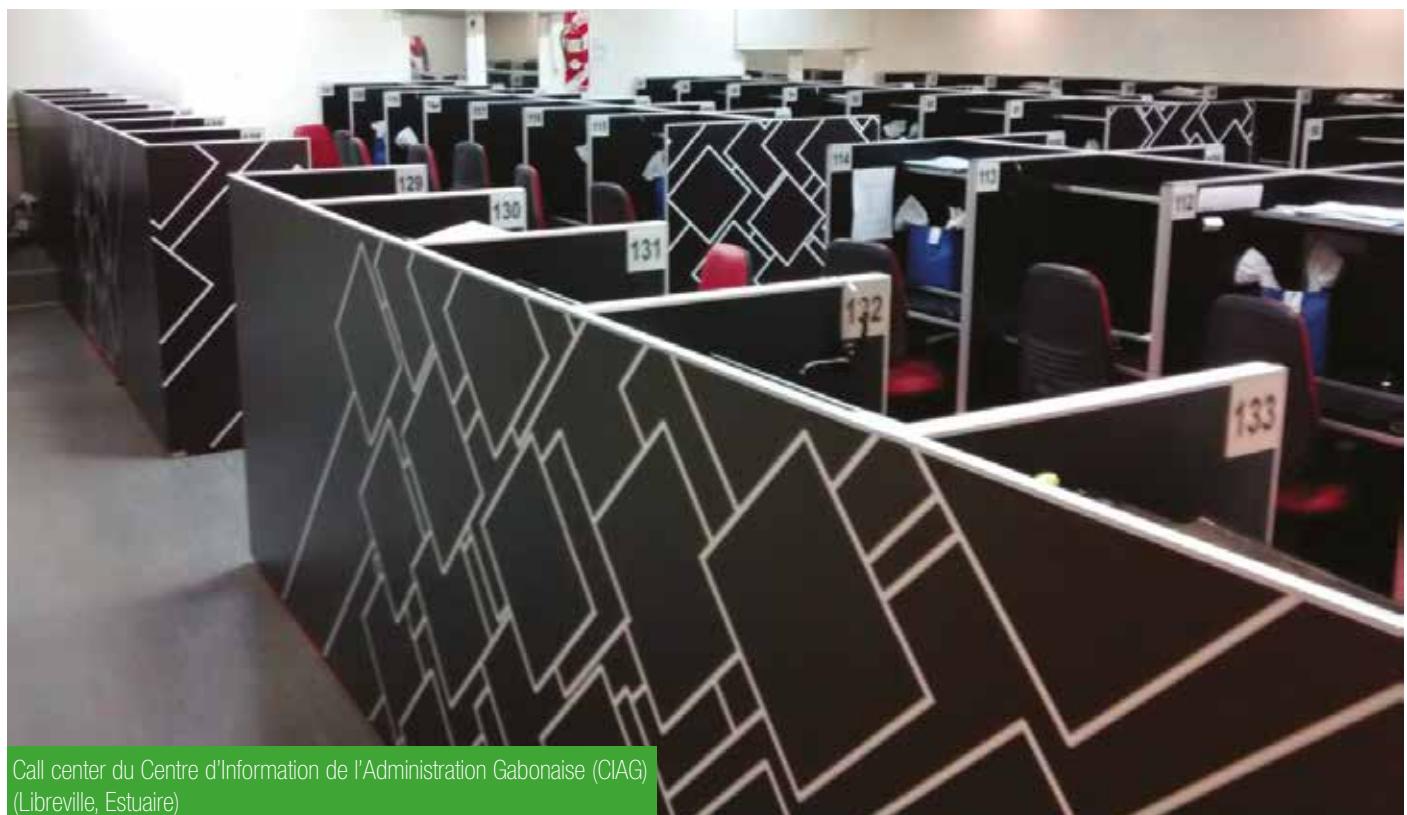
La mise en place des trois grands registres et du système d'information pays issu de leur interconnexion est un projet transverse majeur qui implique un nombre important de structures administratives. Ces dernières ont parfois des cultures de fonctionnement en silo. Cette réalité a ralenti la mise en œuvre de ce projet. Elle devra être surmontée dans les années à venir pour tirer tout le potentiel de ce projet de production fiable et optimisée de la connaissance, qui facilitera la prise de décision dans le secteur public et le secteur privé.

**Le cadre institutionnel de gestion des statistiques nationales a été restructuré et le pays dispose de données économiques et sociales actualisées.** Le cadre juridique et institutionnel de gestion

#### Graphique 42 : Représentation des 3 Grands Registres, de leurs fichiers principaux et secondaires et de leur convergence vers un système d'information intégré



des statistiques nationales a été actualisé pour faire face aux nouveaux défis de gestion de la connaissance. Le décret n°18/PR/MJGSDHRIC du 16 janvier 2013, portant création et organisation d'une direction centrale des statistiques et des études dans les ministères sectoriels, structure la collecte et le partage de l'information statistique dans les différents secteurs régulés par l'Etat. La loi n°0015/2014 du 07 janvier 2015 portant institution et organisation du système statistique national et le décret n°0575/PR/MDDEPIP du 24 novembre 2015 portant création et organisation de l'Agence Nationale de la Statistique, des Etudes Démographique, Economique et Sociale, sont venus parachever le renforcement des capacités de traitement statistique de l'administration publique. Par ailleurs, plusieurs enquêtes d'envergure nationale ont été menées ces sept dernières années pour actualiser les données disponibles sur la société et l'économie gabonaise. Il s'agit notamment de l'Enquête Nationale sur l'Emploi et le Chômage (2010), de l'Enquête démographique et de Santé (2012) et du Recensement Général de la Population et des Logements (2013).



Call center du Centre d'Information de l'Administration Gabonaise (CIAG)  
(Libreville, Estuaire)

## PERSPECTIVES 2016-2020

### Les principales actions qui seront menées :

- Opérationnaliser les 3 grands registres d'Etat et le système d'information pays

### Objectifs attendus :

- Une connaissance fiabilisée et actualisée des dynamiques socioéconomiques, qui optimise le pilotage des politiques publiques ;
- L'élargissement de l'assiette fiscale via la transition du secteur informel vers le secteur formel
- Le développement de services rendus possible grâce à la fiabilisation de l'identification des particuliers (mobile banking, e-commerce, géo-applications).

## Objectif stratégique 3 :

### Aligner le cadre institutionnel au PSGE

Au regard des règles de gestion et des pratiques administratives héritées en 2009, des réformes profondes étaient indispensables. La société gabonaise appelle de ses vœux une Administration publique performante, innovante, compétitive, plus proche des usagers et qui délivre un service public de qualité. De leur côté, les agents publics aspirent à de meilleures conditions de travail, de gestion de leur carrière et à une rémunération équitable. Enfin, le pilotage et l'accompagnement de la dynamique d'émergence exige une administration efficiente, sobre et orientée vers l'atteinte de résultats concrets. La modernisation de l'administration publique promue par le Plan Stratégique Gabon Emergent répond à l'ensemble de ces attentes. Elle vise à bâtir une administration sobre, proche des citoyens et de leurs attentes, orientée services aux usagers. Elle vise également à offrir aux agents publics un espace de développement méritocratique, aux règles de gestion de la carrière rationalisées et aux conditions salariales et de travail améliorées. Au regard des règles de gestion et des pratiques administratives héritées en 2009, la mutation de l'administration publique gabonaise vers ce nouveau modèle a nécessité des réformes profondes, dont certaines qui se sont attaquées à des intérêts et des pratiques fortement ancrés.

### Une administration plus opérationnelle et orientée résultats.

Un aspect central de la réforme administrative promue par le PSGE est une meilleure spécialisation des différentes strates de l'administration publique, dans le cadre d'« une séparation de plus en plus nette avec, d'un côté, des fonctions de réglementation, d'animation et de pilotage qui restent l'apanage des services centraux de l'administration et, de l'autre, des fonctions de régulation et d'exécution, qui devront progressivement être confiées à des structures plus opérationnelles, notamment des agences » .

Les agences et établissements publics créés depuis 2009 ont permis de renforcer les capacités d'exécution de l'administration. L'Etat gabonais s'est historiquement développé à travers sa fonction d'édition de normes régulant la société. Les capacités de gestion de projet et de maîtrise d'ouvrage d'infrastructures demeuraient faibles. Dans sa nouvelle orientation développementaliste, l'Administration publique se devait de se doter de nouveaux



Immeuble habitant les bureaux du Premier Ministre (Libreville, Estuaire)

instruments d'exécution. C'est à ce titre qu'ont été créées des agences sectorielles opérationnelles, recrutant davantage de profils managériaux et techniques que les administrations centrales, plus portées sur la norme et la conception des politiques publiques. Entre 2009 et 2016, l'Agence Nationale des Infrastructures et des Fréquences (ANINF), l'Agence Nationale des Grands Travaux d'Infrastructures (ANGT), l'Agence Nationale des Bourses du Gabon (ANBG), l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA), l'Agence Nationale de l'Urbanisme, des Travaux Topographiques et du Cadastre (ANUTTC), l'Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observations Spatiales (AGEOS) ou encore l'Agence Gabonaise du Tourisme (AGATOUR), et plus récemment l'Agence Nationale de la Pêche et de l'Aquaculture (ANAPA) ont vu le jour. Dans le domaine financier, le Fonds Gabonais d'Investissement Stratégique (FGIS) et la Caisse des Dépôts et Consignation sont venus renforcer les instruments de gestion de l'épargne nationale et d'investissement stratégique dans l'économie. Des opérateurs à capitaux publics ont également été créés dans des domaines stratégiques comme le pétrole (Gabon Oil Company) et les mines (Société Equatoriale des Mines).

Entre les agences opérationnelles et les directions centrales des administrations, des organes de régulation ont également été créés, comme l'ARCEP dans le domaine du numérique, qui veillent au respect par les opérateurs privés et publics des règles définies par l'administration centrale. Le diagnostic réalisé dans les secteurs stratégiques de l'économie nationale avait en effet relevé des défaillances dans la régulation de ces secteurs, dues notamment à des vides juridiques au niveau du cadre réglementaire et institutionnel les structurant.

**Globalement, les agences et établissements publics ont renforcé la capacité d'action de l'Etat et promue une culture plus opérationnelle au sein de l'administration publique.** Toutefois, la quasi-totalité de ces agences ont vu leur action freinée par leur dépendance aux dotations budgétaires et leur manque d'autonomie financière. Pourtant, beaucoup de ces agences agissent comme opérateur dans des secteurs marchands et peuvent donc tirer des revenus de certaines de leurs activités. Ainsi, s'il est mené à bien, le chantier de l'autonomisation financière des agences, parallèlement à une obligation impérative de résultat, parachèvera cette réforme ambitieuse de l'administration publique gabonaise.

**La nouvelle structure du budget de l'Etat permet d'avoir une meilleure lisibilité sur son action.** Amorcés en 2002, les travaux relatifs à la réforme des finances publiques ont connu une accélération à partir de 2010, matérialisée par le vote de la loi organique n°31/2010 du 21 octobre 2010 relative aux lois de

finances et à l'exécution du budget (LOLFEB). Cette loi instaure la budgétisation par objectifs de programme (BOP) au Gabon. La BOP représente une nouvelle architecture budgétaire : les crédits budgétaires sont rattachés à une arborescence mission-programme-action, dans un cadre de dépense à moyen terme. Ces deux éléments permettent ainsi de lire, pour chaque département ministériel, la trajectoire donnée à la politique publique qu'il conduit et d'en améliorer la programmation tant au niveau opérationnel que financier. Les Projets Annuels de Performance (PAP), qui fixent les objectifs annuels, les indicateurs de performances et les moyens identifiés pour chaque programme, présentent les ambitions de chaque responsable à qui est alloué des crédits budgétaires. En 2014, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont procédé au vote du premier budget en mode BOP, lequel a été exécuté en 2015, année du basculement.

L'administration gabonaise est en train de passer d'une logique de moyens à une logique de résultats et d'évaluation de la performance. La loi organique relative aux lois de finances a instauré une obligation de résultats, de comptes rendus et de responsabilisation des responsables administratifs désignés : responsables de programmes (RPROG), responsables de budget opérationnel et responsables d'unités opérationnelles. Des Contrats d'objectif de Performance permettent aux RPROG de conduire un dialogue de gestion, de pilotage, d'évaluation avec leurs Responsables de budget opérationnel de programme (RBOP) et avec les opérateurs de l'Etat impliqués dans le champ du programme. Un Rapport Annuel de Performances (RAP), rédigé après l'exécution du budget, permet de présenter les résultats obtenus en fonction du niveau d'exécution budgétaire au regard des engagements pris devant par les Parlementaires. Les premiers rapports sont en cours d'élaboration. En novembre 2015, le Gouvernement a rattaché toutes les agences à un Département ministériel, afin d'institutionnaliser entre eux la signature de contrats annuels de performance et des contrats d'objectifs de performance. Ainsi, les agences sont tous soumises à une évaluation de leur performance et leurs activités sont mieux contrôlées par les administrations centrales en charge de la conception des politiques publiques que les agences exécutent.

La réforme de la BOP a initié un processus qui, en 2016, n'est pas encore totalement approprié par les parties prenantes, qu'il s'agisse des responsables de l'administration ou des Parlementaires. Toutefois, la dynamique enclenchée conduit nécessairement à la diffusion de pratiques de transparence, de reddition des comptes et de sanction de la (non) performance. Le processus de conduite du changement engagé vise à accélérer ce processus d'appropriation. D'ores et déjà, l'adoption d'une nouvelle nomenclature budgétaro-comptable permet désormais de disposer d'une même information dans les phases

administrative et comptable de la dépense, ce qui est déterminant pour le contrôle de gestion de l'administration publique.

## Les règles de gestion de l'administration publique ont été rationalisées et optimisées.

Les fonctions supports de l'Administration sont harmonisées et déconcentrées, pour plus de cohérence et de proximité. Les fonctions supports, communes à tous les départements ministériels, visent à améliorer leur fonctionnement quotidien, et par conséquent, la qualité du service public. Ces fonctions recouvrent la gestion des systèmes d'information ou encore la gestion des ressources humaines. Dans l'ancien système, chaque département gérait en propre, et souvent en silo, sa fonction support. Désormais, ces fonctions sont rattachées à la tutelle d'un seul ministère, qui détache ses agents dans les autres ministères, pour y assurer le déploiement de règles de gestion harmonisées, en assurant un service de proximité auprès des agents publics des différents départements ministériels. Ainsi, depuis 2014, treize Directions centrales des services informatiques (DCSI) ont été installées dans les ministères, sous la tutelle technique de l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (ANINF). Ces DCSI couvrent trente-deux départements ministériels. De même, sous la coordination du Ministère de la Fonction Publique, depuis Novembre 2015, des Directions Centrales des Ressources Humaines (DCRH) ont été déployées dans les différents départements Ministériels, à la Primature ainsi

qu'à la Présidence de la République. Ces DCRH s'assurent de la mise en place, dans l'ensemble de l'administration, des outils harmonisés de gestion des ressources humaines (fiches de postes, critères d'évaluation des agents publics).

Cette rationalisation des fonctions supports, qui s'est également traduite par la mise en place d'un système d'information partagé entre la Solde et la Direction Centrale de la Fonction Publique et les DCRH sous sa tutelle, a i) permis des gains de productivité significatifs, ii) contribué à l'amélioration des services supports délivrés aux agents publics dans le cadre de leur travail, iii) permis de mieux valoriser la carrière professionnelle de l'agent public, iv) amélioré la maîtrise de certaines situations pouvant déboucher à des conflits sociaux.

La rémunération des agents publics a été revalorisée et se fait désormais en partie sur des critères de performance. Une réforme d'envergure visant l'amélioration de la performance de l'Administration publique a été lancée en juillet 2015 à travers l'adoption et la mise en application d'un nouveau système de rémunération des agents publics. Ce nouveau système de rémunération se justifiait par la nécessité de renforcer l'attractivité de la carrière dans l'administration publique, de corriger les inégalités dans l'ancien système de rémunération et de corrélérer la solde des agents à des critères de performance. 107 970 agents publics ont été concernés par cette revalorisation salariale. Le Gouvernement a procédé à un retraitement du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), porté à 150 000 FCFA. Le nouveau système de rémunération réforme la structure de



Le Ministère de la fonction publique a organisé en 2013 une campagne d'identification des fonctionnaires sans affectations sur toute l'étendue du territoire national.

la rémunération par le rétablissement de la prééminence de la solde de base sur les éléments accessoires. En tenant compte des accessoires de solde, la rémunération dans la fourchette basse moyenne des agents de catégorie C, à savoir les plus bas salaires, est désormais de 260 000 FCFA mensuel. Cette réforme s'est traduite par une augmentation globale de 30% de la solde mensuelle versée aux agents publics, qui est passé de 40 milliards de FCFA en juin 2015 à 52 milliards de FCFA en juillet 2015. A la revalorisation du traitement des agents en fonction s'ajoute la revalorisation des pensions des agents publics admis à faire valoir leurs droits à la retraite. Ces revalorisations salariales ont contribué de manière significative au renforcement du pouvoir d'achat des ménages et au soutien à la consommation nationale.

Le nouveau système de rémunération des agents publics est la première étape d'une réforme qui vise à mettre en place des règles de gestion de la carrière des agents basées sur l'évaluation de leur performance individuelle. En termes de règle de gestion, le nouveau système érige le mérite individuel en facteur principal de développement de la carrière et de l'amélioration de la rémunération. Cette réforme parachève un processus initié en février 2014 avec la suppression des fonds communs. Ces fonds, versés trimestriellement aux agents des régies financières de l'Etat, sans aucune règle précise d'allocation, engendrait de fortes inégalités de rémunération au sein de la fonction publique et était source d'opacité des règles de gestion. Supprimé en 2014, dans un climat social houleux, ces fonds communs répartis de manière arbitraire et souvent inéquitables ont été remplacés par de nouvelles règles transparentes et équitables. La mise en place

de processus d'évaluation transparents et systématiques des agents publics est la prochaine étape qui permettra de convertir définitivement le modèle de gestion de la carrière des agents publics à la culture de la performance.

**L'Etat a une meilleure maîtrise des effectifs de la fonction publique.** Les réformes du système de rémunération des agents publics ont été précédées par des réformes sur la maîtrise des effectifs de la fonction publique. Dès son accession au pouvoir, le Chef de l'Etat a procédé à des campagnes massives de régularisation de la Main d'œuvre Non Permanente, à savoir des contractuels engagés hors procédures officielles de recrutement dans la fonction publique, mais assurant au quotidien un travail équivalent à des agents réguliers, dans l'éducation ou la santé notamment. Cette situation était source de précarité des agents concernés et d'iniquité dans le traitement de ses agents par l'administration publique. Leur régularisation a permis d'améliorer la situation individuelle des ex-agents de la MONP et de renforcer la cohérence et l'égalité de traitement dans la fonction publique. Parallèlement, un audit des effectifs de la fonction publique était lancé, pour détecter les irrégularités dans le fichier du personnel de l'administration. Suite à cet audit, 1 342 agents présumés fictifs ou irréguliers ont été recensés, dont 707 ont été immédiatement radiés, les autres étant invités à se manifester pour régulariser leur situation. L'audit aura également permis d'identifier près de 2500 agents ayant produit de faux diplômes, de fausses attestations de nomination, de faux décrets d'intégration ou actes de naissance. Le traitement de ces agents a été réévalué à la lumière de ces découvertes.

## PERSPECTIVES 2016-2020

### Les principales actions qui seront menées :

- Autonomisation financière des agences et établissements publics d'exécution
- Poursuite de la conduite du changement pour une pleine appropriation des parties prenantes de la Budgétisation par Objectif de Programme
- Mise en place du dispositif d'évaluation systématique de la performance des administrations et des agents publics
- Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences et plan d'accompagnement au redéploiement des compétences au sein de l'administration.

### Objectifs attendus :

- Une administration sobre et efficace, convertie à la culture de la performance

## Objectif stratégique 4 : Aligner le cadre juridique au PSGE

Les nouvelles ambitions du Gabon en matière de développement économique rendaient nécessaire la mise à jour des lois et textes d'application régissant les secteurs d'activité stratégiques, afin de mettre en place un arsenal juridique qui traduisent dans le droit les orientations du PSGE. Dans ce sens, plusieurs codes et lois ont été élaborés ou mis à jour. Parmi les plus emblématiques, figurent la loi n°21/11 d'orientation de l'éducation nationale, la loi n°001/2011 relative à la protection des données à caractère personnel, la loi n°002/2014 portant orientation du développement durable, la loi n°007/2014 relative à la protection de l'environnement, l'ordonnance du 11 août 2015 relative aux Partenariats Publics Privés, la loi n°11/2014 portant réglementation du secteur des hydrocarbures, la loi n°17/2014 portant réglementation du secteur minier et son décret d'application n°80/PR du 30 janvier 2015, ou encore la loi n°001/2014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation.

Plusieurs autres textes majeurs ont été élaborés et sont en cours d'adoption, comme la loi fixant le régime juridique de production, du transport et de la distribution de l'eau potable, de l'énergie électrique et de l'assainissement des eaux usées. C'est également le cas de la loi portant orientation du secteur forestier, de la loi portant orientation du secteur du tourisme et de la loi sur la société de l'information. Globalement, le processus d'élaboration et d'adoption des textes de loi alignés aux nouvelles orientations du PSGE aura été plus long qu'initialement prévu, un nombre important d'entre elles n'ayant été adoptées qu'entre 2014 et 2015, et d'autres n'étant toujours pas promulguées à ce jour. Le processus d'élaboration des lois a été un processus long et complexe, devant répondre aux critères de i) **pertinence** politico-juridique, technique, économique, socioculturelle, de ii) **cohérence interne** (normes nationales) et externe (normes communautaires CEEAC, CEMAC, OHADA, OAPI, conventions internationales ratifiées, etc.), de iii) **qualité**, en respectant les préceptes de légistique qui garantissent la qualité rédactionnelle des textes et enfin de iv) **responsabilité sociétale**. Du fait de la longueur de ce processus, les processus de réforme dans plusieurs secteurs stratégiques ont été ralenti.

L'accélération du processus d'adoption des textes qui encadrent les secteurs stratégiques s'avère indispensable, dans les secteurs où le cadre normatif n'a pas encore été aligné aux nouvelles orientations du PSGE. Ainsi, dans l'économie numérique, plusieurs textes encadrant l'activité de services numériques

sont indispensables au développement du secteur. C'est le cas de la loi sur les communications électroniques, de la loi sur l'aménagement numérique du territoire national, de la loi sur la cyber sécurité et la cyber criminalité, en encore de la loi portant réglementation de la Télévision Numérique Terrestre. Les secteurs de l'aménagement forestier, de la pêche et de l'aquaculture, de l'agriculture et de l'élevage, du tourisme, sont également en attente de textes qui alignent le cadre réglementaire aux nouvelles orientations du PSGE. Dans le cas du tourisme, ce cadre juridique est indispensable à la promotion économique des Zones d'Intérêt Touristique. Le processus de décentralisation, axe majeur de modernisation de l'action publique, est également ralenti par l'absence de textes d'application venant préciser les orientations fixées par la loi organique 001/2014 relative à la décentralisation. Ces décrets doivent notamment préciser les modalités d'autonomie financière et d'autonomie de gestion des collectivités locales.

L'offre juridictionnelle a été étendue aux mineurs. Conformément à la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant, des tribunaux pour mineurs ont été créés sur l'ensemble du territoire national par la loi 39/2010 portant régime judiciaire de la protection des mineurs. Avant l'entrée en vigueur de cette loi, les mineurs étaient jugés par les mêmes juridictions que les adultes et les mêmes procédures leur étaient applicables. Désormais, une justice adaptée s'applique aux mineurs, qui privilégie des mesures de protection, d'assistance, de surveillance ou d'éducation par rapport à l'application de peines, lorsque le juge estime que le mineur peut être réinséré dans la société sans risque pour la population. Les affaires pénales des mineurs sont désormais traitées séparément de celles des adultes. Physiquement, ces tribunaux sont encore logés, à ce stade, au sein des tribunaux de grande instance. Ils devraient toutefois s'autonomiser progressivement et bénéficier de leurs propres infrastructures. Cette réforme significative de la justice gabonaise mériterait toutefois d'être prolongée par la création de centres pénitentiaires dédiés aux mineurs, inexistant à ce jour au Gabon.



Prestation de serment de nouveaux magistrats de la Cours des Comptes  
(Libreville, Estuaire)

## PERSPECTIVES 2016-2020

### Les principales actions qui seront menées :

- Accélération du processus d'alignement du cadre juridique des secteurs stratégiques aux orientations du PSGE (économie numérique, décentralisation, forêt, agriculture, tourisme, pêche)
- Opérationnalisation du centre d'arbitrage
- Renforcement des capacités de la Cour des Comptes

### Objectifs attendus :

- Une justice plus efficace et alignée aux orientations du PSGE

## Objectif stratégique 5 : Aligner la gouvernance économique au PSGE

La mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent nécessite la mobilisation massive et soutenue dans le temps de ressources publiques et privées. Cette mobilisation doit s'inscrire dans un cadre transparent, fiable, incitatif, qui inspire confiance et garantisse la soutenabilité économique de la stratégie de financement. A ce titre, des réformes de la gouvernance économique ont été prévues d'une part pour renforcer la soutenabilité des finances publiques gabonaises, d'autre part pour faciliter la mobilisation de financements privés, via un cadre des affaires simplifié et attractif.

### Les réformes des finances publiques visent à s'émanciper progressivement de la dépendance aux recettes pétrolières.

En moyenne, environ 50% des recettes de l'Etat proviennent des recettes tirées du secteur pétrolier. De ce fait, les finances publiques du Gabon sont fortement exposées à la volatilité du marché pétrolier, qui s'est manifestée de 2014 jusqu'en 2016. Dès 2009, le Plan Stratégique Gabon Emergent avait identifié cette vulnérabilité et anticipé des actions visant à réduire le déficit primaire hors pétrole (solde entre les dépenses de fonctionnement et les revenus hors pétrole). Cette réduction est réalisable en jouant concomitamment sur les deux leviers de la réduction des dépenses de fonctionnement et sur l'élargissement de l'assiette fiscale.

L'Etat a allégé la fiscalité des entreprises. Le Gouvernement a entrepris, dès 2011, de renoncer sous forme d'exonérations à plus de 200 milliards de FCFA des recettes douanières, en vue de favoriser les investissements privés et de stimuler la croissance. Dans le même temps, le Gouvernement a allégé la charge fiscale supportée par les entreprises en réduisant le taux de l'impôt sur les sociétés de 35% en 2012 à 30% en 2013. Plusieurs mesures phares telles que l'adoption du décret portant suppression des prélèvements illégaux et la limitation de la parafiscalité, l'amélioration de la procédure de remboursement des crédits de TVA (réduction des délais de traitement des demandes de remboursement à 30 jours) et l'adoption d'un nouveau code des impôts ont été mises en œuvre. Ensemble, elles ont contribué à une simplification significative du système de prélèvement auprès des entreprises, même si elles ont fortement pesé sur

les ressources de l'Etat, en particulier suite au retournement des prix du baril du brent de 2014. Ces mesures favorisent par ailleurs et devront s'accompagner de l'élargissement de l'assiette fiscale, par un meilleur contrôle des activités actuellement dans le secteur informel, ainsi que par une taxation du patrimoine foncier. Ainsi, l'organisation des toutes premières Assises Nationales de la Fiscalité en 2015 a permis d'élaborer un plan d'actions cohérent en vue de doter le pays d'un système fiscal moderne et performant, destiné à répondre aux sollicitations et aux attentes des entreprises et des particuliers. Ces assises ont également été l'occasion de souligner les problèmes qui demeurent handicapant pour les entreprises, comme la longueur des délais et les litiges liés au remboursement de TVA, sur lesquels le Gouvernement travaille à apporter des solutions.

Les dépenses de fonctionnement de l'administration ont été réduites. Plusieurs mesures de rationalisation des dépenses de l'administration ont été prises entre 2009 et 2016. Parmi celles-ci, la baisse continue des dotations liées aux équipements de véhicules, aux frais de déplacement et per diem, aux frais de télécommunication, ont contribué à réduire le train de vie de l'Etat. Le budget des dépenses de biens et services a ainsi baissé de 20 milliards de FCFA entre 2011 et 2014. La rationalisation des subventions, dont un nombre important ne bénéficiaient pas aux catégories de la population les plus dans le besoin, comme la subvention au carburant qui bénéficiant principalement aux détenteurs de véhicules, s'est également traduite par des économies substantielles : près de 70 milliards de FCFA économisés entre 2011 et 2014. Le contrôle de la



Le gabon élu économie la plus compétitive de la sous région en 2014 par le World Economic Forum

dépense a également été considérablement renforcé. Désormais, les décaissements sont subordonnés à un contrôle de l'effectivité de la prestation. Des milliards de FCFA de dépenses non justifiées ont été découverts dans le cadre des contrôles menés et des économies substantielles ont été réalisées sur des contrats qui étaient renouvelés automatiquement, sans que des besoins précis ne justifient ces renouvellements automatiques. Toutefois, l'effet de ces efforts importants de diminution des coûts de fonctionnement de l'Etat a en grande partie été atténué par l'augmentation exponentielle de la masse salariale sur la période, du fait des recrutements importants et des revalorisations salariales effectuées. Ainsi, entre 2011 et 2014, le traitement des salaires a augmenté de 200 milliards de FCFA. La réduction des dépenses de l'administration devra donc nécessairement passer, à l'avenir, par une meilleure maîtrise de la masse salariale de la fonction publique.

## Le cadre des affaires a été rationalisé et renforcé.

L'ambition portée par le PSGE est de « faire du Gabon un pays disposant d'un environnement des affaires de classe internationale », en modernisant le cadre de dialogue public-privé, en renforçant considérablement la promotion et le marketing du pays, en facilitant les procédures de création d'entreprises, en appuyant le développement des PME à travers l'appui-conseil, le financement, la compétitivité et l'insertion de plus de gabonais dans le marché du travail.

L'action du Gouvernement a consisté à améliorer la cohérence, la lisibilité et la visibilité du dispositif d'appui au secteur privé. Les doublons et chevauchements de missions ou d'attributions entre organisations d'appui ont été supprimées, et les procédures d'accompagnement des entreprises simplifiées. Dans le cas spécifique des investisseurs industriels, un dispositif spécial de facilitation de l'investissement a été mis en place au niveau de la Zone Economique à Régime Privilégié de Nkok.

**Un guichet unique des entreprises a été créé pour rationaliser le dispositif d'appui aux entreprises.** Le décret 311/PR/MPIHAT du 25 septembre 2014 crée l'Agence Nationale de Promotion des Investissements du Gabon (ANPI-Gabon) qui reprend les attributions de trois précédentes agences : le Centre des Entreprises (formalisation et développement des entreprises), Promogabon (soutien à l'entreprenariat et accompagnement des entreprises), et l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (promotion des investissements et des exportations). L'ANPI-Gabon est également chargée de promouvoir les partenariats publics privés et d'assurer le secrétariat technique du

Haut Conseil pour l'Investissement, cadre de dialogue paritaire en charge de la facilitation du climat des affaires et de la promotion des partenariats économiques entre le secteur privé et le secteur public. Cette réforme est l'aboutissement d'un processus continu de soutien aux entreprises, qui a vu l'enregistrement de 60 000 entreprises entre 2009 et 2015, et l'accompagnement de plus de 500 responsables d'entreprises par PROMOGABON. L'activité de l'ancienne APIEX aura elle été marquée par la présence du Gabon à plusieurs foires, expositions et séminaires internationaux à l'étranger (édition 2015 de l'exposition internationale de Milan, salon international de l'agriculture au Maroc, Symposium sur les échanges commerciaux intra-africains) et au Gabon (New York Forum Africa, forum AGOA 2015, forum Gabon Maroc, forum Gabon-Tunisie, Gabon-Uk Forum). L'ANPI regroupe désormais l'ensemble de ces activités. L'agence a pour mission de simplifier l'ensemble des démarches administratives des entreprises et d'être l'interlocuteur privilégié du secteur privé au sein de l'administration publique. Le recrutement des collaborateurs des équipes de l'ANPI-Gabon a été finalisé en juin 2016 et l'agence devrait être pleinement opérationnelle à partir du début d'année 2017. Elle aura un rôle primordial à jouer pour l'amélioration du climat des affaires et l'attractivité du Gabon, telle que mesurée dans des classements comme le Doing Business.

**La réforme de la Chambre de commerce vise à renforcer les liens interentreprises et à mieux structurer les grappes d'activités sectorielles.** En 2011, le décret 0728/PR/MECIT a réformé la Chambre de Commerce, d'agriculture, d'industrie, des mines et de l'artisanat du Gabon (CCAIMAG) qui est passée du statut d'un établissement d'administration publique à une administration privée, avec une prise en main effective de la gestion par les représentants du secteur privé. Cette réforme a permis une meilleure implication du secteur privé et une redynamisation de la chambre de commerce. Trois projets ont été lancés par la Chambre de commerce pour favoriser la sous-traitance, le renforcement



des capacités des TPE et PME nationales, ainsi que le règlement à l'amiable des conflits entre entreprises. Le premier projet porte sur la création d'une bourse de la sous-traitance, qui facilite la mise en relation entre des grandes entreprises désireuses de sous-traiter certaines de leurs activités et des PME nationales à la recherche de marché. La bourse de sous-traitance clarifiera les attentes et cahier des charges des donneurs d'ordre et appuiera la montée en capacité des PME nationales sous-traitantes. Le deuxième projet concerne la création d'un centre de gestion agréé, qui mettra à disposition des adhérents de la Chambre de commerce des services mutualisés dans des fonctions supports (comptabilité, informatique, communication, gestion), avec pour objectif de renforcer la qualité de gestion de ces entreprises et d'améliorer leurs chances de réussite. Enfin, le projet de comité d'arbitrage et de médiation-conciliation vise à offrir des voies alternatives de résolution des conflits commerciaux et de renforcer le climat de confiance du tissu économique national. La chambre de commerce dispose du soutien financier de bailleurs

internationaux comme la Banque Mondiale et la BAD, ainsi que de l'appui technique de l'ONUDI, dans la mise en œuvre de ces trois projets.

**La ZERP de Nkok a été conçue pour faciliter l'investissement dans l'industrie. Elle s'ouvre désormais aux entreprises qui exportent des services.** En plus d'être une plateforme logistique favorable au développement d'activités industrielles, la ZERP de Nkok offre de nombreux avantages fiscale-douaniers aux investisseurs et dispose d'un guichet unique, l'Autorité Administrative de Nkok, qui regroupe 16 administrations publiques délivrant des certificats, autorisations et agréments aux entreprises. Ce guichet unique permet d'accélérer le traitement des formalités administratives : ainsi, la création d'entreprise est réalisée en deux jours calendaires. La ZERP de Nkok permet aux entreprises engagées dans des activités de transformation industrielle, détentrices d'une parcelle dans la zone et régulièrement agrémentées les avantages présentés dans l'encadré ci-dessous.



Guichet unique de la ZERP de Nkok  
(Estuaire)

## Avantages fiscale-douaniers accordés par la ZERP de Nkok aux entreprises industrielles agréémentées

- ① Exonération fiscale de la taxe sur les bénéfices/revenus pendant 10 ans. Au terme de la 10ème année, le taux d'imposition sera de 10% pendant 5 ans.
- ② Exonération totale de la TVA. Pour toute TVA payée, l'entreprise est remboursée par le gouvernement dans un délai d'un mois.
- ③ Exonération des taxes douanières sur l'importation des équipements/machines et des pièces détachées
- ④ 100% de liberté de rapatriement des fonds.
- ⑤ Flexibilité pour l'importation de la main-d'œuvre.
- ⑥ Exonération de la taxe de prestation.
- ⑦ Baisse de 50% sur les factures d'électricité.
- ⑧ Exonération des taxes retenues à la source.
- ⑨ Les ventes faites à d'autres entreprises dans les ZES seront considérées comme des exportations.
- ⑩ La loi de la ZES a été établie pour protéger les intérêts des investisseurs.
- ⑪ Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.
- ⑫ Les investisseurs sont libres d'effectuer depuis la ZES des transferts de fonds via des banques commerciales ou des institutions financières gabonaises ou leurs intermédiaires.

A l'occasion du conseil interministériel de Nkok de février 2016, le Chef de l'Etat a annoncé l'extension des avantages fiscale-douaniers de la ZERP de Nkok aux entreprises de service dont plus de 75% du CA est réalisé à l'export.



## PERSPECTIVES 2016-2020

### Les principales actions qui seront menées :

- Mise en place de l'Office Gabonais des Recettes
- Actions de maîtrise de l'évolution de la masse salariale de l'administration publique
- Opérationnalisation de l'Agence Nationale de Promotion des Investissements du Gabon et du Haut Conseil pour l'Investissement
- Finalisation des trois projets de la Chambre de commerce : bourse de sous-traitance ; centre de gestion agréé ; comité d'arbitrage et de médiation-conciliation.

### Objectifs attendus :

- Elargissement de l'assiette fiscale hors pétrole
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'administration publique
- Amélioration du cadre des affaires (Top 10 des pays les plus réformateurs du Doing Business)
- Renforcement de la structuration des grappes d'activités et amélioration de la gestion des conflits entre opérateurs économiques.



**Le PSGE ambitionne de corriger une défaillance majeure du système socioéconomique hérité en 2009, qui se caractérisait par de très fortes inégalités de revenus et de patrimoine.** Le Plan Stratégique Gabon Emergent a pour objectif final l'amélioration des conditions de vie des Gabonais(es). Le processus de développement du PSGE s'attache à concilier les objectifs

sociaux et les objectifs économiques. Ainsi, une orientation forte du PSGE est de considérer que la revalorisation des salaires et l'amélioration du pouvoir d'achat des Gabonais n'est pas un frein à la compétitivité du pays, mais un levier pour dynamiser la consommation nationale et renforcer la diversification économique. Pour atteindre l'objectif final, les nouvelles Autorités élues en 2009 ont mené pendant sept ans une



## 4 Le modèle gabonais devient plus juste et équitable

action déterminée et systématique de transferts monétaires et de services gratuits aux ménages les plus modestes, pour renforcer leur autonomie et en faire des acteurs à part entière de la dynamique de développement. Trois catégories d'actions menées ces sept dernières années ont ainsi eu un impact indéniable sur l'amélioration des conditions de vie de la population : i) des transferts financiers directs massifs en direction

des ménages à revenus modestes, ii) une amélioration radicale des soins de santé et iii) le renforcement de l'employabilité et de l'esprit d'entreprenariat des jeunes, pour faciliter leur insertion dans la vie active et leur permettre de prendre leur envol.

## Des transferts financiers massifs (300 milliards FCFA/an) et directs aux ménages à revenus modestes ont été réalisés.

La revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) dans les secteurs privé et public a augmenté le pouvoir d'achat des salariés à faibles revenus (200 milliards FCFA/an). Dès février 2010, le Gouvernement a décidé et acté la revalorisation du SMIG dans le secteur privé de 80 000 FCFA à 150 000 FCFA. Cette décision a été étendue à la fonction publique en 2015, dans le cadre du nouveau système de rémunération de la fonction publique. A cette occasion, les salariés de la fonction publique ont connu une revalorisation de leur traitement mensuel, qui a varié suivant les catégories et l'ancien traitement entre 50 000 FCFA et 300 000 FCFA, les salariés les plus modestes étant les mieux servis par cette revalorisation. En 2016, le SMIG du Gabon est 7 fois plus élevé que le SMIG du Cameroun et 2,5 fois plus élevé que le SMIG ivoirien. Cette situation reflète une tendance longue de soutien public au pouvoir d'achat des salariés à revenus modestes. Le SMIG Gabonais, qui était de 44 000 FCFA dans les années 1980 avait déjà été revalorisé à 80 000 FCFA en 2006, avant d'être rééchelonné à la hausse dans les années 2010. Ainsi, le Gabon s'inscrit dans un choix de longue durée de ne pas baser la compétitivité économique du pays sur la faiblesse de ses coûts salariaux, au détriment du pouvoir d'achat de sa population. Le Gabon priviliege plutôt des facteurs de compétitivité liés à l'éducation et la qualité de sa main d'œuvre, à la disponibilité de ses ressources naturelles et désormais à la qualité de ses infrastructures. Au final, l'Etat oblige les détenteurs de capitaux à ponctionner sur leurs bénéfices pour reverser du pouvoir d'achat aux salariés. Le Gabon est l'un des rares pays à s'inscrire actuellement dans cette logique, la tendance dans les économies matures et les pays en développement étant plutôt à une compression des salaires pour une amélioration de la rentabilité des entreprises. Près d'un Gabonais sur quatre a été concerné par ces mesures de revalorisation des minima salariaux, soit directement en tant que salarié soit comme membre d'un ménage dont le revenu dépend d'une personne qui a bénéficié de cette revalorisation.

Dans le cas de la fonction publique, en plus de la revalorisation du point d'indice de la solde de base de 400 à 425 FCFA, plusieurs accessoires de solde ont été revalorisés depuis 2009. Ainsi, l'aide à la propriété des agents publics est passée de 75 000 FCFA à 150 000 FCFA par mois pour les agents de catégorie A, de 50 000 FCFA à 100 000 FCFA pour la catégorie B et de 18 000 FCFA à 50 000 FCFA pour la catégorie C. L'indemnité de transport est désormais fixée à 35 000 FCFA pour l'ensemble des agents, contre 17 000 FCFA précédemment.

L'extension de la couverture maladie aux Gabonais Economiquement Faibles a permis de leur redistribuer 93 milliards de FCFA en 6 ans. Décidée en 2008, l'extension de la couverture maladie aux Gabonais Economiquement Faibles n'a été opérationnalisée qu'avec l'arrivée des nouvelles Autorités en 2009, qui ont lancé de vastes campagnes d'identification et d'enrôlement de ces Gabonais Economiquement Faibles (GEF). Ces derniers se sont vus attribués des cartes d'assurance maladie pour couvrir les frais de leurs soins médicaux et médicaments. Les GEF sont des personnes dont les revenus déclarés sont inférieurs à 150 000 FCFA par mois. La définition mériterait toutefois d'être clarifiée, puisqu'un nombre important de personnes travaillant dans le secteur informel ou bénéficiaires de revenus non déclarés (loyers), qui gagnent plus de 150 000 FCFA par mois, sont immatriculés comme Gabonais Economiquement Faibles faute d'informations suffisantes sur leurs revenus. A décembre 2015, 510 279 personnes sont affiliées au Fonds de Garantie Sociale des Gabonais Economiquement Faibles, dit Fonds 3. Le schéma XXX récapitule l'évolution des recettes collectées et des dépenses de santé effectuées dans le cadre de la prise en charge des GEF. Au total, 97 milliards de FCFA ont été dépensés pour eux, soit une dépense annuelle moyenne de 190 500 FCFA par bénéficiaire. Cette politique progressiste d'universalisation de la couverture maladie, qui fait du Gabon une exception et un exemple en Afrique, traduit un transfert financier massif de ressources publiques vers les catégories de la population les plus vulnérables. Ce transfert contribue à réduire les inégalités de revenus, d'améliorer les conditions de vie des GEF et renforce la cohésion sociale, en réaffirmant la solidarité de la société vis-à-vis des populations les moins favorisées socialement.

En dehors des prestations sanitaires, l'Etat alloue annuellement 9,8 milliards de FCFA pour les prestations familiales des GEF. Ces prestations ont été fortement revalorisées pour l'ensemble des adhérents de la CNAMGS (salariés secteur public, secteur privé et GEF). Ainsi, avant la réforme de 2014, une prime de rentrée scolaire unique était octroyée pour les enfants scolarisés, d'un montant de 10 000 FCFA. Suite à la réforme, cette prime a été revalorisée en fonction des différents niveaux de scolarité, comme illustré dans le schéma YYY. Au titre de cette prime de rentrée scolaire, les Gabonais Economiquement Faibles perçoivent un transfert financier annuel de 9,8 milliards de FCFA. De même l'allocation familiale mensuelle a été revalorisée, passant de 4000 FCFA à 5000 FCFA par enfant, soulignant l'attachement du pays à soutenir la cellule familiale et la sécurité sociale des enfants. Enfin, la CNAMGS s'est vue confiée la gestion des filets sociaux en faveur des couches sociales vulnérables (personnes handicapées, filles mères, sinistrés, etc). Le montant annuel alloué à ce titre en 2015 était de 3 Milliards de Francs CFA.

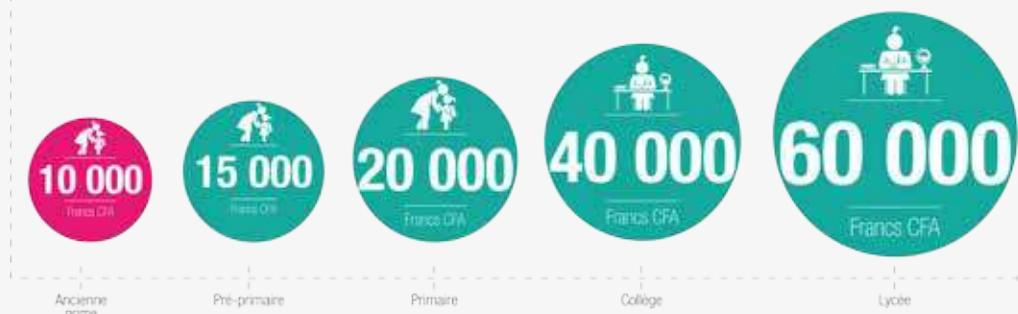
Considérées ensemble, les différentes mesures de revalorisation salariale, d'allocations et de transferts sociaux aux catégories à

revenus modestes représentent un effort annuel de près de 300 milliards de FCFA versé directement dans le porte-monnaie des bénéficiaires. Pour un pays engagé dans le processus d'investissement productif le plus important de son histoire, qui a connu une baisse drastique de ses ressources en 2014 et 2015, cet effort représente un parti pris sans équivoque en faveur de la solidarité, de la lutte contre l'exclusion socioéconomique et de l'amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de vie de sa population.

**Graphique 43 :**  
Situation financière du Fonds 3 de la CNAMGS, dédié aux Gabonais Economiquement Faibles

Libellé	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Cumul
Recettes	14,968	17,234	17,578	21,77	21,125	18,865	18	129,54
Dépenses	13,095	14,408	12,649	11,162	18,365	11,390	16,2	97,24
Solde	1,873	2,826	4,929	10,608	2,76	7,475	1,8	32,4

**Graphique 44 :**  
Revalorisation de la prime pour la rentrée scolaire



**Graphique 45 :**  
Allocation familiale mensuelle par enfant



## PERSPECTIVES 2016-2020

### Les principales actions qui seront menées :

- Renforcement des ressources collectées pour abonder le fonds 3 des Gabonais Economiquement Faibles.
- Meilleure régulation de l'affiliation au fonds des Gabonais Economiquement Faibles et création d'un fonds spécifique pour les travailleurs du secteur informel en transition vers le secteur formel.

### Objectifs attendus :

- Soutenabilité de la politique d'universalisation de la couverture maladie.

## La santé

Objectif stratégique 18 du PSGE : Mettre en place des services de santé de qualité pour tous



***Centre hospitalier universitaire et Institut de cancerologie de Angondjé***

**En 2009, la carte sanitaire du Gabon était relativement bien répartie, mais avec une qualité de service faible.** Le Gabon disposait de 9 centres hospitaliers régionaux dans les chefs-lieux des provinces et 41 centres médicaux, 516 dispensaires, ainsi que des centres de santé urbains et de cases de santé disséminés sur l'ensemble du territoire. Toutefois, ces établissements étaient affectés par de nombreux problèmes d'ordre organisationnel et logistique, qui réduisaient fortement leur capacité à traiter les patients avec un service de qualité. De plus, l'accès aux soins de santé demeurait coûteux pour une proportion significative de la population et représentait un poste de dépense important, pour des services qui n'apportaient pas satisfaction aux usagers. La vétusté des équipements, la récurrence des ruptures de stock des médicaments, la faible qualification et le manque de spécialistes pour des pathologies répandues comme l'hypertension artérielle, le diabète ou les insuffisances respiratoires aigües, contribuait à la défiance et à la faible satisfaction des usagers vis-à-vis du système sanitaire national. Cette défiance et cette insatisfaction se traduisaient, pour les personnes ayant les moyens, par des évacuations sanitaires ou du tourisme médical pour se faire soigner à l'étranger. Les Gabonaïs vulnérables et à faibles moyens étaient contraints, quant à eux, à subir les aléas d'un service de santé en panne et démunis.

En 2009, le taux de mortalité maternelle était de 520 décès pour 100 000 naissances, soit un niveau 4 fois plus élevé que l'objectif fixé par l'OMD5 à 125 décès pour 100 000 naissances. Cette situation alarmante ne se limitait pas qu'au facteur de mortalité maternelle ; le taux de mortalité infantile des moins de 5 ans était de 76 décès pour 1000 naissances, bien au-delà de la barre cible de l'OMD4 de 32 décès pour 1 000 naissances. Le Gabon était aussi à la traîne dans l'atteinte de l'OMD6 qui vise à endiguer ou faire reculer l'incidence du sida, du paludisme et d'autres maladies. Le taux de prévalence du VIH-sida de 5,2% et de décès imputable au paludisme de 96 décès pour 100 000 habitants demeuraient très élevés. Quant à la situation de la tuberculose, la couverture vaccinale était peu reluisante au regard des taux de détection de 51% et de succès thérapeutique de 73%, qui étaient sous la barre des normes de l'OMS, 70% et 85% respectivement, et du faible taux de vaccination contre la rougeole de 65%.

Face à cette situation, le Plan Stratégique Gabon Emergent fait de l'amélioration des services de santé pour le plus grand nombre une priorité de l'action publique. Cette orientation s'est traduite, dès le début d'année 2010, par l'élaboration sous l'impulsion du Chef de l'Etat d'un plan de couverture médicale sur l'ensemble du territoire. Ce plan recouvre deux dimensions : d'une part l'extension du réseau d'infrastructures sanitaires et l'ouverture de nouvelles spécialités médicales au Gabon, en particulier à Libreville ; d'autre

part l'extension de la couverture des soins aux catégories les plus vulnérables, via la prise en charge de la CNAMGS.

## L'accès aux soins a été considérablement amélioré.

Le nombre de lits d'hôpitaux disponibles à Libreville a été multiplié par 5. Quatre nouveaux hôpitaux ont été construits à Libreville et le Centre Hospitalier Universitaire de Libreville a été rénové. Ensemble, ces différents établissements hospitaliers ont ajouté 800 lits aux 200 lits existants au CHUL. Surtout, ils ont permis de développer sur le territoire national la prise en charge de sept nouvelles spécialités : la cancérologie (CHU d'Angondjé), la prise en charge des brûlures (Hôpital d'Instruction des Armées Omar BONGO ONDIMBA), l'orthopédie (CHU d'Owendo), la traumatologie (CHU d'Owendo), les pathologies de la tête et du cou (CHU d'Owendo), la prise en charge de la mère, de l'enfant et la procréation (Jeanne EBORI) et enfin les pathologies viscérales traitées avec Imagerie par Résonnance Magnétique (CHU Libreville). Ces différents hôpitaux, inaugurés et mis en service pour la plupart entre 2015 et 2016, ont été construits dans le cadre d'un partenariat avec l'opérateur privé VAMED, qui s'impliquera également dans la gestion de ces structures sanitaires. Leur mise en service permet aujourd'hui un saut qualitatif dans l'offre de soins disponibles localement, ce qui va contribuer à la réduction des évacuations sanitaires et, sans doute, du tourisme médical en provenance du Gabon.

Les travaux du CHU de Libreville ont porté sur la réhabilitation du centre d'hémodialyse, la construction d'une annexe de 250 lits dans 2 services d'urgence, 5 nouveaux blocs opératoires, des salles de réveil et de stérilisation et de soins intensifs. S'ajoutent à cela la construction d'un nouveau bâtiment des urgences SAMU avec un bureau de réception, des blocs opératoires et un service de soins intensifs. D'autres établissements de santé ont été réhabilités à l'intérieur du territoire, comme le CHU de Lambaréne, le centre de traitement ambulatoire de Lambaréne, le centre de santé du Cap Esterias, le centre de santé de Batouala.

La carte sanitaire, qui se caractérisait par différentes catégories d'établissements qui coopéraient peu entre eux, a été rationalisée et mieux intégré dans le cadre du conventionnement des établissements par la CNAMGS, qui leur impose un certain nombre de normes communes minimales et s'assure de la qualité de service. Le conventionnement amorcé en 2008 a abouti en 2016 à un portefeuille de 3180 structures conventionnées (pharmacie et dépôts pharmaceutiques, structures sanitaires publiques civiles et militaires et cliniques privées) sur l'ensemble du territoire.



Centre Hospitalier Universitaire d'Angondjé  
(Akanda, Estuaire)



Centre Hospitalier Universitaire d'Angondjé  
(Akanda, Estuaire)



Centre Hospitalier Universitaire de Libreville  
(Libreville, Estuaire)



Centre Hospitalier Universitaire de Libreville  
(Libreville, Estuaire)



Plusieurs services de soins de santé primordiaux ont été rendus gratuits à la population. La succession de réformes menées depuis 2009 a conduit aujourd'hui à ce que la CNAMGS assure la prise en charge à 100% des femmes enceintes et ce jusqu'à l'accouchement, la prise en charge à 100% des Gabonais(es) atteints du VIH-SIDA, la prise en charge à 100% des insuffisants rénaux, ainsi que la prise en charge à 100% des prothèses de la hanche et du genou. Ces services gratuits garantissent l'égalité d'accès à ces soins essentiels. Par ailleurs, l'extension de la couverture maladie aux Gabonais Economiquement Faibles permet également à toute une population qui avait très peu accès aux structures sanitaires et pharmacies, notamment en milieu rural, d'être désormais convenablement soignés. Ces avancées commencent à se traduire dans les indicateurs de résultat de la santé publique. Ainsi, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est passé de 76 décès pour mille enfants en 2009 à 56 pour mille en 2015 et la mortalité infantile a baissé de 65 décès en 2009 à 39 décès en 2015 pour mille naissances.

Les dépenses publiques de santé ont doublé en 6 ans. Ces efforts se sont traduits par une hausse significative des dépenses de santé, qui représentent 3,74% du PIB selon les données des derniers comptes nationaux de santé publiés en 2016. Les dépenses publiques de santé représentent désormais 10% du budget de l'Etat, contre 7% en 2009, alors même que ce budget est passé de 1348 milliards de FCFA en 2009 à 2043 milliards de FCFA en 2015. En valeur absolue, les dépenses publiques de santé ont

plus que doublé, passant de 94 milliards de FCFA en 2009 à 204 milliards de FCFA en 2015.

## La qualité de l'information sanitaire a été améliorée.

Un dispositif de surveillance épidémiologique effectif a été mis en place. Ce dispositif de surveillance épidémiologique et d'alerte rapide a été mis en place et cible 8 maladies à potentiel épidémique, objets d'une collecte hebdomadaire d'informations. Il s'agit i) des diarrhées aigües non sanglantes et des diarrhées aigües sanglantes, ii) de la rougeole, iii) de la méningite, iv) de la fièvre jaune, v) de la poliomérite, vi) de la fièvre hémorragique virale Ebola, vii) du chikunguniya et viii) du tétanos. Un accord de siège entre le Gabon et l'Organisation de Coordination pour la Lutte contre les Endémies en Afrique Centrale (OCEAC) a été signé le 25 juillet 2014 à Libreville. Ceci permet au pays de bénéficier de l'assistance de cet organisme spécialisé sans la gestion des grandes endémies.

Un système national d'information sanitaire se met en place. La définition d'une politique de santé pertinente et la programmation objective des actions de santé dépendent de la fiabilité et de la qualité de l'information sanitaire. A cet effet, la République Gabonaise et la Banque mondiale ont lancé, le 25 septembre 2015, la préparation

### Graphique 46 : Allocation familiale mensuelle par enfant

Masse salariale du ministère de la santé



Salaire moyen d'un agent public de santé



Evolution  
+ 28%



Personnel de santé de l'Etat



Evolution  
+ 28%



d'un nouveau projet qui prévoit la mise en place d'un système national d'information sanitaire. L'action sur le SNIS permet de renforcer le dispositif de surveillance épidémiologique en utilisant les technologies de l'information et de la communication pour collecter les données nécessaires sur les affectations des patients et de diffuser les informations d'alerte et de riposte permanente. Ce système national d'information sanitaire comprendra un dossier patient dématérialisé qui contribuera significativement à l'amélioration de la qualité des soins de santé délivrés, du fait d'une meilleure maîtrise des informations médicales des patients par les praticiens. Le dispositif de surveillance épidémiologique va accélérer le développement de la e-Santé, définie par l'OMS comme le numérique au service du bien-être de la personne, tant au niveau du secteur public que du secteur privé.

**Les ressources humaines dédiées à la santé ont été renforcées, aussi bien en nombre qu'au niveau de la qualité des formations disponibles localement.**

Plus de 2000 agents publics de santé ont été recrutés en 6 ans. Entre 2009 et 2015, les effectifs du Ministère de la Santé sont passés de 6864 agents à 8754 agents. Sur la même période, le salaire moyen d'un agent public de santé a été revalorisé de 28%,

témoignant de l'amélioration de leur condition d'exercice. Un audit sur les besoins des structures de santé au Gabon pour la prise en charge des malades estime à un besoin de nouveau personnel formé de l'ordre de 500 à 600 agents par an. Pour répondre à ces besoins, l'offre de formation dans les métiers de la santé a été renforcée. L'Ecole Nationale d'Action Sanitaire et Sociale a été transformée en Institut National de Formation d'Action Sanitaire (INFAS), qui prend mieux en compte l'adéquation de la formation avec la demande du secteur professionnel. L'INFAS est désormais un institut supérieur à vocation sous-régionale, qui applique le système LMD et dont les curricula ont été réformés. Par ailleurs, en 2011, l'Ecole d'Application de Santé militaire de Libreville Omar BONGO ONDIMBA a été créée. Cette école forme le personnel des services de santé militaire du Gabon et d'autres pays africains liés par des accords de coopération avec le Gabon ou la France. A ce titre, elle contribue également au renforcement des capacités du personnel de santé. L'Ecole a été reconnue par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale comme un centre d'excellence pour former les médecins de la sous-région, dans le cadre des opérations de soutien de la paix.

## PERSPECTIVES 2016-2020

### Les principales actions qui seront menées :

- poursuite du programme de renforcement des infrastructures sanitaires (construction des centres hospitaliers régionaux et centres de santé dans les localités rurales)
- Mise en service du Système National d'Information Sanitaire
- Réforme du statut et du modèle de gouvernance des établissements hospitaliers (plus d'autonomie et meilleur contrôle de la performance).

### Objectifs attendus :

- Améliorer la qualité des services de santé délivrés au plus grand nombre.



## L'emploi

Objectif stratégique 21 du PSGE : Promouvoir l'accès à l'emploi et lutter contre l'exclusion



*Visite du Chef de l'Etat au Centre de formation SODEXO (Libreville, Estuaire)*

Depuis 2009, 12 000 emplois ont été créés chaque année en moyenne, contre 4 000 emplois/an créés durant la période précédente 2004– 2008. L'insertion des jeunes dans le monde du travail résulte de deux dynamiques distinctes bien que liées. La première dynamique est structurelle : les emplois sont créés par une demande des entreprises et de l'administration publique qui répond normalement à une logique économique d'opportunités d'affaires à convertir. Ainsi, dans ce sens, la création d'emplois est le résultat du dynamisme global de l'économie. L'économie gabonaise, qui a connu une croissance moyenne proche de 6% entre 2009 et 2015, a créé ces six dernières années des emplois à un rythme qu'elle n'avait plus connu depuis les années du plein-emploi dans la décennie 1970.

Un nombre significatif d'offres d'emplois ne sont pas pourvues faute de candidats qui répondent aux attentes des recruteurs. La seconde dynamique, qui est du ressort d'une politique publique de soutien à l'employabilité des jeunes, concerne l'adéquation entre le profil des chercheurs d'emplois et les besoins de compétences des entreprises qui recrutent. Faute d'expérience pratique ou de profil académique en phase avec les attentes du marché du travail, beaucoup de jeunes peinent à s'insérer sur le marché du travail, alors même que des opportunités existent. Le système scolaire et de formation professionnelle gabonais hérité en 2009 était particulièrement inadapté aux besoins de compétences techniques des filières du Gabon Emergent. Le taux de chômage particulièrement élevé des jeunes, de l'ordre de 23% en 2010 suivant les dernières statistiques disponibles, s'expliquait en grande partie par cette inadéquation entre les profils de compétence des candidats et les besoins du marché.

Afin de garantir l'égalité des chances des jeunes à s'insérer dans la vie active et à s'émanciper, le PSGE promeut une politique active de soutien à l'employabilité des jeunes. La résorption de ce gap entre les compétences des jeunes et les besoins des entreprises est également une nécessité économique et un préalable incontournable à la valorisation des opportunités des nouvelles filières motrices de croissance.

## L'employabilité des jeunes a été améliorée et l'esprit d'entrepreneuriat valorisé.

La réforme de l'ONE a permis à cette structure de mieux accompagner les jeunes vers l'emploi et vers une première expérience professionnalisante. Créé en 1993, l'Office National de l'Emploi (ONE) demeurait peu efficace dans sa mission de facilitation des rencontres entre les demandeurs d'emplois et les recruteurs. L'ONE a été redynamisé à l'occasion des Assises sociales de 2014, lors desquelles le Chef de l'Etat Ali BONGO ONDIMBA a appelé à sa restructuration et au renforcement de son rôle dans l'appui à l'employabilité des jeunes. Cet appel s'est traduit par une revalorisation de la subvention annuelle de l'Etat au Fonds d'Insertion et de Réinsertion (FIR), qui est passé de 163 millions de FCFA à 10 milliards de FCFA. L'Office Nationale de l'Emploi assure la gestion du FIR pour le compte de l'Etat. Le principe du FIR est que l'Etat co-finance l'emploi d'un salarié dans une entreprise qui lui propose, lorsqu'il s'agit de jeunes, un stage en entreprise, un contrat d'apprentissage jeunesse ou une formation pour employabilité. Le FIR accompagne également des personnes licenciées économiques, via des dispositifs de reclassement des travailleurs licenciés. Enfin, le FIR finance des activités de perfectionnement de salariés contre embauche et des activités de coaching. Au total, entre 2009 et 2015, le FIR aura financé 3974 actions de ce type, qui se sont traduites par 1300 embauches induites. L'ONE a, en dehors des financements du FIR, inséré 5 609 personnes en emplois directs depuis 2009, avec une forte accélération du nombre de demandeurs d'emploi recensés, des places collectées et des embauches réalisées à partir de 2014, comme l'illustre le graphique 47. Dans le cadre du programme « Train my Generation », l'ONE a contribué à l'identification de centaines de jeunes qui ont bénéficié de formations aux technologies de l'information et de la communication par des salariés d'Airtel Gabon.

**Graphique 47 :**  
**Résultats de l'activité de l'O.N.E**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Demandeurs d'emploi	2 836	4 660	7 983	5 551	5 537	8 606	8 199	43 472
Places collectées	668	992	3 167	1 877	1 357	2 029	2 282	12 372
Embauches réalisées	361	595	1 066	646	667	1 145	1 128	5 608

L'initiative « un jeune – un métier » a connu un grand succès auprès des jeunes à la recherche d'une première expérience professionnelle. Le programme pilote « Un Jeune = Un métier » lancé en février 2016 par la Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Insertion des Jeunes a permis d'immerger 2580 jeunes en entreprises pour leur offrir une première expérience professionnelle, pouvant se convertir par un emploi direct ou, à moyen terme, par de l'auto-emploi au terme de stages pratiques professionnalisants. Le succès rencontré par les caravanes d'inscription des jeunes témoigne de leur volonté à s'exposer au monde du travail, à apprendre de nouveaux métiers et à être autonome. Dans le cadre d'un Pacte National pour l'Emploi qui associera les entreprises du tissu économique national, ce type d'initiatives se verra conférée une ampleur plus importante, afin d'offrir davantage d'opportunités aux jeunes désireux d'améliorer leur employabilité.

Ces initiatives s'inscrivent dans un contexte de réforme du droit du travail pour faciliter l'embauche de jeunes en contrats d'apprentissage ou en stage de longue durée, en vue de favoriser l'insertion au monde du travail de la jeunesse. La nouvelle orientation de la politique publique est de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes gabonais et les populations à faibles revenus grâce à l'entreprenariat et à l'auto-emploi.

Les efforts de promotion de l'entreprenariat ont valorisé la figure de l'entrepreneur auprès des jeunes. Ces derniers n'ont plus peur

de créer, parfois dès leur sortie d'école, leur propre entreprise. Des initiatives comme le « Grand Prix de l'Excellence » de la Présidence de la République et de Junior Achievement, comme « Graine de Manager » organisé par la Caisse des Dépôts et Consignation, ou encore comme Shell Entreprendre ou le concours startupper de Total ont contribué à susciter l'adhésion des jeunes à l'entreprenariat. Des incubateurs comme JA Gabon ou l'Entreprenarium sont venus ces dernières années renforcer l'écosystème national des jeunes créateurs d'entreprises, en leur apportant des services d'appui et des conseils pour augmenter leur chance de survie et de développement. Au quotidien, des dizaines d'entre eux se forment à la réalisation de business plan et aux techniques de développement de leurs projets. D'autres initiatives du même type, mais à moindre échelle, ont été entreprises dans plusieurs localités du pays. Ces initiatives, qui capitalisent sur l'image de réussite des grands entrepreneurs mondiaux de la nouvelle économie numérique, ont contribué à faire changer les mentalités des jeunes Gabonais(e)s. Avec cet esprit, les jeunes n'ont plus peur de tenter eux mêmes l'aventure de l'entrepreneuriat. Progressivement, la carrière rêvée du jeune gabonais n'est plus comme auparavant de rentrer dans une régie financière de la fonction publique, mais de créer sa propre entreprise innovante, de générer des emplois et de s'enrichir par son mérite propre. C'est avec cet esprit que le Gabon tournera définitivement la page du modèle rentier pour écrire celle d'une société vibrante, innovante, inclusive et solidaire.







PRÉSIDENCE DE  
LA RÉPUBLIQUE GABONAISE



---

Présidence de la République  
Bureau de Coordination du Plan Stratégique Gabon Emergent  
Premier Etage Batiment Ancienne Vice-Présidence  
BP 546 Libreville